



Plan Local de gestion de la Propreté

PÉRUWELZ

2020-2024



Espace Environnement

Table des matières

I.	Introduction et objectifs du plan.....	3
1.	Introduction :	3
2.	Objectifs généraux du Plan	4
II.	Description des aspects organisationnels	5
1.	Gouvernance :	5
2.	Budgets estimatifs :	5
3.	Durée de réalisation du Plan Local de Propreté :	6
III.	Diagnostic de la situation actuelle	7
1.	Carte d'identité de la commune	7
1.1.	Situation :	7
1.2.	Transport et équipement	7
1.3.	Population et ménages	8
1.4.	Scolarité et extra-scolaire	8
1.5.	Emploi et mobilité des travailleurs	9
1.6.	Tissu économique	10
1.7.	Tourisme	10
2.	Gestion actuelle des déchets ménagers	10
2.1.	Déchets ménagers résiduels	10
2.2.	Collectes sélectives	11
2.3.	Recyparc	11
2.4.	Encombrants	11
2.5.	Compostage	11
2.6.	Seconde vie	12
2.7.	Plan de prévention des déchets	12
3.	Gestion actuelle de la propreté publique	12
3.1.	Personnel affecté à la propreté	12
3.2.	Matériel de nettoyage	13
3.3.	Poubelles publiques	13
3.4.	Opérations de nettoyage	14
3.5.	Moyens consacrés	15
3.6.	Outils de mesure, de planification et de rapportage (Clic-4-Wapp / GPS-U)	16

4.	Participation citoyenne	17
4.1.	<i>Grand Nettoyage de Printemps</i>	17
4.2.	<i>Ambassadeurs de la propreté</i>	17
5.	Communication et sensibilisation.....	18
6.	Répression.....	19
7.	Actions réalisées ces dernières années et moyens consacrés	20
8.	Diagnostic de la propreté	26
8.1.	<i>Présentation de l’outil Clic-4-WaPP</i>	26
8.2.	<i>Zones de mesures choisies et validées</i>	26
8.3.	<i>Mesure quantitative de la propreté</i>	26
8.4.	<i>Mesure qualitative (types de lieu, problèmes récurrents rencontrés)</i>	29
9.	La propreté publique vue par un panel multi-acteurs	29
9.1.	<i>Acteurs extérieurs à l’administration communale</i>	29
9.2.	<i>Les ouvriers communaux œuvrant pour la propreté publique</i>	31
10.	Conclusions du diagnostic	32
10.1.	<i>Analyse Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces</i>	32
10.2.	<i>Points faibles et pistes d’amélioration</i>	33
10.3.	<i>Arbres à problèmes pour les principaux points noirs relevés</i>	33
10.4.	<i>Conclusion générale</i>	36
IV.	Partenaires identifiés	37
V.	Programme d’actions	39
1.	Détermination de la stratégie de la commune.....	39
1.1.	<i>Détermination des lieux et nuisances cibles</i>	39
1.2.	<i>Détermination des objectifs globaux et d’impact du Plan</i>	40
1.3.	<i>Détermination des objectifs d’activité du Plan</i>	43
2.	Elaboration du programme d’actions	44
2.1.	<i>Sélection des actions par pilier</i>	45
2.2.	<i>Description des actions</i>	48
2.3.	<i>Tableau synthèse</i>	103
2.4.	<i>Tableau récapitulatif des moyens financiers, humains et matériels</i>	111
VI.	Suivi et évaluation du plan	121
1.	Indicateurs globaux	121
2.	Suivi du plan.....	123
VII.	Annexes	124

I. Introduction et objectifs du plan

1. Introduction :

La quantité de déchets sauvages augmente sans cesse procurant un sentiment de malpropreté et d'insécurité. Aussi, les actions de nettoyage menées par les services techniques de la Ville se multiplient et représentent un coût important (en temps, en ressource humaine et en argent). De plus, le personnel communal affecté à cette tâche a l'impression de faire du travail inutile tant les déchets apparaissent dans les lieux publics à une fréquence elle aussi plus importante... Et cela malgré la présence de nombreuses poubelles publiques situées aux points stratégiques de la Ville (centre de la ville et des villages, rues commerçantes, quartier de la gare, zones à proximité des écoles et des bâtiments publics, etc.), d'un recyparc, de points d'apports volontaires et d'une collecte d'encombrants à domicile.

Pour ces raisons, le Collège communal a décidé d'inscrire la propreté parmi les axes prioritaires de son **Programme de politique générale 2019-2024** avec notamment comme projet de mettre en place « un plan de lutte et de prévention contre les dépôts sauvages et clandestins, via notamment des campagnes de sensibilisation. Il s'agira d'associer les citoyens aux différents projets visant à rendre la Commune plus propre et accueillante ». De même, un des objectifs opérationnels de notre nouveau **Programme Stratégique Transversal** vise à « lutter contre la malpropreté en Ville et dans les campagnes » avec comme première action de « créer un Plan Local de Propreté » !

La commune a déjà mis en place un certain nombre d'outils visant différents axes stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages comme l'intégration, en 2012, des infractions environnementales dans le Règlement Général de Police (axe 3 – répression) ; la mise sur pied, à partir de 2013, d'actions de répression en collaboration avec les agents constatateurs « 119bis », les ouvriers des espaces verts, le service environnement et la Police locale (axe n°3) ; la désignation, en 2018, de 2 agents constatateurs environnement (axe n°3) ; la création en interne d'une application « GPS-U » (qui a reçu en 2015 le Prix belge de Sécurité et Prévention organisé par le SPF Intérieur) dédiée à la gestion des constats et interventions en matière de nuisances et délits locaux conflictuels ; la participation aux grands nettoyages de printemps depuis 2014 – 35 équipes et environs 1000 participants en 2019 – et 33 équipes « Ambassadeurs de la propreté » à la fin de l'année 2019 (axes 1 et 2 – sensibilisation / adhésion) ; la réalisation, en 2014, d'une poubelle de tri mobile dans le cadre de l'appel à projets « Alapoubelle.be » (axe n°1) ; l'analyse de la propreté publique via l'outil Clic-4-WaPP depuis 2017 ; etc.

Malgré toutes ces actions et une volonté commune des politiques et des services communaux, nous ne constatons pas réellement d'amélioration de la situation en matière de propreté publique. Nous pensons que cela vient du fait que certaines de ces actions sont réalisées de manière aléatoire voire même sans coordination entre ces différents outils et l'ensemble des acteurs concernés. Nous pensons également qu'il nous manque un véritable diagnostic en matière de propreté publique ainsi que, pour certains outils, des indicateurs fiables. Ces faiblesses, nous sommes persuadés qu'elles pourront être comblées par la mise en place d'un Plan Local de Propreté.

C'est pourquoi, en 2019, les services Environnement, Travaux de Proximité et Prévention-Sécurité ont répondu à un appel à projet « propreté publique » de la Wallonie et la Ville de Péruwelz a été retenue pour réaliser un Plan local de gestion de la Propreté sur son territoire.

Concrètement, un Plan Local de Propreté (PLP) est le fruit d'une démarche collective visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire communal. Ce plan implique toutes les parties concernées par la problématique de la propreté publique : services communaux, écoles, associations, commerces, citoyens... et s'appuie sur les 5 piliers qui constituent les fondements stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages. Trois piliers sont en relation directe avec le citoyen : la *participation* (citoyens, entreprises, associations, autres acteurs), la *sensibilisation* (visant le changement de comportement), la *répression* et le contrôle social ; les deux autres se rapportent au cadre de vie : la *gestion des espaces* de vie (passant notamment par la réappropriation de l'habitat et une réduction des zones mal entretenues) et l'*amélioration des infrastructures* de collecte de déchets (poubelles de rue, matériel de nettoyage, balayage des rues...).

Pour nous aider à rédiger notre PLP, nous avons été accompagnés durant un peu plus d'un an par l'asbl Espace Environnement et le bureau d'études RDC Environnement. La première réunion s'est tenue en septembre 2019 et a découlé sur la création d'un comité de pilotage interne à l'administration communale (voir « Description des aspects organisationnels » ci-après). Ensuite, nous avons établi un diagnostic de la propreté et ciblé les points positifs mais aussi négatifs afin d'obtenir un aperçu des éléments à améliorer. Une liste des points noirs et des pistes de solution ont été établis avec l'aide d'un panel d'acteurs du territoire concerné de près ou de loin par la propreté publique.

Toutes ces informations et collaborations ont permis l'élaboration des fiches actions par le comité de pilotage et une validation du Plan par le Conseil communal en date du **23 février 2021**.

2. Objectifs généraux du Plan

- **Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal** incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- **Fixer des actions prioritaires à mener** afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- **Fixer des objectifs** pour chaque action.
- **Gérer la problématique de manière intégrale** en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- **Mesurer des indicateurs** d'activité et d'impacts du programme.
- **Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés)** en matière de propreté.

II. Description des aspects organisationnels

1. Gouvernance :

Afin de mener à bien ce Plan, un **comité de pilotage** a été créé :

Services impliqués	Personne du service responsable de la tâche	Fonction en lien avec la propreté publique et Tâches attribués
Collège	Yves WUILPART	Echevin de l'environnement et des Travaux de Proximité, il assure le suivi du PLP et remonte l'information au Collège communal
Environnement	Vincent DUFOUR	Éco-conseiller, il est la personne de référence « BeWapp » et est le porteur du Plan Local Propreté
Travaux de Proximité	Gahiré FRANCOIS	Responsable du service du service, il supervise la partie « technique », notamment la gestion de l'infrastructure, du personnel ouvrier et de la gestion de l'espace publique. Il fait également le lien (en double flux) entre le personnel de terrain et les actions prises au niveau du PLP
Prévention - Sécurité	Catherine HOMERIN	Responsable du service, elle a en charge la partie rapportage (GPS-U) et prévention en matière de propreté publique. Elle assure également la cohérence entre les actions menées par les gardiens de la Paix constatateurs et les actions prises au niveau du PLP
Police	Jean-Michel DESPLANQUE	Inspecteur Principal de Police, il est le responsable de la partie « infraction » environnementale et assure la cohérence entre les actions de répression et les réalités de terrain
Développement économique	Sophie DEGHILAGE	Chargée de communication, elle aidera les membres du Copil et le Collège communal à la façon de communiquer sur le Plan, tant en interne qu'en externe

Un **comité de suivi** sera mis en place lorsque le panel d'acteurs externes à l'administration aura pris connaissance de la démarche et sera réellement impliqué dans la création de notre Plan Local de Propreté. Nous renvoyons le lecteur au point VI « Suivi et évaluation du plan » point 2 pour plus de précision.

2. Budgets estimatifs :

Le budget annuel lié à la propreté publique a été divisé en trois parties reprenant les coûts du personnel affecté à ces missions, les coûts en termes d'infrastructures et de matériel et enfin les coûts de traitement des déchets. Ces coûts ont été calculés sur base de l'année 2019 et représentent un coût moyen en ce qui concerne le personnel.

- Budget personnel :
 - CPAS : 141.611 € (espaces-verts)
 - Ville : 76.169 € (responsables espaces-verts, éco-conseiller, gardiens de la Paix)

- Budget infrastructures / matériel : entre 22.000 et 25.000 €
- Budget traitement des déchets : entre 10.000 et 12.000 €

Un budget additionnel a été créé pour les besoins du Plan Local de Propreté. Il est de 1.500 € pour 2020 (promotion du plan) et sera de 20.000 à 25.000 € en fonction des projets inscrits pour les années à venir et des appels à projets et subventions alloués à la propreté publique.

3. Durée de réalisation du Plan Local de Propreté :

Il est utopique de penser que les problèmes de malpropreté seront réglés en 1 an voire même sur une législature. Il faut néanmoins se fixer un délai au bout duquel une nouvelle analyse devra être faite afin de tirer un bilan du premier Plan, de corriger ce qui doit l'être et de poursuivre lors d'un second Plan les actions qui fonctionnent.

Nous avons proposé une durée de 5 ans basée sur l'écriture de ce premier Plan (2020) et prenant fin au bout de la présente législature (2024).

III. Diagnostic de la situation actuelle

1. Carte d'identité de la commune¹

1.1. Situation :

La commune de Péruwelz est située dans le nord-ouest de la province du Hainaut. Frontalière avec la France, elle appartient à l'arrondissement de Tournai et s'intègre dans la Wallonie picarde. Péruwelz est l'une des 7 communes du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Bon-Secours accueille d'ailleurs la Maison du Parc.

Anciennes communes	Habitants
Péruwelz	8 120
Wiers	2 853
Bon-Secours	1 644
Roucourt	947
Brasménil	785
Bury	677
Callenelle	632
Baugnies	565
Wasmes-Audemez-Briffoeil	461
Braffe	453
Total (2016) :	17 137

Commune semi-urbaine, Péruwelz est issue de la fusion de 10 anciennes communes : Péruwelz, Roucourt, Bury, Bon-Secours, Baugnies, Braffe, Brasménil, Callenelle, Wasmes-Audemez-Briffoeil et Wiers.

Au total, la commune présente une superficie de 6 055 hectares pour une population de 17 152 habitants (51,2 % de femmes et 48,8 % d'hommes), ce qui donne une densité moyenne de 283 habitants/km².

17,7 % du territoire est destiné à l'urbanisation, 80,5 % est non destiné à l'urbanisation (dont 61,7 % situé en zone agricole) et 1,8 % est repris en zone d'aménagement communal concerté.

1.2. Transport et équipement

Le territoire communal est traversé d'est en ouest par différentes infrastructures de transport régionales ou internationales : la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Lille-Bruxelles, l'autoroute E42, la ligne ferroviaire « dorsale wallonne » et le canal Nimy-Blaton-Péronnes.

La LGV a entraîné un remembrement et avec lui la création de nouvelles voiries agricoles dans toute la zone au nord de l'E42. L'autoroute et le Canal sont tous deux bordés de part et d'autre de chemins de halages. On compte 2 Ravel sur Péruwelz, la ligne 92 (2 km) qui débute non loin de la gare et se dirige ensuite vers la frontière française à Vieux-Condé ; la ligne W4 (environ 20 Km) le long du canal.

A l'exception de la LGV, les 3 autres infrastructures disposent de points d'accès directs sur le territoire : sortie 29 de l'E42 ; la gare de Péruwelz (où est située également la gare des bus TEC) et l'arrêt de Callenelle ; un Port de plaisance, des quais pour le chargement et déchargement de marchandises à Wiers, Roucourt, Péruwelz et à la Hurtrie (Péruwelz).

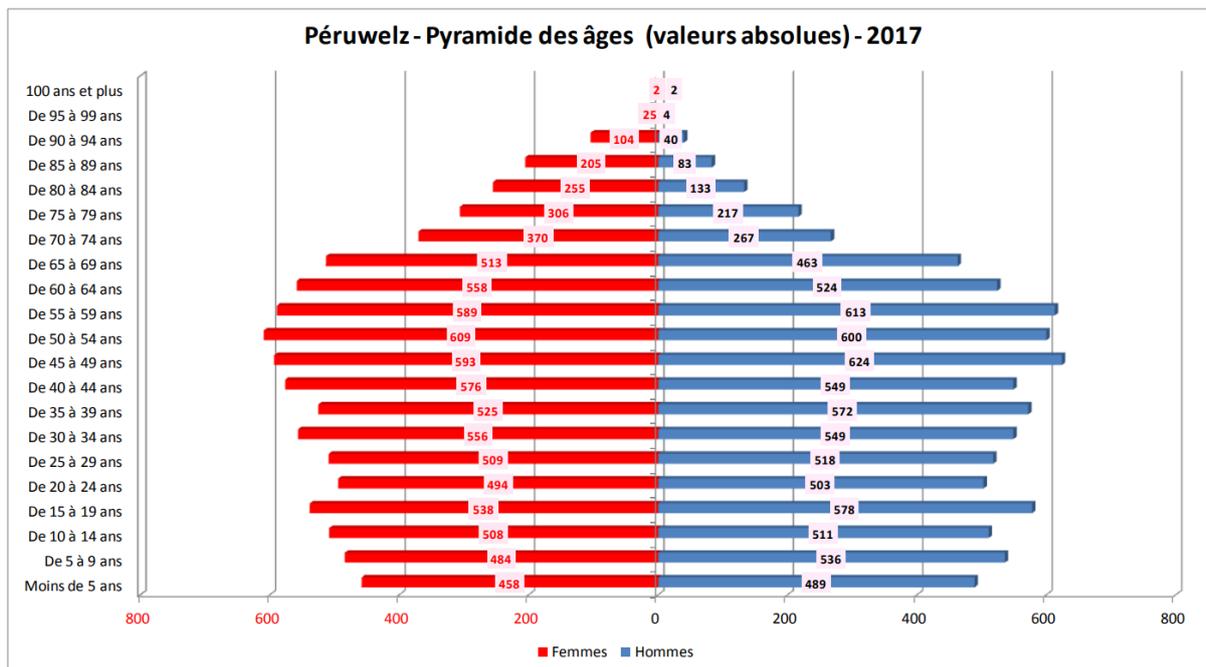
Le réseau des voiries régionales (28,6 Km) constitue le second niveau du réseau routier de la commune. La N50, qui relie Mons à Tournai, traverse le nord de l'entité (Baugnies, Braffe, Bury). La N504 relie Péruwelz à Antoing via Wiers et Callenelle. La N60, qui relie Valenciennes à Gand via Leuze et Renaix, constitue l'épine dorsale du réseau routier de Péruwelz.

Le réseau de voiries communales carrossables fait 240 km.

¹ Les données sont, en grande partie, issues de la Fiche communale (édition 2018) éditée par Hainaut Développement et l'Observatoire de la Santé

1.3. Population et ménages

La population âgée de 25 à 49 ans représente 32,5 % des habitants.



En 2016, le pourcentage de personnes seules est de 34,2 %, soit une proportion légèrement inférieure à celle du Hainaut. Si on y ajoute les ménages composés de 2 personnes, cela rassemble 63,7 % des ménages de la commune.

Territoire	Type de ménage									
	M. 1 personne		M. 2 personnes		M. 3 personnes		M. 4 personnes		M. 5 personnes ou plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Péruwelz	2.433	34,2	2.097	29,5	1.181	16,6	929	13,1	478	6,7
Hainaut	204.157	35,9	167.772	29,5	90.345	15,9	67.816	11,9	38.656	6,8
Wallonie	548.776	35,9	447.440	29,3	232.669	15,2	190.267	12,5	108.664	7,1

D'après les estimations du Centre de Recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL et de l'IWEPs sur les perspectives de population et des ménages pour les communes wallonnes, la population de la commune de Péruwelz devrait progresser de 1,2 % à l'horizon 2025.

Territoire	Population					Ménages privés				
	2015	2020	2025	2030	2035	2015	2020	2025	2030	2035
Péruwelz	17.354	17.547	17.564	17.436	17.219	7.228	7.439	7.608	7.756	7.869
Hainaut	1.335.360	1.361.074	1.382.788	1.406.447	1.429.069	575.548	588.996	599.872	612.231	623.948
Wallonie	3.589.744	3.674.698	3.744.851	3.818.345	3.887.125	1.536.032	1.582.755	1.619.775	1.659.156	1.696.098

En 2016, Péruwelz compte 8 105 logements sur son territoire communal.

Au 1er janvier 2016, 3,8 % des ménages péruwelziens vivent dans un logement public (SLSP1). La commune compte 379 logements publics SLSP dont 5,5 % sont inoccupés !

1.4. Scolarité et extra-scolaire

Péruwelz compte 18 établissements scolaires : 12 sont dédiés à l'enseignement maternel et primaire, 4 à l'enseignement secondaire et 2 à de l'enseignement à horaire différé.

Commune (Lieu de scolarisation)	Maternel	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total général année scolaire 2015-2016
Péruwelz	740	1.313	2.227	0	4.280

Enseignement fondamental

École communale de la Roë – Rue des écoles, 77 à 7600 PERUWELZ

École communale de Braffe – Rue du Quesnoy, 1 à BRAFFE

École communale de Wiers – Rue Champ Delmée, 3 à 7608 WIERS

École communale de Bury – Rue du Joncquoy, 36 à 7602 BURY

École communale du Centre – Rue Verte Chasse, 5 à 7600 PERUWELZ

École communale de Callenelle – Rue de Flines, 13 à 7604 CALLENELLE

Ecole communale de Bon-Secours – Allée Max Quintart, 1 à 7603 BON-SECOURS

École communale de Brasmenil – Place 2 à 7604 BRASMENIL

École communale de Roucourt – Rue J. Bouchain, 5 à 7601 ROUCOURT

Athénée royal – Rue Flament, 1 à 7600 PERUWELZ

École libre Saint-Charles – rue Pétilion, 22 à 7600 PERUWELZ

École libre Notre-Dame de Bon-Secours – Rue de Saint-Amand, 24 à 7603 BON-SECOURS

Enseignement secondaire

Athénée royal – Enseignement général – Rue des Français, 31 à 7600 PERUWELZ

Athénée royal – Enseignement technique et professionnel – Rue du Berceau, 5 à 7600 PERUWELZ

Institut libre Saint Charles - Rue Pont-à-la-Faulx, 66 à 7600 PERUWELZ

- Rue de Blaton, 31, à 7600 PERUWELZ

Enseignement de promotion sociale

Institut d'enseignement de Promotion Sociale – Bd Léopold III, 40 à 7600 PERUWELZ

Enseignement artistique à horaire réduit

Académie de Musique – Boulevard Léopold III, 38 à 7600 PERUWELZ

Enseignement spécial

Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spéciale « LE FOYER » - Place, 11 à 7601 ROUCOURT

Petite enfance

Le territoire communal compte 3 **crèches** communales (2 à Péruwelz et 1 à Wiers) et une crèche privée (à Bon-Secours).

Accueil extra-scolaire

Deux sites communaux accueillent les enfants de 2,5 ans à 12 ans avant et après les horaires scolaires à Péruwelz (rue des Chauffours, 5) et à Wiers (Place, 18).

20,2 % des habitants de 18 ans et plus ont un diplôme de l'enseignement supérieur. 15,9 % ne dépassent pas le stade des études primaires et 4,1 % ne possèdent aucun diplôme ou certificat.

Territoire	Pas de diplôme ou de certificat		Primaire		Secondaire		Supérieur	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Péruwelz	222	4,1	870,0	15,9	3265,0	60	1101,0	20,2

1.5. Emploi et mobilité des travailleurs

En 2015, le taux d'emploi de la commune s'élève à 57 %. Il est supérieur au taux d'emploi hainuyer et identique à celui de la Wallonie. Entre 2005 et 2015, Péruwelz a connu une augmentation du taux d'emploi (de 51,9 % à 57 %).

Pour l'année 2016, le taux de chômage est de 15,3 %. Comparable au taux de chômage calculé pour le Hainaut (15,6 %), il reste supérieur au taux de chômage wallon (13,2 %).

La part des travailleurs domiciliés à Péruwelz et qui partent travailler dans une autre commune est de 69,2 %. La part des travailleurs occupés à Péruwelz et qui proviennent d'une autre commune s'élève à 68,6 %.

1.6. Tissu économique

En décembre 2015, la commune de Péruwelz compte 407 établissements assujettis à l'ONSS. Parmi ces entreprises, 81,3 % appartiennent au secteur tertiaire, 16,9 % au secteur secondaire et 1,8 % au secteur primaire. A l'échelle du Hainaut et de la Wallonie, les répartitions sont de respectivement 1,2 % et 1,5 % pour le secteur primaire, 18,7 % et 18 % pour le secteur secondaire, 80,1 % et 80,5 % pour le secteur tertiaire. C'est le commerce de détail qui concentre le plus grand nombre d'entreprises à Péruwelz (56), suivi du secteur des activités médico-sociales et sociales avec hébergement (51) et celui des travaux de construction spécialisés (31). Les 107 établissements occupent 5 565 travailleurs, soit 1,5 % des travailleurs hainuyers.

Péruwelz compte 3 zones d'activité économique : Champ lionne, la Hurtrie et Polaris (activités mixtes). C'est l'Intercommunale IDETA qui est chargée de diverses missions en matière de développement économique.

1.7. Tourisme

En 2016, la commune de Péruwelz a comptabilisé 5 592 arrivées touristiques pour un total de 11 397 nuitées. La durée moyenne de séjour était donc de 2,2 nuitées. La promotion touristique est soutenue par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde.

Le Centre de Péruwelz et Bon-Secours, avec sa Basilique, sa forêt et la Maison du Parc naturel concentrent le tourisme.

2. Gestion actuelle des déchets ménagers

La problématique des déchets sauvages, et plus précisément des dépôts sauvages, peut être étroitement lié à la gestion des déchets ménagers. Ceux-ci étant géré différemment suivant les communes et les Intercommunales de gestion des déchets, il nous parait important d'en faire référence dans le diagnostic même si le Plan se concentrera uniquement sur la propreté publique.

2.1. Déchets ménagers résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont collectés 1 fois par semaine en porte à porte par l'intermédiaire de sacs poubelles de 60 litres payants (0,65 € / sac en 2020) ou via 5 points d'apport volontaire (PAV) situés à Péruwelz et à Bon-Secours (0,50 € / ouverture en 2020). L'organisation et la gestion des collectes sont gérées depuis 2020 par l'intercommunale de gestion des déchets « IPALLE ».

Points d'apport volontaire	
Commune	Situation
PERUWELZ	Rue des Français (gare)
	Place du Foyer Péruwelzien
	Rue Verte Chasse
BON-SECOURS	Cimetière
	Rue du Docteur Joseph Janssens

Localisation des points d'apport volontaires (organiques et DMR)

2.2. Collectes sélectives

Des collectes sélectives en porte à porte, également gérées par IPALLE, sont organisées 1 fois tous les 15 jours pour les PMC (à partir de janvier 2020, la collecte des plastiques est élargie à presque tous les emballages plastiques ménagers) et 1 fois par mois pour les papiers et cartons.

Les organiques sont collectés gratuitement via les 5 PAV ou via le recyparc de Péruwelz.

Le verre et le textile ménager sont collectés via des bulles réparties sur l'ensemble du territoire avec au minimum, 1 bulle à verre et 1 bulle à textiles sur chacune des anciennes communes.

Bulles à verre		Bulles à vêtements		
Commune	Situation	Commune	Situation	NOMBRE
PERUWELZ	Rue commandant Calonne (Cité du Mont de Péruwelz)	PERUWELZ	Rue Neuve Chaussée (Pompes Q8)	1
	Rue de l'Oisellerie (Cité Charles Debergues - La Roë)		Rue Verte Chasse	2
	Rue Verte Chasse		Rue des Français (Gare)	2
	Rue des Français (Gare)		BON-SECOURS	Rue du Cimetière (cimetière)
BON-SECOURS	Rue du Cimetière (cimetière)		rue du Docteur Joseph Janssens	1
	rue du Docteur Joseph Janssens	WIERS	Place	1
WIERS	Place	ROUCOURT	Rue du Boustiau	2
	Rue Saint-Hubert	BRASMENIL	Place	1
	Rue Roi Oscar Ier	BAUGNIES	Rue de Mortagne (cimetière)	1
	Rue du Tilloy (pont du chemin de Fer)	WASMES-A-B	Rue de la Gare (Salle communale)	1
ROUCOURT	Rue de la Brasserie (terrain de football)	WASMES-A-B	Rue de la Gare (Salle communale)	1
BRASMENIL	Place	CALLENELLE	Place	1
BAUGNIES	Rue de Mortagne (cimetière)	BRAFFE	Place	1
WASMES-A-B	Rue de la Gare (Salle communale)	BURY	Place	1
CALLENELLE	Place			
	Rue de Flines			
BRAFFE	Place			
BURY	Place			

Localisation des bulles à verre

Localisation des bulles à vêtements

2.3. Recyparc

Le recyparc (géré par l'intercommunale IPALLE) est situé à la rue des Chauffours à Péruwelz. Il offre la possibilité d'y amener 26 catégories de déchets dont bon nombre ne font pas l'objet de collectes sélectives en porte à porte ou par l'intermédiaire de PAV.

Le recyparc est ouvert tous les jours ouvrables, du lundi après-midi au dimanche midi. Le taux de fréquentation de Péruwelz est de 71 % pour une moyenne de 70 % en Wallonie picarde.

2.4. Encombrants

La collecte des encombrants était effectuée gratuitement (avec un quota de 2m³ par habitation) en porte-à-porte 4 fois par an mais à partir de 2020 elle s'effectuera sur demande auprès de l'Agence Locale pour l'Emploi. Cette nouvelle façon de procéder donne la possibilité aux habitants ne disposant pas de moyen de locomotion, de bénéficier de ce service toute l'année. Aussi, l'agent ALE conduira au recyparc les encombrants (ou tout autre déchet) récoltés permettant ainsi un tri des déchets. Auparavant, les encombrants partaient directement à l'incinérateur dans la catégorie encombrants en mélange.

2.5. Compostage

La Ville de Péruwelz soutient depuis 2009 le groupe de guides composteurs de « Péruwelz-Leuze-Beloeil-Bernissart ». Piloté par l'Intercommunale de gestion des déchets « IPALLE », la Ville met à disposition du groupe une salle pour les réunions (3 par an) auxquelles prend part l'éco-conseiller.

En « contrepartie », Les guides composteurs participent tout au long de l'année à des actions de prévention des déchets à la demande de la Ville.

Chaque année, Ipalle organise à Péruwelz une soirée d'information sur le compostage à domicile et permet l'achat à prix réduit de systèmes à composter. Afin de soutenir davantage le compostage à domicile, la Ville octroie en sus une prime de 50 % du prix « Ipalle » pour l'achat de compostières.

2.6. Seconde vie...

Deux entreprises d'économie sociale récupèrent, restaurent et revendent en seconde main de nombreux objets :

- La Communauté la Poudrière (Emmaüs) située à la rue Neuve Chaussée à Péruwelz ;
- Les Ouvriers du Cœur situés à la rue de Sondeville à Péruwelz.

Depuis 2018, un Repair café est actif les premiers dimanches de chaque mois (sauf juillet et août) à Péruwelz (rue du Biézet – ancienne buvette du terrain de football). Différents ateliers y sont présents : Atelier couture, machine à coudre, petits électro, aiguisage, rafistolage, informatique...

2.7. Plan de prévention des déchets

Réalisation entre 2012 et 2013 d'un Plan de prévention des déchets. Le principe de la mise en route de ce Plan de prévention a été validé par le Collège communal le 17/06/2013 et présenté à la Commission Locale de Développement Rural du 21 mars 2013.

Un document de synthèse présente 14 idées de projets répartis en 6 axes de travail à réaliser sur une période de 5 ans avec pour objectif de réduire la quantité de déchets ménagers à Péruwelz.

En 2019, il était prévu de relancer le groupe de travail pour tirer le bilan du premier plan et relancer de nouvelles séances afin de proposer un nouveau programme d'actions mais faute de temps, ces réunions de travail n'ont pu avoir lieu et seront initiées en 2020-2021.

3. Gestion actuelle de la propreté publique

3.1. Personnel affecté à la propreté

La propreté publique est gérée par le personnel ouvrier du Centre Public d'Action Social (CPAS) de Péruwelz mis à disposition du service des Travaux de proximité (Ateliers communaux – 5 rue Castiau à 7600 Péruwelz). Deux équipes sont chargées du maintien de la propreté publique :

- La première équipe est composée de 3 ouvriers (temps plein) qui circulent tous les jours pour nettoyer le centre-ville. Elle a en charge le ramassage des déchets sauvages, le nettoyage des rues à la main ou avec l'aspirateur de rue... Cette équipe est ponctuellement affectée (estimée à 20% de son temps de travail sur 1 année) à l'entretien des espaces-verts comme l'arrosage des plantations, l'élimination des herbes indésirables...

- La seconde équipe est composée de 2 à 3 ouvriers (4/5^{ème} temps) chargés de la collecte des poubelles publiques, du nettoyage de l'entité et de l'enlèvement des dépôts sauvages. Ponctuellement (15 à 20 %) cette équipe se charge de l'entretien des herbes indésirables autour des édifices religieux.

Un chauffeur avec camion-grue vient renforcer les équipes, en fonction du volume et de la nature des déchets à évacuer.

Deux ouvriers à mi-temps (1 chauffeur et 1 manoeuvre) assurent l'entretien des avaloirs et 1 chauffeur s'occupe du balayage des filets d'eau auquel vient s'ajouter ponctuellement (15% de son temps de travail annuel) un conducteur de tracteur pour le nettoyage des bords de chemins.

Deux services viennent en complément :

- le service Prévention et Sécurité qui assure entre-autres la mission de prévention des nuisances publiques, le constat de certaines infractions au Règlement général de police... L'équipe est constituée au premier semestre 2020 de 3 gardiens de la paix – constatateurs « 119 bis ». 35% de leur temps y est consacré.

- le service environnement, qui est le service de référence auprès de *Wallonie Plus Propre*, dispose d'un éco-conseiller gradué (le temps consacré est estimé entre 10 et 15 % par an) chargé des mesures clic-4-WAPP, de la gestion du Grand nettoyage de printemps et des ambassadeurs de la propreté. Il aide au suivi des infractions environnementales en collaboration avec la Police locale et ponctuellement avec le Département de la Police et des Contrôles.

3.2. Matériel de nettoyage

Le personnel chargé de la propreté publique dispose de :

- 1 camionnette plateau
- 1 camionnette double cabine avec plateau (+ 1 pour l'équipe « sentier »)
- 1 camion hydrocureur
- 1 camion brosse
- 1 tracteur brosse
- 1 aspirateur de rue électrique « Glutton » (subvention BeWAPP)
- 2 souffleurs
- ponctuellement 1 remorque
- petit matériel (gants, pinces à déchets, pelles, brosses...)

3.3. Poubelles publiques

La commune dispose de poubelles publiques réparties sur l'ensemble du territoire mais ne possède pas, à l'entame de ce Plan Local de Propreté, de listing ni de plan de localisation précis.

L'application PRO-preté mis à disposition des communes par BeWapp a été téléchargée en octobre 2019 et il est prévu d'effectuer les relevés d'infrastructures de propreté dans le courant du premier semestre de 2020. Ces relevés vont nous permettre d'établir un plan d'aménagement des poubelles et cendriers afin d'organiser de manière optimale nos infrastructures de propreté publique. Ainsi, sur base du diagnostic et du relevé actuel de nos infrastructures de propreté publique nous allons pouvoir repenser l'agencement ou le réaménagement de nos poubelles et répondre ainsi à certains besoins identifiés dans le diagnostic.

Différents modèles de poubelles publiques sont présents sur le territoire mais aucune ne propose de tri sélectif. Pour la majorité, il s'agit d'un modèle de type « gueule ouverte » sans cendrier. Pour prévenir les dépôts de déchets ménagers, l'ouverture a été réduite.



Poubelle la plus répandue sur l'entité

Autres modèles présents sur l'entité

3.4. Opérations de nettoyage

3.4.1. Poubelles et déchets sauvages

Habituellement, le ramassage des poubelles de rue est programmé le lundi et le vendredi par la seconde équipe mais, en fonction du remplissage (suivi visuel ou sur demande), des ramassages complémentaires sont effectués en cours de semaine. Le parcours est établi sur base de leur connaissance du territoire, sur appel ou sur base des constatations des Gardiens de la paix.

Année	Poids de déchets (déchets sauvages et poubelles publiques) collectés dans l'entité
2014	170,300 tonnes
2015	146,64 t
2016	113,58 t
2017	94,320 t
2018	76,860 t

Le nettoyage des déchets sauvages dans le centre-ville et à Bon-Secours s'organise de façon quotidienne par la première équipe. Le reste de l'entité est nettoyé par la seconde équipe du lundi au vendredi et ponctuellement par une troisième équipe composée de 3 ouvriers qui ont habituellement en charge l'entretien des sentiers et qui, en fonction de leur travail, interviennent dans les opérations de nettoyage des rues.

3.4.2. Marchés et festivités

Seul le marché hebdomadaire (le vendredi matin) de Péruwelz situé rue des Français, rue Astrid, rue Duez, Place Deflinnes et Grand-Place fait l'objet d'un nettoyage après l'occupation des lieux. Celui-ci est opéré par 2 ouvriers (3 équipes de 2 ouvriers en alternance) durant 2 heures.

Lors des festivités, ce sont les équipes classiques qui interviennent en fonction de leur zone d'action. Lors de festivités plus importantes comme la Sainte-Anne, les 2 équipes sont associées et du personnel supplémentaire peut être ajouté. Le nettoyage s'effectue essentiellement le lendemain matin, plus rarement la nuit. Des big bags répartis sur la zone de festivité servent de poubelles « tout venant ».

3.4.3. Dépôts sauvages

L'enlèvement des dépôts sauvages et des autres nuisances se fait sur détection, demandes en interne ou en externe mais aussi sur base des constatations établies par les gardiens de la paix et l'éco-conseiller. Les demandes issues de personnes extérieures à l'administration proviennent

généralement d'appels téléphoniques adressés directement au service des Travaux de Proximité mais aussi au service environnement. Dans une moindre mesure, par mail via l'adresse de contact de la Ville reprise sur le site Internet. Les sollicitations internes se font soit par téléphone soit par mail directement dans le service. Aucun listing des doléances n'est tenu par les services. Néanmoins, si la nature du dépôt nous laisse croire que nous pourrions retrouver l'identité du pollueur, nous envoyons les gardiens de la Paix et ceux-ci rédigent un constat qui est transmis aux services compétents via le GPS-U (voir point 3.6).

En fonction du type et de la quantité de déchets, ceux-ci sont soit évacués par l'équipe n°2 soit par le camion grue. Bien souvent, les gardiens de la paix fouillent les dépôts avant leur évacuation. Des actions ciblées sont également programmées (voir point 6).

3.4.4. Graffitis et affichages sauvages

La commune est peu concernée par la présence de graffitis ou d'affichages sauvages. Nous estimons à 6-10 interventions par an pour le nettoyage de graffitis et la suppression des affichages non réglementaires.

3.4.5. Points d'apport volontaire

Le nettoyage des points d'apport volontaire (PAV) est dévolu aux gestionnaires des bulles (Vanheede pour les bulles à verre, Terre asbl pour les bulles à textiles). L'intercommunale IPALLE réalise des contrôles de bulles à verre et transmet son rapport directement au gestionnaire. Néanmoins, il n'est pas rare que, lors de leurs actions quotidiennes, les 2 équipes chargées du nettoyage évacuent les dépôts de type encombrants qui y sont présents. Nous ne disposons d'aucune statistique concernant le poids ou le nombre de déchets évacués au pied des PAV.

3.4.6. Voiries et avaloirs

Le balayage à l'aide du camion brosse s'effectue de manière quotidienne mais uniquement le matin. Il s'opère 2 fois par an dans les villages et 4 à 5 fois par an dans le centre-ville et à Bon-Secours.

Le nettoyage des avaloirs a lieu en moyenne 2 fois par an à l'aide de l'hydrocureuse.

L'attention portée au nettoyage des fossés n'est pas régulière mais nous tentons, autant que faire se peut, de les nettoyer 1 fois par an.

3.4.7. Sentiers

Les sentiers sont entretenus par des ouvriers du service espace-vert qui effectuent le ramassage des déchets lors de leur entretien classique qui a lieu toutes les 3 semaines. Le nettoyage peut également s'opérer sur demande.

3.5. Moyens consacrés

- Achat et remplacement des pièces en interne pour les véhicules nettoyage public : 15.000 € annuel
- Entretien et réparations par des tiers pour véhicules nettoyage public : 7.000 € annuel
- Achat de fournitures (vestimentaire, matériel de ramassage et autre petit équipement) pour nettoyage public : 500 € annuel
- Le coût de l'élimination des déchets sauvages (déchets de voirie en ce compris les poubelles publiques et dépôts sauvages) se chiffre entre 10.000 et 12.000 € par an.

Nous n'avons pas la possibilité actuellement de distinguer le coût des différentes catégories. En effet, les équipes collectes les déchets suivant un circuit établi. Ensuite, les déchets sont évacués à

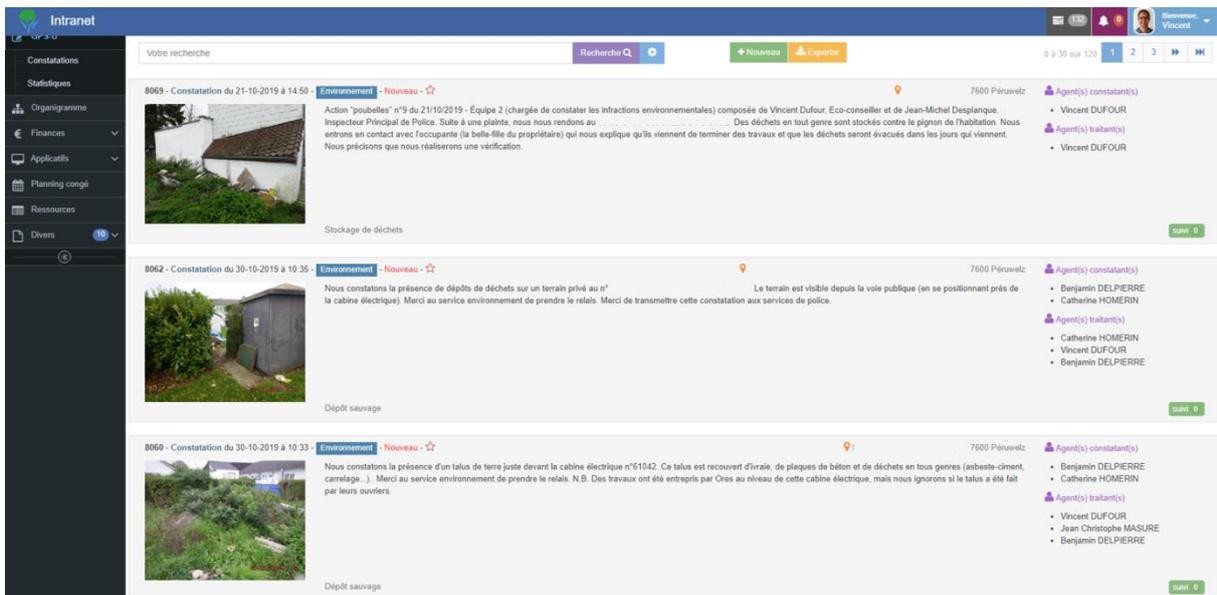
l'incinérateur de Thumaide sans distinction. Pour distinguer la collecte des poubelles publiques des déchets sauvages cela impliquerait que l'équipe fasse 2 fois le même circuit ou qu'une nouvelle équipe soit mise en place !

3.6. Outils de mesure, de planification et de rapportage (Clic-4-Wapp / GPS-U)

La commune dispose d'un système autonome appelé « GPS-U », pour Gestion des Problématiques de Sécurité Urbaine, qui a été créé en interne et est utilisé depuis l'été 2012 sur l'Intranet de l'administration. Il est dédié à la gestion des constats et interventions en matière de nuisances et délits locaux conflictuels. Il a reçu en 2015 le Prix belge de Sécurité et Prévention organisé par le SPF Intérieur. Ce logiciel permet aux agents de prévention (gardiens de la paix) et constatateurs d'encoder les plaintes, les dépôts sauvages et les autres incivilités, de les géo-localiser, de désigner l'agent ou le service chargé du suivi. Outre la visualisation en temps réel des problématiques identifiées sur le terrain, le « GPS-U » avise, via un système d'alerte, les personnes chargées de les traiter et renseigne des démarches déjà entreprises par les agents de première ligne. Cet outil permet d'assurer un meilleur suivi et une programmation des actions à mener. Il permet également de mesurer la fréquence des incivilités et de localiser/cartographier les zones problématiques.

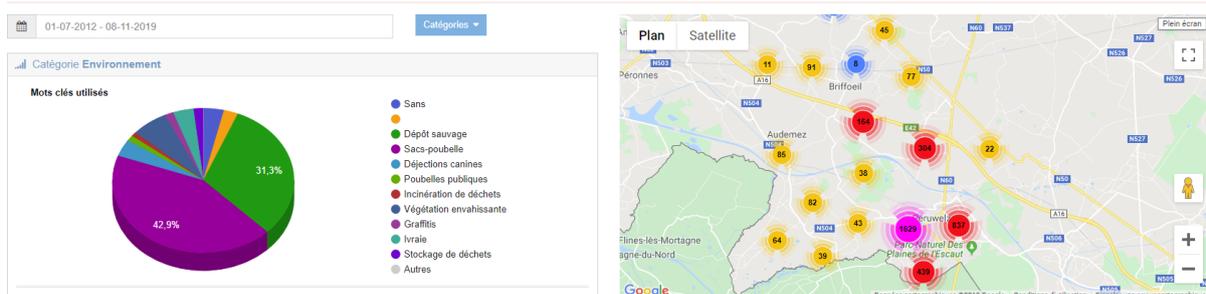
Le point faible de cet outil c'est qu'il n'est actuellement pas utilisable sur le terrain à l'aide de smartphone ou tablette. Chaque constatation est donc encodée par après au bureau.

Le citoyen n'a pas accès à ce logiciel et mis à part les plaintes pour des dépôts sauvages qui feront l'objet d'une constatation, les plaintes du citoyen ne sont pas toujours encodées ou référencées.



Capture d'écran du logiciel GPS-U – vue sur 3 infractions environnementales

Statistiques catégories



L'outil permet de tirer des statistiques mais aussi d'obtenir un aperçu des points noirs

L'analyse de la propreté publique est réalisée par l'éco-conseiller depuis 2017 via l'outil **Clic-4-WaPP**. Nous avons terminé, en novembre 2019, la troisième année complète de mesures. Nous renvoyons le lecteur au point 8. « Diagnostic de la propreté » pour une analyse plus complète de la propreté publique sur le territoire de Péruwelz.

Faute de temps et de bonne coordination entre les services (environnement et travaux de proximité), aucune disposition d'amélioration n'a été réalisée à la suite des deux premiers rapportages. Nous mettons beaucoup d'espoir dans le Plan Local de Propreté afin de tirer un maximum de profit des mesures effectuées et proposer ainsi des améliorations.

4. Participation citoyenne

4.1. Grand Nettoyage de Printemps

La commune participe aux grands nettoyages de printemps depuis 2015. L'action est coordonnée par le service environnement qui contacte et mobilise par mails les citoyens, les écoles, les institutions, les associations... et rencontre sur le terrain, le jour de l'action, les différents groupes.

Le service des Travaux de Proximité se charge de collecter les déchets les deux premiers jours ouvrables qui suivent l'opération et de les amener dans le conteneur dédié spécifiquement à l'opération au sein du recyparc de Péruwelz.

Années	Nombre Participants	Type d'équipes	Nombre de sacs	Poids de déchets estimés
2016	115 (9 équipes)	Associations (2), Citoyens (3), Mouvements de jeunesse (4)	98	500 Kg
2017	350 (13 équipes)	Associations (7), Citoyens (1), Mouvements de jeunesse (3), écoles (2)	168	850 Kg
2018	735 (28 équipes)	Associations (10), Citoyens (9), Mouvements de jeunesse (5), écoles (2/4)	338	1.700 Kg
2019	978 (34 équipes)	Associations (9), Citoyens (16), Mouvements de jeunesse (4), écoles (2/5)	425	2.015 Kg

Comme le démontre le tableau, la participation est en constante augmentation

Suite à la mise en place de l'inscription en ligne géré par BeWapp, il est facile de connaître le nombre d'inscrits et le type de participants. Le plus compliqué est d'obtenir le nombre et le type de déchets collectés. Une nouvelle procédure de collecte d'information devra être mise en place en 2020 afin de connaître le poids de déchets collectés lors des actions de grand nettoyage de printemps.

A la fin de l'opération, le service environnement réalise un compte-rendu avec les premiers chiffres obtenus. Celui-ci est transmis aux responsables d'équipes par mail, au Collège, en communiqué de presse et placé en actualité sur le site Internet de la Ville.

4.2. Ambassadeurs de la propreté

Dès 2016, nous recevons, de la part de nombreuses institutions de personnes déficientes et des particuliers, des demandes de pouvoir organiser plus régulièrement des opérations de nettoyage en

dehors de la période « Grand nettoyage de printemps ». La mise sur pied des ambassadeurs de la propreté a donc été une bonne réponse à ce type de demande.

Les ambassadeurs de la propreté sont bien présents sur notre territoire surtout à Péruwelz.

Au 1^{er} octobre 2019, on dénombre 33 équipes dont 20 équipes citoyennes, 12 associations et 1 école.

Mis à part pour nous prévenir des déchets à évacuer ou pour l'organisation d'une opération spécifique, nous n'avons pas vraiment de contact avec les ambassadeurs de la propreté. Nous ne pouvons dès lors pas certifier que toutes les équipes sont encore actives. Il serait utile d'organiser une journée spéciale « ambassadeurs » à minima tous les deux ans afin de les remercier pour le travail effectué et à tout le moins de pouvoir entendre leurs doléances.

5. Communication et sensibilisation

Au niveau de la communication, mis à part des articles dans le magazine communal l'« Evènement du Péruwelz » peu d'évènements ou d'actions marquantes ont été réalisées sur le thème de la propreté publique.

Au total depuis 2012, 23 articles ont été écrits pour le journal communal :

- 2012 :
 - Poubelles : Conseils concernant les horaires de placement sacs poubelles
- 2014 :
 - Ipalle : Appel aux volontaires « Ma commune propre »
 - Bulles à vêtement : seconde vie pour vos habits
 - Encombrants : des solutions existent
 - Poubelles publiques : pas de déchets ménagers
- 2015 :
 - Ma commune propre : je participe !
 - Gestion responsable des déchets : Pour une ville plus propre...suivez le guide !
- 2016 :
 - Be Wapp : Grand Nettoyage de Printemps
 - Bâches : pour ne plus semer ses déchets
 - Terre asbl : Bulles à vêtements
 - Pour une ville plus propre : suivez le guide !
- 2017 :
 - Bon-Secours - une Bulle à verre supplémentaire
- 2018 :
 - Propreté publique : Ramassez vos déchets !
 - Repair café : Jeter ? Pas question
- 2019 :
 - Propreté publique : Lutte contre les dépôts sauvages
 - Port de plaisance : Nouvelle bulle à verre
 - Rappel au civisme : des comportements qui dérangent

A ces articles s'ajoutent chaque année des calendriers « déchets » et des articles de prévention « IPALLE » visant plus la gestion des déchets des ménages que la propreté publique.

Toujours depuis 2012, seules 3 actions « coup de poing » sur la thématique de la propreté publique ont eu lieu avec divers échos dans la presse régionale (télé : Notélé ; Radio : rtbf ; écrite : Dernière Heure, l'Avenir, Sud Presse). Voir Point 7 pour plus de détails :

« Safari déchets » - Problématique des déchets sauvages sur l'entité : action de communication rassemblant le 12 février 2014 les services Prévention et Sécurité, Travaux de Proximité et Environnement ainsi que la zone de Police. En pratique nous avons emmené la presse en divers endroits de l'entité afin de montrer l'ampleur du problème de la propreté publique. L'objectif était double : rappeler que les infractions sont sanctionnées financièrement et informer qu'en 2014 débutent les actions « poubelles » détaillées au point 6 « répressions ».

Inauguration de la « Caravelle, mi-caravane, mi-poubelle » : animation et action de communication réalisée le 5 septembre 2014 lors du marché hebdomadaire de Péruwelz par les services de Prévention et Sécurité et Environnement. Dans le cadre de l'appel à projet « Halte aux déchets sauvages » nous avons proposé la création d'une poubelle de rue mobile au design particulier (à partir d'une caravane achetée sur l'entité et des matériaux de récupération) qui a la particularité d'être baladée de festivité en festivité. Réalisée par l'Atelier Michel Dupont de Tournai, elle comporte plusieurs « compartiments » qui visent le tri des déchets. Pourquoi une caravane ? Pour rappeler que tout citoyen qui se déplace doit respecter son environnement. La rue, n'est pas une poubelle, c'est un lieu de passage mais aussi un lieu de vie. Pour l'inauguration, nous avons fait appel à la Compagnie de la Sonnette pour leur spectacle de rue « les gros dégueulasses ».

Action « coup de propre » sur un sentier transfrontalier à Bon-Secours : En marge de l'action BeWapp 2019 et de l'opération « Terre en action » du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, la Ville a décidé de marquer le coup en organisant une journée de nettoyage de dépôts sauvages sur un sentier transfrontalier de la forêt de Bon-Secours. Une équipe de 30 personnes réunissant, ouvriers communaux belges et français, politiciens péruwelziens et condéens, services Environnement et de Prévention-Sécurité, riverains... ont évacués près de 5 tonnes de déchets ! Au-delà du nettoyage, l'objectif était de sensibiliser tout un chacun à éviter ce genre d'incivilités.

6. Répression

Chaque année, depuis 2014, nous organisons une quarantaine d'actions visant la répression relative aux infractions environnementales. Ces actions regroupent différents services et collaborations :

- Prévention-Sécurité et les Travaux de Proximité qui assurent les actions « poubelles », « poubelles publiques » et « marchés ». Ces actions sont menées par les gardiens de la Paix qui réalisent les constatations et 1 ouvrier des espaces verts qui collecte directement les déchets trouvés ou fouillés lors de l'opération. Elles concernent essentiellement les infractions au Règlement général de Police ;
- le Service environnement et la Police locale réalisent les actions dites « environnementales ». Ils recherchent les dépôts plus conséquents ou les infractions en domaine privé.

Les objectifs de ces missions sont de :

- prévenir, détecter et limiter les nuisances occasionnées par le non-respect des obligations et interdictions prévues au **Règlement Général de Police** ;
- dissuader les auteurs potentiels d'infraction(s) ;
- assurer le respect des législations environnementales ;
- promouvoir la propreté, l'hygiène et la salubrité publiques dans la Ville.

Nous avons transposé, en 2015, le décret du 5 juin 2008 (décret « délinquance environnementale ») dans le règlement général de police de la Zone Péruwelz-Bernissart.

Une convention a été signée avec le fonctionnaire sanctionnateur provincial. Les 3 gardiens de la Paix sont compétents dans les matières « 119 bis » de la Nouvelle Loi Communale (sanctions administratives) et la police locale dresse les courriers d'avertissement et les procès-verbaux pour les infractions dites environnementales ;

Nous n'avons plus d'agent constatateur environnemental actif actuellement mais cela est compensé par les actions environnementales menées par la Police et l'éco-conseiller.

7. Actions réalisées ces dernières années et moyens consacrés

Animation « LED » dans les logements publics	
Pilier :	Sensibilisation
Public cible :	Les occupants des logements sociaux
Description :	Animation Logement/Energie/Déchets (LED) auprès des occupants des habitations sociales de l'Immobilière Publique (IPPLF). Nous réalisons l'animation dans un logement vide et occupons différentes pièces de l'habitation en fonction de la thématique. Pour la partie « déchets », nous occupons soit le garage soit une partie de la cuisine. L'objectif de la partie « déchets » est de sensibiliser de manière pratique au tri et à la gestion de leurs déchets tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur logement.
Planning :	Annuel, entre 1 et 2 demi-journée(s) par an
Partenaires mobilisés :	CPAS ; Immobilière Publique de Péruwelz, Leuze et Frasnes ; guides composteurs ; Service environnement et Logement
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	2-3 heures de préparatifs pour 4 à 8 heures d'animation Pour la partie « déchets » pas de budget Déchets, poubelles, brochures IPALLE, affiches « maison »...
Sources des moyens :	Matériel pris et réalisé en interne, brochures de l'Intercommunale IPALLE ou de la COPIDEC
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre de personnes ayant suivi la séance ? Variable suivant les cités, ne moyenne 30 personnes
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Ce type d'animation est très intéressant car on met en pratique la gestion des déchets CHEZ les habitants. Elle met plus en avant le tri des déchets que la propreté publique mais elle permet d'attirer l'attention des participants sur les multiples possibilités de se débarrasser de leurs déchets et ainsi éviter les dépôts sauvages souvent nombreux dans ou autour des cités.

Sensibilisation à la propreté publique et au tri des déchets lors des portes ouvertes de la Police	
Pilier :	Sensibilisation
Public cible :	Enfants de 6 ^{ème} primaire tous réseaux confondus des entités de Péruwelz et de Bernissart
Description :	Nous sensibilisons les élèves à la propreté publique et aux risques qu'ils encourent en cas d'infractions. L'accent est mis sur le jet de déchets sur la voie publique mais aussi sur les dépôts sauvages. L'accent est mis également sur l'importance du tri des déchets pour le recyclage et la réutilisation des matières.
Planning :	Tous les 2 ans vers le 20 mai
Partenaires mobilisés :	Police locale / Service environnement
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	2 journées Aucun budget nécessaire Déchets ; poster ; photos, affiches...
Sources des moyens :	Matériel réalisé en interne ; valise FostPlus
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	+/- 10 classes par journée (15 à 25 élèves/classe)
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Le temps par classe est limité à 20 minutes ce qui est très court... Souvent les élèves sont bien conscients que ce n'est pas bien pour l'environnement d'abandonner leurs déchets mais ils ignorent souvent que des amendes peuvent être infligées et ne se rendent pas compte du travail et de la quantité de déchets ramassés chaque année par les services communaux.

Caravelle, mi-caravane, mi-poubelle	
Pilier :	Sensibilisation
Public cible :	Tout public
Description :	Dans le cadre de l'appel à projet 2014 « A la poubelle.be », en collaboration avec un duo de designer (les Ateliers Michel Dupont) nous avons créé une poubelle détournée à partir d'une caravane. La caravane est transformée en poubelle de tri mobile. Le but est de sensibiliser au tri des déchets et au fait que sur l'espace public comme à la maison les déchets c'est dans la poubelle et pas ailleurs !
Planning :	A la demande, lors de festivités depuis septembre 2014
Partenaires mobilisés :	Service travaux / Service environnement
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	Budget de 4.200 € Brochures IPALLE et COPIDEC
Sources des moyens :	Subside RW de 80%
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre d'animations avec la Caravelle ? En 2019 : 0 En 2018 : 2
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	<ul style="list-style-type: none"> • L'outil, de par sa taille et son design attire les regards et pousse les curieux à s'en approcher. C'est un bon point de départ pour discuter et sensibiliser. • Il est encombrant et nécessite une attache remorque. Il est difficilement mobilisable et nécessite les Travaux de Proximité. • Pour ne pas servir uniquement de « poubelle de tri de rue », elle nécessite la présence d'une personne pour la partie sensibilisation.

Pose de pancartes informatives sur les bacs à déchets des cimetières	
Pilier :	Sensibilisation / information
Public cible :	Riverains des cimetières / visiteurs
Description :	Les déchets de cimetières sont placés dans un bac d'environ 2 x 2 mètres juste à l'extérieur ou à l'intérieur à proximité immédiate de l'entrée. Ce positionnement facilite l'évacuation des déchets via le camion grue mais facilite également les dépôts de déchets ménagers. Le service Prévention et Sécurité a réalisé 10 panneaux explicatifs placés directement sur les bacs.
Planning :	2013
Partenaires mobilisés :	Service Prévention et Sécurité
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	121 € pour 10 plaquettes en dibond
Sources des moyens :	Budget ordinaire du service de Prévention-Sécurité
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre de déchets ménagers présents dans les bacs depuis la pose des plaquettes ?
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Un homme averti en vaut deux... Les dépôts de déchets ménagers se poursuivent Manque du suivi répressif (placement de caméra ?)

Spectacle de rue « les Gros Dégueulasses »	
Pilier :	Sensibiliser
Public cible :	Les visiteurs du marché de Péruwelz
Description :	Deux personnages « cracras » débarquent là où on ne les attend pas pour déverser, sous les yeux des passants médusés, des détritiques bien encombrants... Un « faux » balayeur interpelle les deux individus. De là commence une série de répliques bien ajustées. Le balayeur, face à l'hypocrisie des deux énergumènes, rappelle les règles de bonne conduite, le passage des grosses poubelles, le numéro vert, l'adresse de la déchetterie, ... Il finira par les menacer d'une amende ; le couple de pollueurs tentera alors de remplir les poubelles urbaines sous prétexte que « ça rentre » et « qu'ils payent leurs impôts comme tout le monde ! » Le balayeur rappelle donc la fonction du balayeur et des poubelles urbaines.
Planning :	Septembre 2014
Partenaires mobilisés :	Services Prévention et Sécurité, Environnement et Travaux de Proximité ; Arrêt 59 (Foyer socioculturel) ; Compagnie de la Sonnette
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	½ journée 1.300 €
Sources des moyens :	La compagnie de la Sonnette Budget pris sur le service Prévention et Sécurité
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre de personnes touchées ?
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Permet de toucher un large public et de conscientiser différemment que par des animations « classiques ». Met en valeur le personnel chargé de la propreté publique

Publication d'articles d'information / sensibilisation dans le magazine communal	
Pilier :	Sensibiliser
Public cible :	Citoyens / lecteurs du magazine communal
Description :	Rédaction de minimum 2 articles par an sur la thématique de la propreté publique dans le bulletin communal
Planning :	2 fois par an
Partenaires mobilisés :	Services Prévention et Sécurité, Environnement et Travaux de Proximité ; Police
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	1h à 1h30 par article, aucun budget
Sources des moyens :	Interne
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	???
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Nécessaire mais quel est l'impact réel ? Réaliser un « pense (pas) bête » sur la thématique de la propreté publique, des affiches, des panneaux, ... en faisant appel à une boîte de communication ?

Grand nettoyage de printemps – Ambassadeurs de la Propreté	
Pilier :	Créer l'adhésion
Public cible :	Grand public
Description :	Ramassage des déchets sauvages sur toute l'entité par des volontaires.
Planning :	3 à 5 jours 1 fois par an
Partenaires mobilisés :	BeWaPP ; Services environnement et Travaux de Proximité
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	Mobilisation des participants potentiels (publications, mails...), rencontre d'une partie des participants durant tout le Week-end et accompagnement de certains groupes (Plaines, extra-scolaire...) Pas de budget communal
Sources des moyens :	Le matériel est fourni par BeWaPP, prêt de pinces à déchet par la commune, mobilisation des équipes de ramassage après l'opération
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre d'équipes participantes en augmentation Kilo de déchets ramassés en augmentation sauf en 2019 (moyenne de 2,5 kg de déchets par participants en 2017 et 2018 contre 1,5 kg en 2019).
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Bonne action bien que les volontaires soient déjà conscientisés et ne sont pas les personnes qui abandonnent leurs déchets... La commune devrait soutenir cette opération par la pause de panneaux d'information du type, « Ce site a été nettoyé par des bénévoles dans le cadre du grand Nettoyage de Printemps »

Action « coup de propre » sur un sentier transfrontalier	
Pilier :	Créer l'adhésion
Public cible :	Riverains et grand public
Description :	Opération de nettoyage d'un sentier transfrontalier réalisée dans le cadre de la campagne « Be Wapp » et de l'opération « Terre en Action » du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Une grosse quantité de déchets (environ 5 tonnes) s'y était entassés depuis

	plusieurs années.
Planning :	27 Mars 209
Partenaires mobilisés :	Services des Travaux de Proximité, Environnement et de Prévention et Sécurité ; Ville de Condé-sur-l'Escaut ; Collège communal ; riverains ; Parc naturel des Plaines de l'Escaut ; BeWaPP
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	30 personnes durant 4 heures. 1 camion grue ; 3 camionnettes plateau + 1 remorque
Sources des moyens :	Les déchets ont été triés et évacués directement au recyparc ainsi qu'à l'incinérateur de Thumaide. Le coût de l'élimination a été pris en charge par BeWaPP.
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre de personnes impliquées : 15 ouvriers, 7 riverains, 3 ouvriers du PNPE Nombre de déchets évacués : +/- 5 tonnes
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Opération « coup de propre » réunissant de nombreux partenaires qui ont uni leur force pour redonner de l'éclat à ce sentier touristique ! Difficulté à mobiliser les riverains « locataires »

Actions de recherche et de poursuite des infractions environnementales	
Pilier :	Répression
Public cible :	Les auteurs d'infractions
Description :	Recherche des infractions environnementales par 2 « équipes ». La première constituée d'un Gardien de la Paix et d'un ouvrier pour les infractions poubelles et marché ; La seconde constituée d'un policier et de l'éco-conseiller pour les infractions environnementales plus conséquentes ou sur domaine privé.
Planning :	Entre 1 et 3 actions / mois
Partenaires mobilisés :	Services de Prévention et de Sécurité, Travaux de Proximité et Environnement, Police locale, plus rarement le Département de la Police et des Contrôles.
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	3 à 4 heures par action. 1 ouvrier + 1 GdlP ; 1 inspecteur principal de police + 1 éco-conseiller, ponctuellement 1 GdlP et 1 policier (marché) 1 camionnette plateau ; 1 véhicule de Police banalisé
Sources des moyens :	Internet et Police
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre d'action par an / Nombre de constatation / Nombre d'avertissement rédigé / Nombre de sanction administrative Nombre de PV rédigé
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Excellente collaboration entre la Ville et les services de Police Les actions sont programmées sur un an Le problème de certaines infractions c'est que la situation ne s'améliore pas malgré le PV ou la sanction dressée.

Achat d'un nouvel aspirateur de rue électrique	
Pilier :	Gestion de l'infrastructure
Public cible :	Ouvriers communaux chargés de la propreté publique
Description :	Achat dans le cadre d'un subside BeWaPP d'un nouvel aspirateur de rue électrique (Glutton). L'ancien n'était plus utilisable

Planning :	2016-2017
Partenaires mobilisés :	BeWaPP
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	Formation du personnel ?
Sources des moyens :	Budget BeWaPP et part communale (montant ?)
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre d'heure d'utilisation par semaine ? par mois ?
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	<ul style="list-style-type: none"> • Notre ancien aspirateur de rue n'était plus utilisable, nous avons saisi l'opportunité du subside. • Avis des utilisateurs ?

Placement de distributeur de sacs à déjections canines en centre-ville	
Pilier :	Gestion de l'infrastructure
Public cible :	Propriétaire de chiens
Description :	Suite au réaménagement de la Grand-Place, nous avons installé des distributeurs de sacs à déjections canines
Planning :	2012
Partenaires mobilisés :	/
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	Budget à l'achat + budget annuel (sacs)
Sources des moyens :	/
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Nombre de sacs/rouleaux utilisés par mois ? Nombre de déjections canines ramassées par le service travaux sur la zone où sont situés les distributeurs ?
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	<ul style="list-style-type: none"> • Nous ne remplissons plus les distributeurs de sacs car ceux-ci étaient soit volés soit utilisés à mauvais escient... • Initialement en plastique, les sacs devront être en papiers ou toute autre matière (bio)dégradable.

Plantation des abords d'une école	
Pilier :	Gestion de l'espace
Public cible :	Enfants/parents et personnel chargé de la propreté publique
Description :	A l'entrée de l'école du Centre se trouve un muret d'une trentaine de cm de haut. Derrière ce muret, à environ 20 cm se trouve un mur de plaques. De nombreux déchets sauvages se retrouvaient dans l'interstice créé. Pour remédier à ce problème, le service espaces-verts y a planté des graminées. En plus d'embellir l'espace, ces pentes demandent peu d'entretien et complètent assez rapidement l'espace.
Planning :	2018
Partenaires mobilisés :	/
Moyens mis en œuvre : (temps, budget et matériel)	1 équipe des espaces-verts ½ journée
Sources des moyens :	Budget annuel des espaces-verts
Bilan quantitatif : (indicateur de suivi)	Le nombre de déchets présents dans l'espace a considérablement diminué. 1 seul lors de la mesure clic-4-WaPP de novembre 2019
Bilan qualitatif : (qu'est-ce qui a bien ou moins bien marché ?)	Excellente réponse au problème, en plus d'apporter un plus visuellement, la végétation empêche le dépôt de déchets et/ou les personnes respectent plus le lieu.

8. Diagnostic de la propreté

Comme indiqué au point 3.6 « Outils de mesure, de planification et de rapportage », nous analysons depuis 2017 la propreté publique via l'outil Clic-4-WaPP. Celui-ci nous permet de connaître le niveau de propreté en fonction de la typologie des lieux mais aussi de suivre l'évolution de la propreté et de mesurer le délai de réapparition de la malpropreté après le passage des équipes.

8.1. Présentation de l'outil Clic-4-WaPP

Qui fait les mesures ? L'éco-conseiller

Quand et à quelle fréquence ? Les mesures ont lieu 4 fois par an et la période nous est imposée par le SPW (Février, Mai, Août et Novembre)

Quoi ? 13 types de nuisances sont inventoriés : les déchets sauvages, les dépôts clandestins, les poubelles débordantes, les poubelles non réglementaires, les déjections canines et d'oiseaux, les graffitis, les souillures adhérentes (type chewing-gums), les avaloirs bouchés, l'état de délabrement de l'équipement, les déchets de construction et les affichages sauvages.

Où ? 12 tronçons de 200 mètres répartis dans 6 types de lieux imposés.

8.2. Zones de mesures choisies et validées

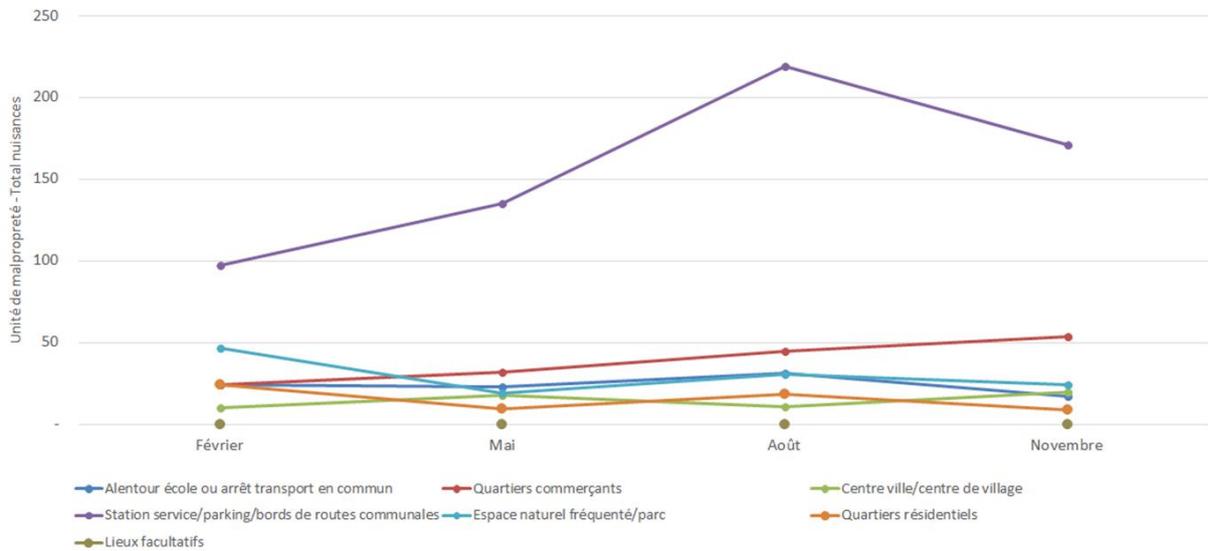
1. <u>alentours d'écoles / arrêts de transport en commun</u>	4. <u>Stations-services / parkings / bords de routes fréquentées</u>
1.1 Rue des Français 7600 Péruwelz	4.1 Rue Gavette 7600 Péruwelz
1.2 Rue de la Verte Chasse 7600 Péruwelz	4.2 Chaussée de la Barrière 7602 Bury
2. <u>Quartiers commerçants</u>	5. <u>Espaces naturels et parcs fréquentés</u>
2.1 Avenue de la Basilique 7603 Bon-Secours	5.1 Ravel Ligne 92 7600 Péruwelz
2.2 Rue Astrid 7600 Péruwelz	5.2 Plaine des Sapins 7603 Bon-Secours
3. <u>Centres villes et de villages</u>	6. <u>Quartiers résidentiels</u>
3.1 Place de Wiers 7608 Wiers	6.1 Clos des Hauts-Trieux 7600 Péruwelz
3.2 Place de Roucourt 7601 Roucourt	6.2 Cité des drôliers 7608 Wiers

Ces zones ont été validées par le Département du Sol et des Déchets le 20 janvier 2017.

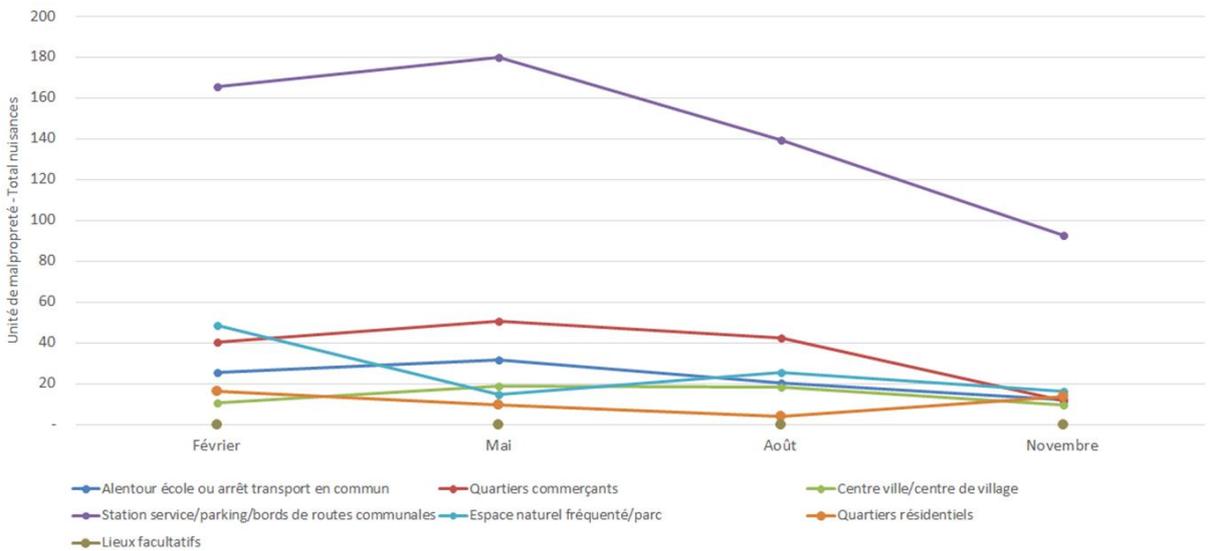
8.3. Mesure quantitative de la propreté

L'outil nous permet d'obtenir des statistiques intéressantes, notamment connaître les nuisances les plus rencontrées en dehors des déchets sauvages, visualiser rapidement les lieux qui posent problèmes et obtenir la moyenne de la malpropreté par type de lieu à l'aide des graphes et diagrammes repris ci-après.

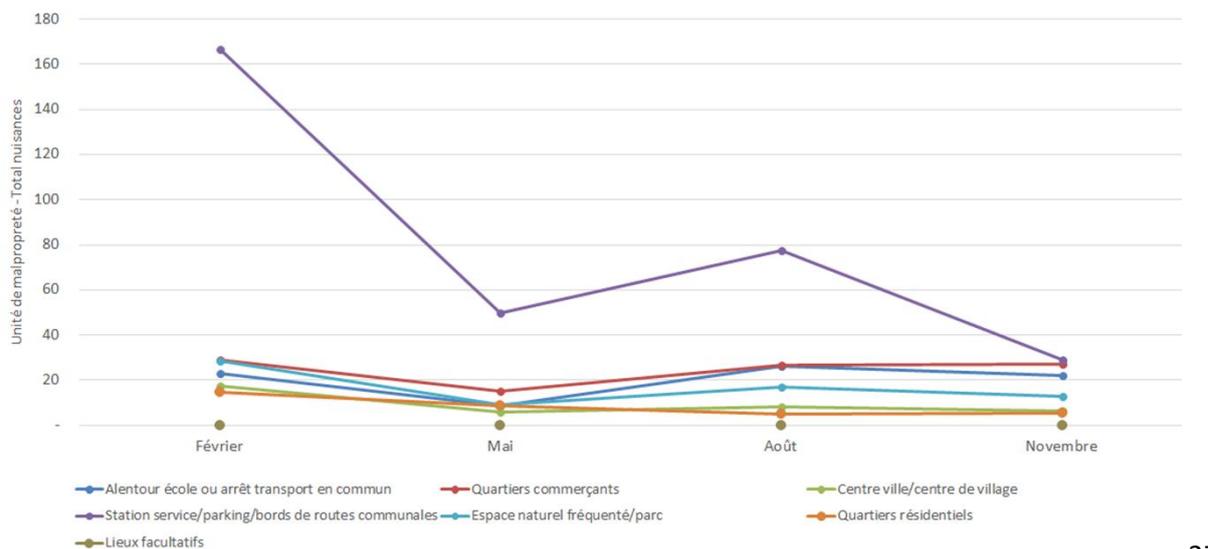
Evolution des unités de malpropreté (total nuisances) par type de lieux en 2017 :



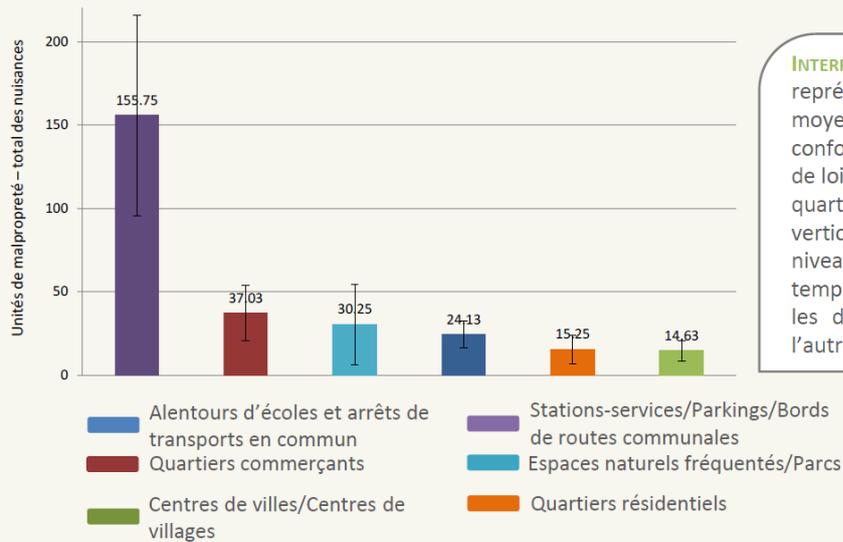
Evolution des unités de malpropreté (total nuisances) par type de lieux en 2018 :



Evolution des unités de malpropreté (total nuisances) par type de lieux en 2019 :

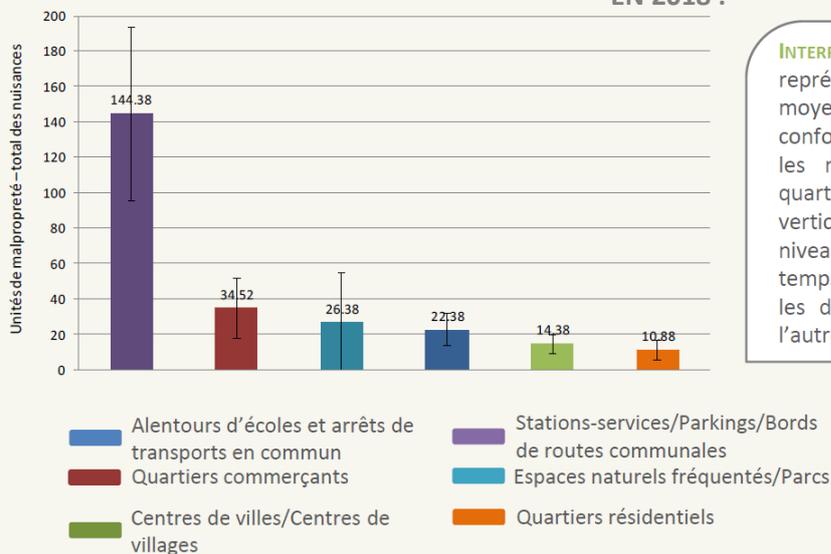


MOYENNE DE LA MALPROPRETÉ PAR TYPE DE LIEU EN 2017 :



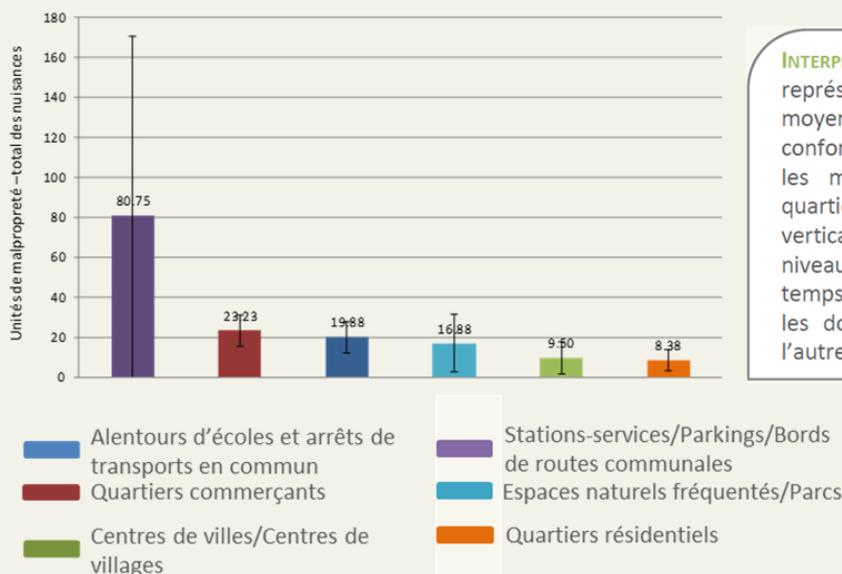
INTERPRÉTATION Les bâtonnets représentent le niveau de malpropreté moyen par type de lieu, toutes saisons confondues. Les bords de routes sont de loin les moins propres, suivis par les quartiers commerçants. Les barres verticales représentent la variation du niveau de malpropreté au cours du temps : plus elles sont grandes, plus les données varient d'une saison à l'autre ou d'un tronçon à l'autre.

MOYENNE DE LA MALPROPRETÉ PAR TYPE DE LIEU EN 2018 :



INTERPRÉTATION Les bâtonnets représentent le niveau de malpropreté moyen par type de lieu, toutes saisons confondues. Les bords de routes sont les moins propres, suivis par les quartiers commerçants. Les barres verticales représentent la variation du niveau de malpropreté au cours du temps : plus elles sont grandes, plus les données varient d'une saison à l'autre ou d'un tronçon à l'autre.

MOYENNE DE LA MALPROPRETÉ PAR TYPE DE LIEU EN 2019 :



INTERPRÉTATION Les bâtonnets représentent le niveau de malpropreté moyen par type de lieu, toutes saisons confondues. Les bords de routes sont les moins propres, suivis par les quartiers commerçants. Les barres verticales représentent la variation du niveau de malpropreté au cours du temps : plus elles sont grandes, plus les données varient d'une saison à l'autre ou d'un tronçon à l'autre.

8.4. Mesure qualitative (types de lieu, problèmes récurrents rencontrés)

Comme nous pouvons le constater sur les graphes repris ci-avant, la quantité de déchets sauvages est plus importante sur les **bords de routes et parkings** (groupe 4), quelle que soit l'année de mesure et la période.

Au niveau du parking de covoiturage, on retrouve essentiellement des mégots de cigarettes, des canettes et des petits déchets de consommation rapide (emballages). Le GPS-U nous montre que le phénomène est le même sur les « aires de stationnement » (autorisées ou non) des camions avec la présence en plus de petits sacs contenant des déchets de type ménagers.

Pour ces deux types de parking, aucune poubelle n'est présente !

Sur les bords de routes la palme revient aux canettes mais on retrouve également des mégots de cigarettes et des petits emballages.

On remarque toute fois une baisse significative en 2019 hormis pour la mesure de février. Cela s'explique par le fait que pour la mesure du mois de mai, les bords de route de la rue Gavette n'étaient pas fauchés (certains déchets étaient probablement non visibles à cause de la végétation) et qu'un gros nettoyage a eu lieu le dernier week-end de mars par une équipe du Grand nettoyage de Printemps. Il y a une hausse au mois d'août (qui reste plus faible par rapport aux autres années) et un niveau très bas en février lié à une mesure le jour du nettoyage tant au niveau du parking que de la rue Gavette.

Le deuxième groupe le plus représenté concerne les **quartiers commerçants** (groupe 2). Ces lieux sont pourtant équipés en poubelles publiques ! On y retrouve des mégots de cigarettes, des petits déchets de consommation rapide, des canettes et des chewing-gums.

Pour ce qui est du groupe 5 « **espaces naturels et parcs fréquentés** » c'est surtout le Ravel qui est problématique. Aucune poubelle publique ne s'y trouve et le nettoyage y est nettement moins régulier que les parcs. Ce type d'espace demande également moins d'entretien qu'un parc, l'apparition de déchets au mois d'août est probablement le fait de la fauche du bord de chemin. Les déchets les plus représentés sont les canettes, les petits déchets de consommation rapide (emballages) et les déjections canines.

Deux autres points noirs non suivis dans le cadre de l'outil Clic-4-WaPP peuvent être mis en exergue grâce au GPS-U :

- les **chemins de halages et de remembrement** (nombreux dans l'entité). Ces routes peu soumises au contrôle social font l'objet de dépôts sauvages en tout genre ;
- les **bacs à déchets des cimetières** utilisés par les riverains et autres utilisateurs pour y apporter leurs déchets ménager ou tout autres déchets des ménages.

9. La propreté publique vue par un panel multi-acteurs

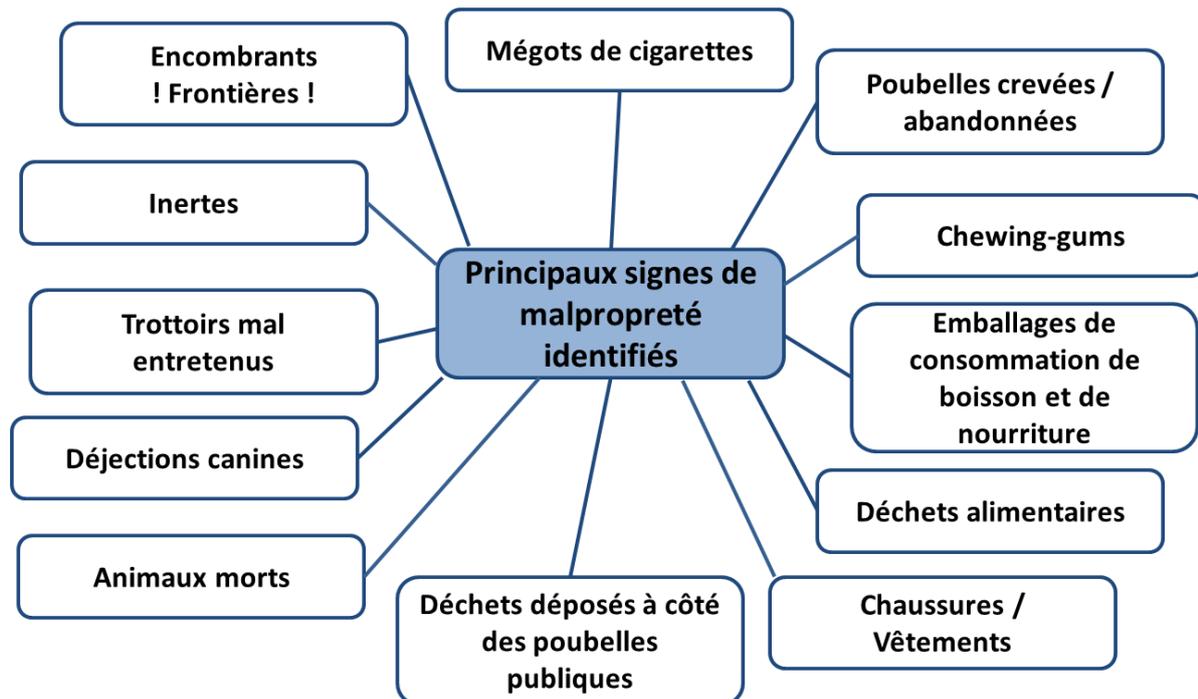
9.1. Acteurs extérieurs à l'administration communale

Se voulant participatif, le plan local de propreté est le fruit d'une démarche collective, qui implique toutes les parties concernées de près ou de loin par la problématique de la propreté publique. Le parcours d'élaboration inclus donc 2 réunions de travail avec des acteurs extérieurs à l'administration communale, choisis pour la diversité et la complémentarité de leurs profils ou de leurs expériences en matière de propreté publiques : ambassadeurs de la propreté, marcheurs,

agriculteurs, représentants de commerces, membres de comités de villages, représentants d'écoles tous réseaux confondus, associations, communes limitrophes...

Au total, ce sont en moyenne 15 personnes qui ont pris part aux deux séances. La première réunion de travail a eu lieu le 6 février 2020 et avait pour but d'identifier les nuisances prioritaires à combattre et aider très concrètement à cartographier les points noirs. Ce travail vient donc en complément du diagnostic de propreté établi sur base des outils de mesures et de rapportage repris aux points précédents.

Le panel a identifié les signes de malpropreté suivants :



Il est utile de préciser que la question posée au panel pour recueillir les principales nuisances était « Lorsque je me promène dans ma commune, quels signes de malpropreté me dérangent le plus ? ». C'est ainsi que « animaux morts » n'a été cité qu'une seule fois mais a été considéré par le panel comme très dérangent. Les déchets alimentaires sont cités uniquement dans le centre-ville, là où l'on retrouve des commerces d'alimentation rapide. Les chaussures/vêtements (textiles ménagers) concernent essentiellement les dépôts aux pieds des bulles. Cette problématique, bien que régulière tant pour les textiles que pour le verre n'est pas vraiment ressortie dans le diagnostic initial du Comité de pilotage car la problématique est localisée (au niveau des points d'apport volontaire) et le nettoyage n'est pas vraiment de gestion communale. En effet, Ipalle vérifie régulièrement l'état de propreté des sites et les fait nettoyer par une société privée. Pour les bulles de l'asbl Terre, lorsque nous constatons un dépôt, nous le signalons et le nettoyage a souvent lieu dans les 48 heures. Enfin, en ce qui concerne l'entretien des trottoirs, cela concerne tant l'entretien structurel, que les herbes folles ou les déchets / tâches qui s'y trouvent.

Les principaux points noirs identifiés par le panel ont été regroupés en fonction de la typologie des lieux définis dans l'outil Clic-4-Wapp :

- **Bords de routes et parkings :**
 - o Le parking de covoiturage (au pied de l'autoroute à Bury)
 - o Les parkings situés en bordure de la Forêt de Bon-Secours

- Les chemins de remembrements
 - Les axes routiers menant à (ou venant de) la France
 - Les voiries desservant le Recyparc
 - Les zones de stationnement / de repos des camion(eur)s
- **Quartiers commerçants**
 - Rue Astrid / Place Deflinnes (autrement dit le quartier de la Gare)
 - L'Avenue de la Basilique à Bon-Secours
 - La voirie au niveau du Spar de Wiers*
 - La Neuve Chaussée*
- * Ces deux derniers lieux auraient pu être assimilés au type « Bord de routes » mais le fait que des commerces y sont présents, ce critère est pour nous prépondérant.
- **Espaces « naturels » / parcs :**
 - Le Ravel
 - Les parcs et la Verte Chasse
 - **Centres villes / de villages :**
 - Le quartier de la gare est systématiquement pointé
 - Le marché

Le panel est parfaitement en accord avec le diagnostic du Copil et des ouvriers communaux. Il pointe avant tout la problématique des bords de routes (notamment les cannettes et déchets de consommation rapide le long des voiries, les dépôts dans les chemins de type remembrements...) et des zones de parkings. Viennent ensuite les quartiers commerçants et notamment, repris sous l'appellation « centre de villes et de villages » le quartier de la Gare et du marché de Péruwelz. Enfin, le Ravel est également pointé mais également les parcs et plus spécifiquement celui de la Verte Chasse / parc de Keyser.

La seconde réunion de travail a eu lieu le 5 mars 2020 et portait sur la recherche de solutions et d'actions pour répondre aux nuisances ou lieux sélectionnés comme étant prioritaires. Les résultats de cette production sont détaillés aux points 1.1 et 2.2 du titre V « Programme d'actions ».

9.2. Les ouvriers communaux œuvrant pour la propreté publique

Suite au constat établi par le Copil (sur base des outils de mesure) et par le panel multi-acteurs, il nous semblait évident de questionner les ouvriers communaux chargés de la propreté publique. Ils sont au cœur même de la problématique et tant leurs sentiments vis-à-vis de leur travail et de la propreté publique de manière générale que les difficultés qu'ils éprouvent sont importants à intégrer dans ce diagnostic afin de s'assurer que le plan réponde à leurs besoins.

Ainsi, le 19 février 2020, l'éco-conseiller a présenté aux équipes le travail en cours et il leur a demandé de citer les principaux signes de la malpropreté ainsi que les points noirs :

Ce qui dérange le plus les ouvriers, comme on peut s'y attendre, ce sont les **déjections canines**. Ils citent 4 zones principales : les pelouses du parc communal, les pelouses autour des églises, la Grand'Place de Péruwelz et la rue du Château à Bon-Secours.

Les Gardiens de la Paix ont réalisé en 2015 une carte reprenant la localisation des déjections canines en centre-ville et leur fréquence. En plus des sites mentionnés par les ouvriers, nous pouvons ajouter le parking du Ponsart (situé à l'arrière de la Gare) ; la Place du Foyer Péruwelzien et plus précisément le triangle de pelouse en sortie de Place jusqu'à la rue Flament ; la Grand'Place et la rue Albert 1er même si pour ces deux derniers sites, cela s'embles s'être amélioré.

Ils ont cité, parmi les déchets qu'ils retrouvent partout, les **mégots de cigarettes**, les **canettes** et **bouteilles en plastique**. Pour ces déchets, ils sont désabusés car comme ils l'ont déjà fait remarquer, à peine ramassés, de nouveaux apparaissent, même si des poubelles publiques sont présentes. Ils font remarquer la difficulté de ramasser les mégots de cigarettes, il y en a tant qu'avec une pince c'est fastidieux et avec l'aspirateur de rue, il faut que les mégots soient bien secs. S'ils sont imbibés d'eau ou adhérent au revêtement, l'aspirateur est peu utile.

Les **dépôts d'encombrants et d'inertes** sont localisés partout sur l'entité mais essentiellement là où il y a peu de contrôle social ou dans certaines rues du centre-ville. Ils font remarquer, également en centre-ville, les déchets dans les **avaloirs**.

Non cité par le Panel et le Copil, les **bouteilles en verre** sont également des déchets couramment ramassés par les ouvriers communaux, qu'elles soient consignées ou pas ! C'est le long des routes et dans les zones de stationnement qu'ils en retrouvent le plus mais les centres urbains ne sont pas épargnés.

Au niveau des points noirs non cités précédemment, ils attirent notre attention sur l'état de malpropreté dans la zone du **marché** de Péruwelz à l'issue de celui-ci. Ils notent également la **rue des Chauffours**, essentiellement au niveau de l'**entrée du Recyparc**. Cette donnée nous paraît essentielle car il s'agit d'un axe important d'entrée dans le centre de Péruwelz et des actions pourraient être menées en collaboration avec Ipalle dans le cadre de notre plan.

10. Conclusions du diagnostic

Le constat posé par le comité de pilotage, par les ouvriers œuvrant pour la propreté publique et par le panel des acteurs extérieurs, va nous permettre de dessiner le plan d'actions sur base d'une stratégie élaborée et validée par l'ensemble des acteurs. Nous nous baserons sur différents outils tels que l'analyse AFOM et les arbres à problèmes pour tirer nos conclusions.

10.1. Analyse Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

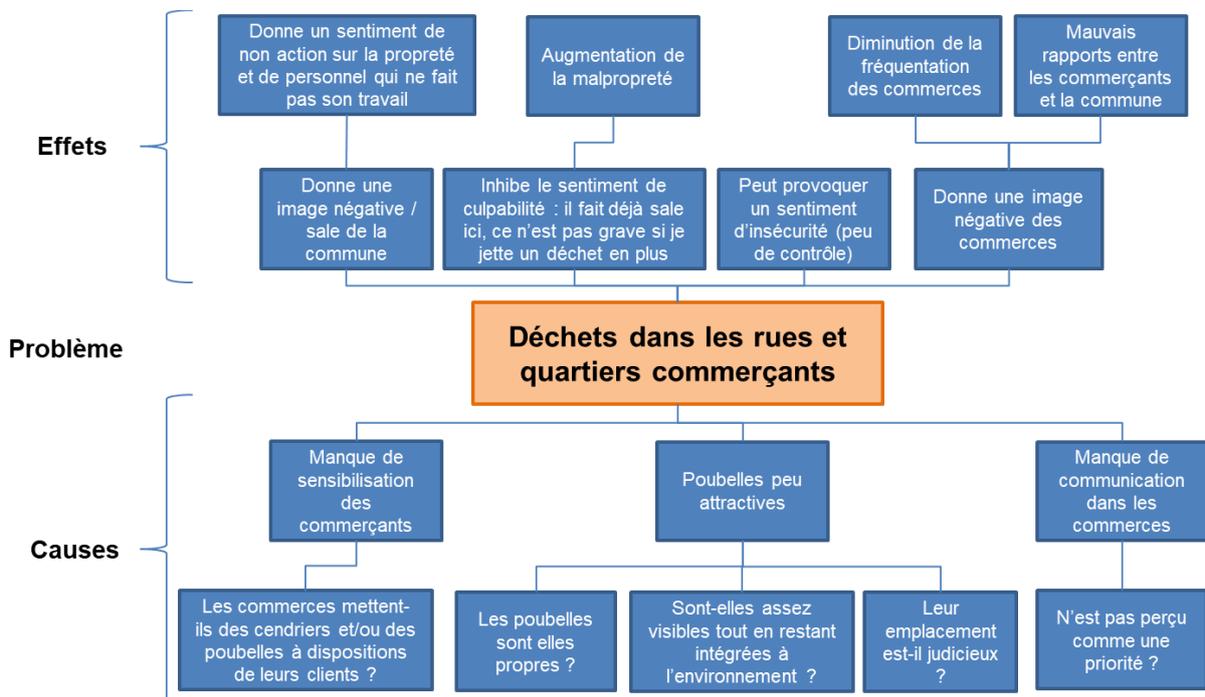
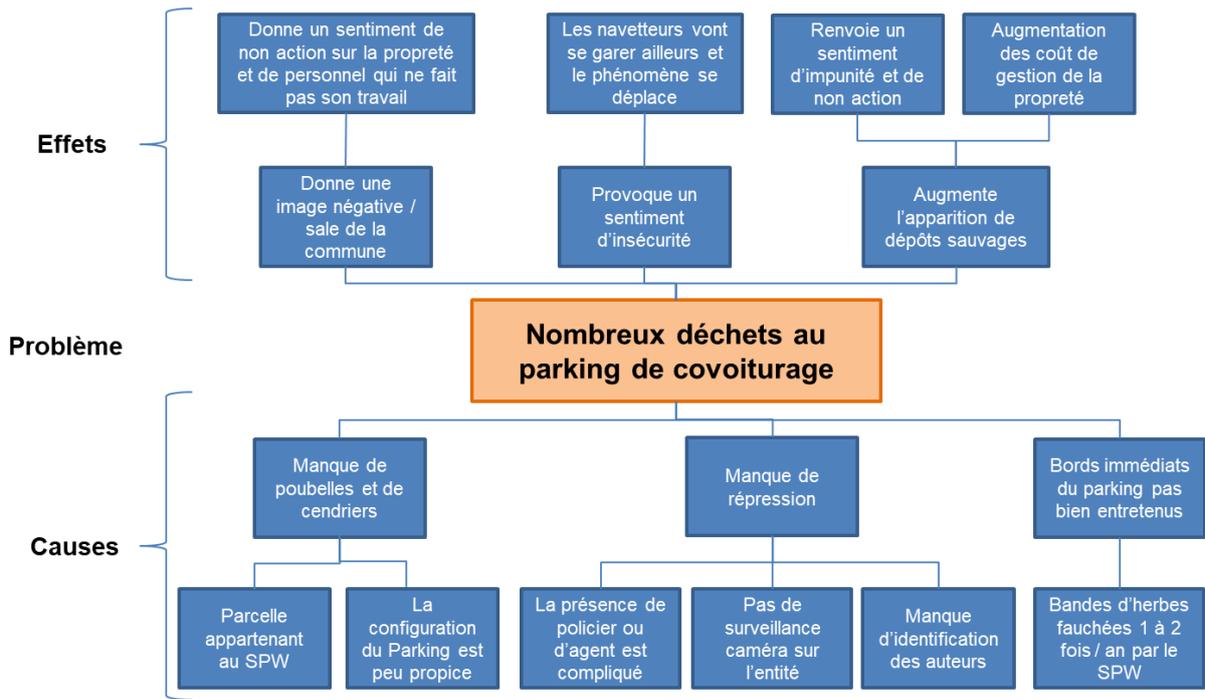
		POSITIF	NEGATIF
INTERNE	ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> Bonne collaboration entre les services communaux et la police. Matériel de nettoyage adapté (mais vieillissant !). Utilisation d'outils de rapportage. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux services impliqués et manque de coordination entre ces services. Manque de reconnaissance pour le personnel dédié à la propreté publique. Manque de systèmes de surveillance de type caméra. Manque de communication et d'opérations de grandes envergures.
EXTERNE	OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> Présence de nombreux ambassadeurs de la propreté. Forte mobilisation citoyenne lors des opérations de nettoyage. Tissu associatif et institutions importants. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de reconnaissance pour les ambassadeurs de la propreté. Nombreux axes routiers de transit (zones échappant au contrôle social). Environnement urbain dégradé (zones échappant au contrôle social). Population faiblement sensibilisée à la question de la propreté publique.

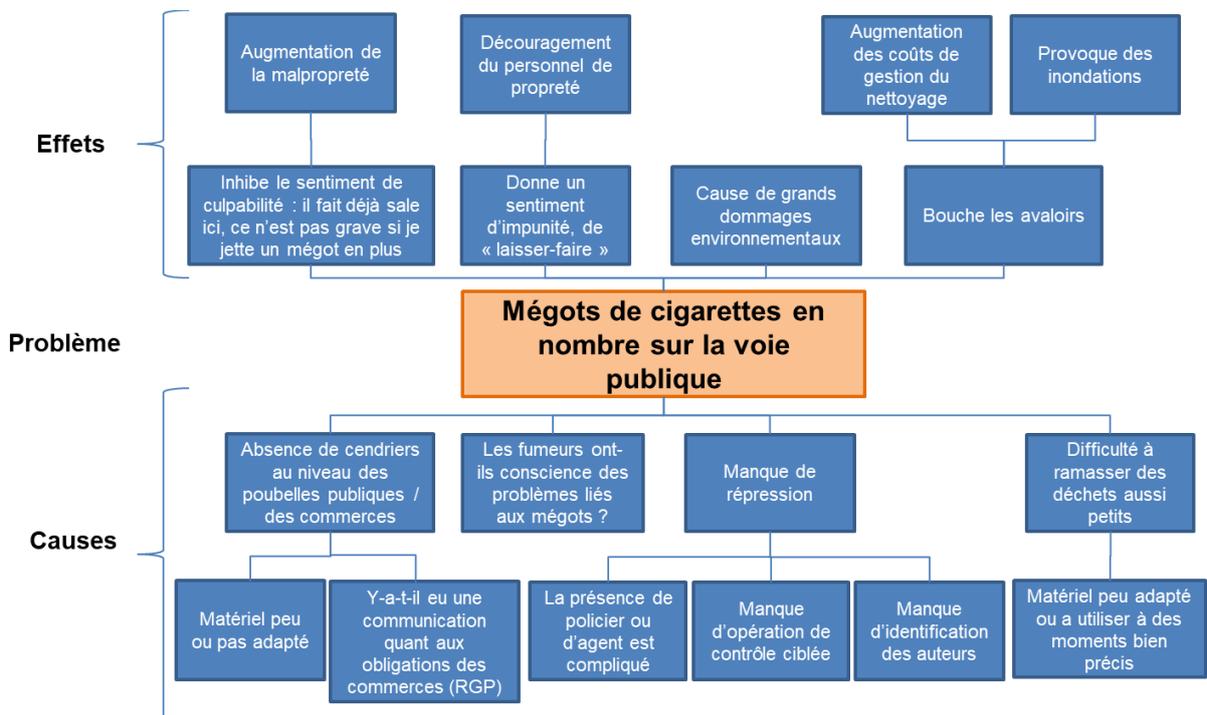
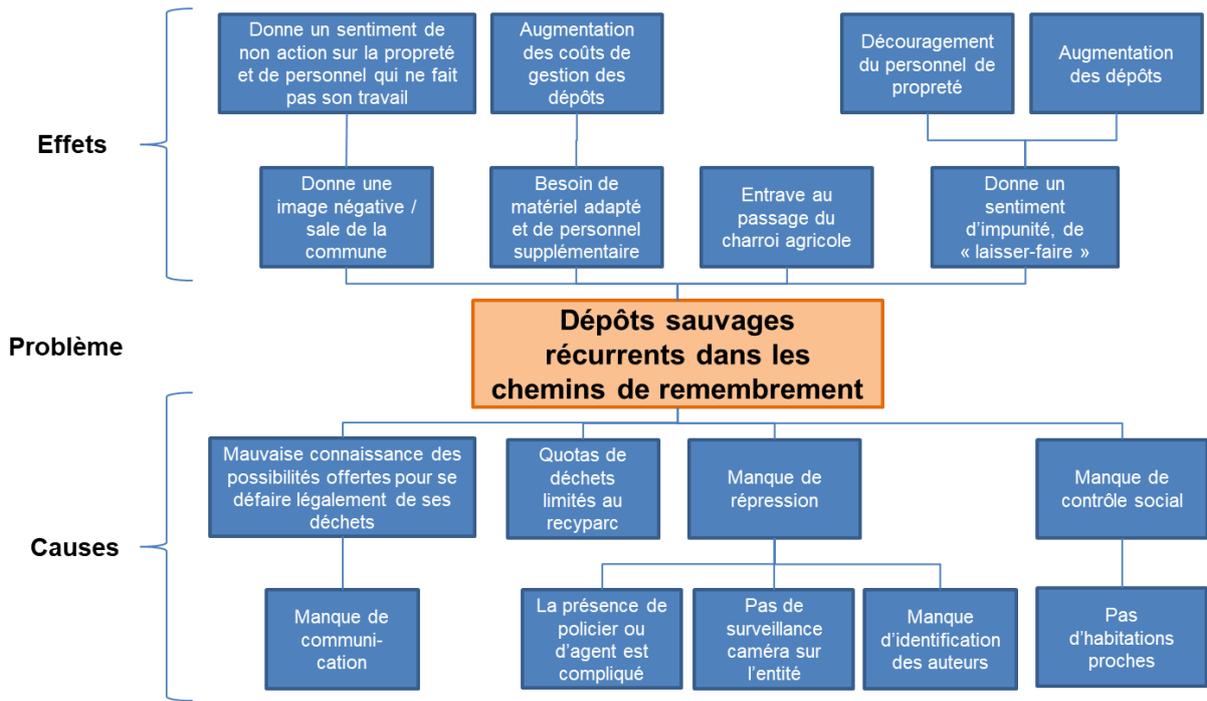
10.2. Points faibles et pistes d'amélioration

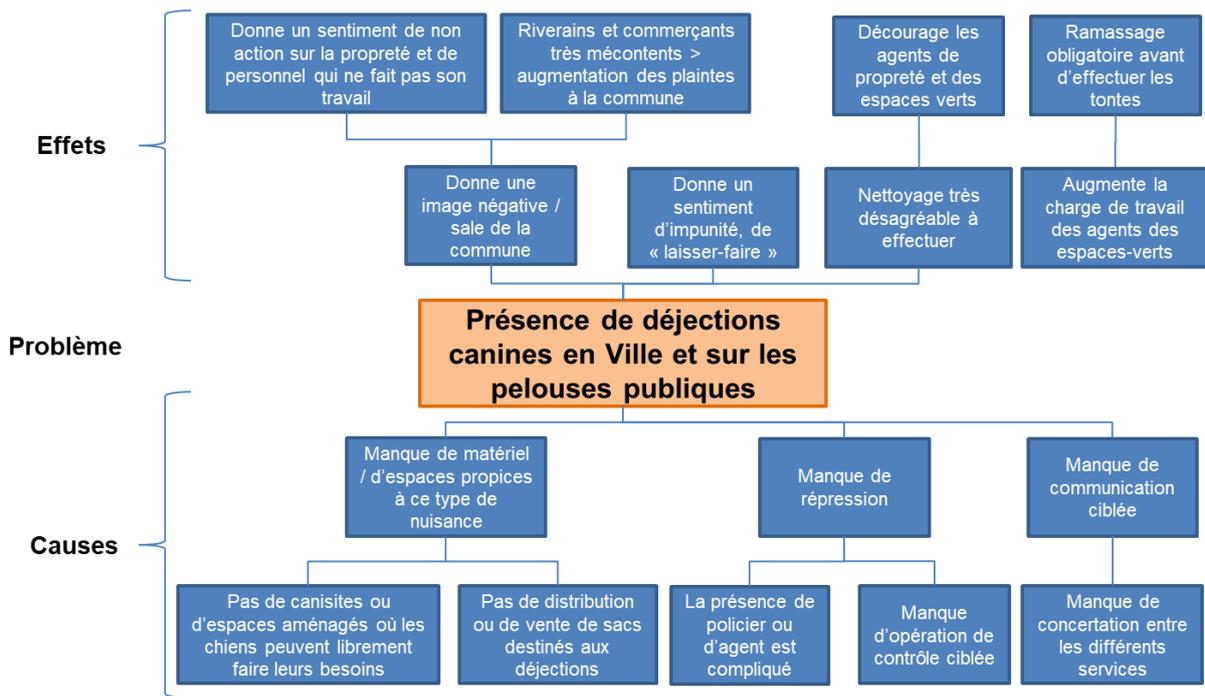
Points faibles	Pistes d'amélioration
Manque de personnel dédié à la propreté publique	Renforcer les équipes
Personnel vieillissant (proche de la pension)	Renouveler le personnel partant en pension
Pas assez de reconnaissance pour le personnel dédié à la propreté publique	Mettre en valeur aussi bien en interne qu'en externe le travail effectué par le personnel
Sous-utilisation des outils mis à disposition des services	(in)former le personnel à l'utilisation correcte des outils et donner la possibilité d'encoder directement sur le terrain via une application smartphone/tablette
Manque de planification dans le nettoyage	Etablir une planification du nettoyage sur base des outils PRO-preté, clic-4-WAPP et GPS-U
Manque un état des lieux précis des poubelles publiques et de leur efficacité	Réaliser un inventaire à l'aide l'outil PRO-preté et confronter la localisation et l'utilisation des poubelles publiques par rapport aux points noirs constatés dans le GPS-U
Manque de coordination entre les différents acteurs	Prévoir 3 réunions de coordination par an (Février / juin / octobre) ?
Manque de répression	Adapter les moyens de surveillance, notamment par l'utilisation de caméra mobiles
Manque d'entretiens spécifiques des fossés et bords de routes	Planifier le ramassage des déchets en fonction de travail de la faucheuse
Manque de reconnaissance et de suivi pour les ambassadeurs de la propreté	Organiser une journée spéciale « ambassadeurs » à minima tous les deux ans
Peu de retour de la part des équipes BeWapp concernant le nombre de sacs et le type de déchets collectés lors du grand nettoyage de printemps	Demander aux équipes de nettoyage qui récupèrent les déchets de tenir une comptabilité ?
La communication ne vise pas assez les différents publics cibles et n'est peut-être pas assez percutante	Utiliser les kits de communication de BeWapp notamment pour le site Internet et FaceBook + réaliser au minimum 1 X/an une action « coup de poing »

10.3. Arbres à problèmes pour les principaux points noirs relevés

Sur base des principaux points noirs établis tant par le personnel communal que par le panel extérieur, nous avons effectué quelques arbres à problèmes qui nous permettent de poser les bases pour le programme d'action. Ainsi, nous avons retenus 5 lieux / nuisances cibles pour réaliser ces arbres : la problématique du parking de covoiturage situé au pied de l'entrée de l'autoroute E42 (l'arbre peut aisément être dupliqué pour les autres parkings publics) ; la présence de déchets dans les rues et quartiers commerçants (nous faisons abstraction des centres commerciaux qui sont de gestion privée) ; les dépôts sauvages présents tout au long des chemins de type « remembrement » ; la problématique des mégots de cigarettes et enfin la présence de déjections canines en ville et sur les pelouses publiques.







10.4. Conclusion générale

La Ville de Péruwelz a déjà mis en place de nombreuses choses en matière de propreté publique. Que ce soit en matière de **suivi** avec son GPS-U et l'outil Clic-4-WaPP, de **répression** avec la collaboration de la Police locale, d'actions ponctuelles de **sensibilisation** avec la Caravelle et des actions « coup-de-propre », de **soutien** des comités de quartiers dans les opérations de nettoyage et, depuis la création de BeWaPP, de soutien des ambassadeurs de la propreté et des citoyens participants au Grand Nettoyage de Printemps, etc.

La Ville est bien consciente que nombre de ces actions peuvent être améliorées et qu'une analyse complète de ses infrastructures de déchets doit être réalisée pour réduire la quantité de déchets sauvages dans certaines zones de l'entité.

Le diagnostic a également permis de confirmer des problèmes déjà mis en exergue par les services mais aussi d'en mettre en évidence de nouveaux grâce au travail du panel d'acteurs extérieurs et des agents de propreté. Ce travail collaboratif ainsi que les différents outils utilisés vont nous permettre d'établir les nuisances cibles et les lieux prioritaires et nous mener au programme d'actions détaillé dans le point V.

IV. Partenaires identifiés

Dans le tableau ci-dessous se retrouve l'ensemble des acteurs extérieurs au Comité de Pilotage pouvant potentiellement collaborer, d'une façon ou d'une autre, à la mise en place des actions sur notre territoire.

Partenaires potentiels	Type de partenariat (financier, matériel, technique, humain)	Objectif de partenariat	N° de la fiche action dans laquelle apparait le partenaire
La Wallonie / BeWapp	Financier / technique / matériel	Aides tant en matière de matériel, d'expertise, de communication que de subsides...	1 / 10 / 12/ 13 / 18 / 20 / 21 / 22 / 23 / 30 / 31 / 34
SPW Mobilité et Infrastructures – Direction des routes de Mons	Technique	Travailler sur des aménagements à créer / à concevoir au niveau des voiries régionales et du parking de covoiturage.	16 / 35
SPW Mobilité et Infrastructures – Direction des Voies hydrauliques de Tournai	Technique	Mettre en place une collaboration efficace dans la gestion des déchets situés dans les chemins de halage et leurs chemins d'accès.	Aucune fiche action spécifique. Une collaboration s'effectuera au cours de la mise en œuvre du PLP si les besoins s'en font ressentir.
Intercommunale de gestion des déchets : IPALLE	Technique / matériel	Collaborer sur des actions et de la communication au niveau du Recyparc ; Bénéficier de leur expertise et de leur matériel en matière de propreté publique (outils de communication, de sensibilisation / poubelles de tri à utiliser lors de festivités...	2 / 12 / 18 / 32
Intercommunale de développement économique et territorial : IDETA	Technique	Réfléchir à une communication mais aussi au déploiement de matériel (ou de faciliter la mise à disposition de matériel) pour les entreprises et leurs travailleurs installés dans les Parcs d'activité économiques.	27 / 30
Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO)	Technique	Réfléchir à la mise à disposition de poubelles pour les camionneurs qui fréquentent où se garent au niveau des quais au niveau du Canal.	27 / 30
Immobilière publique : IPPLF	Technique	Collaboration sur la propreté dans les parties publiques des cités de logements sociaux.	33
Écoles ou Service enseignement	Technique / humain	Collaborer à la propreté dans et aux abords des écoles et faire adhérer un maximum d'écoles au GNP et / ou à École plus Propre	14 / 19 / 22

Service Développement économique et communication	Technique / humain	Aide à communiquer tant sur le PLP en lui-même que sur des publics cibles.	3 / 7 / 15 / 17 / 18 / 19 / 21 / 25 / 27 / 28 / 34 / 36
Service Marchés Publics	Technique	Aide à la réalisation de marchés publics pour l'achat de matériel ainsi qu'à l'étude de faisabilité de certaines actions	18 / 28
Cabinet du Bourgmestres	Technique	Aide dans les matières juridiques et de répression	4 / 10
Ambassadeurs de la propreté	Humain / technique	Mieux et plus collaborer avec les ambassadeurs et profiter de leur expertise de terrain pour créer, aider et suivre des actions.	7 / 8 / 12 / 21 / 22 / 23 / 25 / 26
Commissions Locales (CLRU, CLDR, CCATM)	Technique	Profiter des structures en place pour communiquer sur le Plan vers celles-ci et demander qu'elles soient des relais auprès des autres citoyens. Les inviter à faire partie du Comité de suivi.	Pas de fiche action spécifique. Structures relais dans la communication et le suivi du Plan
Associations de quartier / villages	Humain / technique	Collaborer avec les associations dans les différentes actions de ramassage mais aussi profiter de leurs connaissances de leur quartier/village pour améliorer nos infrastructures et adapter nos interventions. Ils sont aussi des relais auprès des autres citoyens et peuvent mobiliser d'autres bénévoles.	Pas de fiche action spécifique, elles seront contactées lors de la promotion du Plan et lors des Grands nettoyages de Printemps
Mouvements de jeunesse	Humain	Collaborer avec les mouvements de jeunesse dans les différentes actions de ramassage. Ils sont aussi des relais auprès des autres jeunes et peuvent sensibiliser en utilisant leurs propres codes et canaux de communications. Ils peuvent aussi mobiliser d'autres jeunes.	25 / 36
Représentant des agriculteurs	Technique	Réfléchir ensemble à la problématique des canettes en bords de champs et prairies.	34
Associations sportives (marcheurs)	Humain	Collaborer avec les clubs de marcheurs et leur proposer des actions de ramassages de type « je marche, je ramasse »	Pas de fiches action spécifique. Un courrier leur parviendra en cours du PLP afin de leur proposer l'action « je marche, je ramasse » de Be WaPP

V. Programme d'actions

1. Détermination de la stratégie de la commune

1.1. Détermination des lieux et nuisances cibles

Le diagnostic et le travail réalisé avec l'ensemble des acteurs de la propreté publique ont permis de déterminer 4 nuisances cibles et 3 lieux prioritaires.

Les nuisances cibles retenues sont :

- ✓ **Les déchets d'emballage de consommation « nomade »** : ils sont partout, tant dans les centres urbains qu'en rase campagne et touchent pratiquement tous les publics cibles... Ces déchets multiples doivent faire l'objet d'une attention particulière à tous les échelons de pouvoirs, à commencer par le niveau local.
- ✓ **Les déjections canines** : véritable fléau tant pour les agents de la propreté publique que pour les malheureux qui mettent le pied dedans, cette nuisance semble être localisée et peut être réduite si l'on mène des actions spécifiques. Peu présente dans les zones suivies par l'outil Clic-4-WaPP, cette nuisance est retenue à la demande des agents de la propreté et du panel.
- ✓ **Les mégots de cigarettes** : ils font partie de l'environnement urbain tant il y en a, ils sont pourtant une véritable catastrophe écologique. L'outil Clic-4-WaPP met en évidence la présence des mégots notamment dans les quartiers commerçants. Comme le démontre les causes dans l'arbre à problèmes s'y référant, le public est ciblé et des mesures doivent être prises au niveau des infrastructures (cendriers urbains entre autres) et de la répression.
- ✓ **Les dépôts sauvages** : essentiellement concentrés dans les zones à faible contrôle social, ces dépôts sont nombreux et récurrents dans les chemins de remembrements. Comme le démontre l'arbre à problèmes, l'évacuation de ce type de déchets demande du temps et du matériel important alors que bien souvent 80% (voire plus) de ces déchets peuvent être mis gratuitement au recyparc et les 20% restant dans un sac poubelle !

Les lieux prioritaires sélectionnés sont :

- ✓ **Les quartiers commerçants** : espaces forts fréquentés et à forte visibilité, ces quartiers sont quotidiennement nettoyés de leurs déchets. Il n'empêche que, comme le démontre les résultats de l'outil Clic-4-WaPP, ce type de lieu cumule le plus de malpropreté après les parkings et bords de routes ! C'est aussi une demande du panel et comme indiqué dans l'arbre à problème qui s'y réfère, une réflexion plus globale doit avoir lieu afin de lutter contre les déchets sauvages et faciliter le travail des agents de propreté publique.
- ✓ **Les parkings** : la voiture est partout et les parkings sont de plus en plus utilisés. Certains, plus que d'autres, sont situés à l'écart de toute habitation. Comme le démontre l'arbre à problème, s'ils ne sont pas correctement aménagés et s'il n'y a pas de contrôles, il est facile de se débarrasser de ses déchets. Ce type de lieu, tout comme les bords de routes, cumule le plus d'unité de malpropreté à chaque mesure avec l'outil Clic-4-WaPP.
- ✓ **Les chemins de remembrements** : en lien étroit avec les dépôts sauvages ciblés précédemment, notre territoire dispose d'un important réseau de voiries de type « chemins de remembrement ». Ils sont empruntés par le secteur agricole mais aussi par les usagers

faibles pour se promener et par les citoyens qui souhaitent prendre des « raccourcis ». Malheureusement, ils sont également utilisés par des personnes inciviques pour se décharger de déchets ménagers en tout genre. Ce type de lieu est ressorti de notre analyse des points noirs issus du GPS-U mais aussi par le panel et est considéré comme une menace dans notre analyse AFOM. Cette problématique a fait l'objet d'une analyse par la méthode des arbres à problèmes.

1.2. Détermination des objectifs globaux et d'impact du Plan

Le Plan Local de propreté de Péruwelz a pour but de :

- rendre l'entité de Péruwelz plus propre et plus accueillante ;
- informer et sensibiliser à la propreté publique les citoyens ainsi que les personnes extérieures qui se rendent sur notre territoire pour travailler ou pour le visiter ;
- rendre plus efficace les services communaux qui œuvrent à tous les niveaux de la gestion de la propreté publique ;
- mettre en avant le travail des agents de propreté et des citoyens qui prennent part aux opérations de nettoyage.

Cela passera notamment par 4 objectifs clés :

1) Diminuer de minimum 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019².

Comme indiqué ci-avant, les déchets sauvages sont partout, tant en ville qu'en rase campagne. Les centres urbains disposent de poubelles publiques mais jamais une analyse n'a été faite pour savoir si nos poubelles sont efficaces ou non et s'il était judicieux ou non d'en placer de nouvelles là où il n'y en a pas. En plus de proposer des actions visant l'amélioration des infrastructures de propreté publique, nous comptons sensibiliser la population sur la problématique et soutenir les citoyens qui nous aident dans l'amélioration de la propreté au sein de leurs villages ou quartiers.

Pour atteindre cet objectif nous comptons :

- Évaluer le déficit en poubelles de rue et pallier celui-ci en installant de nouvelles poubelles et/ou optimisant les poubelles actuelles. Les zones prioritaires seront déterminées à l'aide des outils « PRO-preté », « Clic-4-WaPP » et le « GPS-U » (fiches actions n°1 et n°20) ;
- Acheter et placer des poubelles spécifiques tant pour les festivités, les marchés, autour des écoles que dans les zones rurales comme les nasses à canettes (fiches actions n°16, n°18, n°30 et n°31) ;
- Sensibiliser et communiquer vers les citoyens via différents canaux comme les réseaux sociaux, le magazine communal, la presse locale, le recy parc etc. mais aussi en créant et plaçant des panneaux, affiches ou encore en distribuant des gadgets... (fiches actions n°3, n°5, n°6, n°23, n°25, n°26, n°32 et n°34)
- Soutenir les ambassadeurs de la propreté notamment en organisant une rencontre annuelle permettant d'échanger et d'améliorer les collaborations (fiche action n°7) ;

² L'année 2019 a été préférée à l'année 2020 comme année de référence vu le contexte particulier de 2020 lié au coronavirus, notamment le confinement du printemps et la diminution des activités.

- Mettre en avant le travail des agents de propreté notamment via des capsules vidéo (fiche action n°8) ;
- Mettre en place avec les établissements scolaires de l'entité différents projets de sensibilisation mais aussi d'actions dans et autour de l'école (fiches actions n°14 et n°22) ;
- Proposer un ramassage de déchets (et notamment les canettes) aux mouvements de jeunesse et en retour leur donner un chèque à valoir pour l'achat de matériel ou de vivres pour leurs camps (fiche action n°36) ;
- Informer et sensibiliser sur la problématique des déchets sauvages dans les lieux privés tels que centre commerciaux, zones d'activité économique, etc. afin qu'ils puissent mettre à disposition des personnes qui fréquentent ces zones des poubelles adaptées et en suffisance (fiche action n°27) ;
- Etudier l'aménagement du parking de covoiturage afin de faciliter le nettoyage et le rendre plus accueillant (fiche action n°35).

L'évaluation de l'objectif sera faite via l'outil Clic-4-WaPP.

2) Diminuer de 30% la présence des déjections canines dans l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à l'année 2021.

Bien qu'assez localisée, cette nuisance est véritablement problématique pour les ouvriers des espaces verts mais aussi pour les citoyens. Un travail a été commencé par la cellule de prévention mais n'a jamais réellement abouti sur de réelles démarches auprès des propriétaires de chiens. Des actions ciblées tant au niveau de la sensibilisation, qu'au placement d'infrastructures adaptées mais aussi à l'organisation d'actions de répression devraient nous permettre d'atteindre cet objectif.

Pour y parvenir il faudra :

- Actualiser le recensement effectué par les Gardiens de la Paix et cibler les lieux prioritaires (fiche action n°11) ;
- Réfléchir à des installations adaptées et efficaces (fiche action n°33) ;
- Sensibiliser les maîtres et les riverains situés dans les points noirs à l'aide de différents supports tels que des articles, flyers, panneaux, création de pochoirs, contacts directs... (fiche action n°15) ;
- Organiser des actions de répression spécifiques sur base de l'article 221 du Règlement Générale de Police (fiche action n°24).

Nous ciblerons des mesures spécifiques sur le même principe que les mesures Clic-4-WaPP en novembre 2020 et février 2021. Nous viserons une portion de 200 mètres dans la rue du Château à Bon Secours (au départ de la Place Jean Absil). Cette rue est un point noir toujours d'actualité pour les déjections canines et est située à proximité d'une autre zone de mesure (Avenue de la Basilique – quartier commerçant). Nous mesurerons également le taux de déjections canines sur le parking de la rue du Ponsart situé à proximité de deux autres zones de mesures. 1 déjection équivaldra à 1 unité de malpropreté. *Nous répèterons ces mesures tout au long du Plan afin de mesurer l'impact de nos actions et pouvoir justifier l'atteinte ou non de l'objectif.*

3) Réduire de 20% le nombre de mégots de cigarettes en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance 2024 par rapport à l'année 2021.

Nous ne nous sommes jamais attaqués à cette nuisance et pensons donc qu'atteindre une diminution de 20% dans ces lieux est réalisable. Comme l'a démontré les observations réalisées avec l'outil clic-4-WaPP c'est surtout en centre-ville et dans les rues commerçantes que le phénomène est le plus visible. Nous pensons que nous pourrions résoudre une bonne partie du problème et atteindre cet objectif en réalisant des actions dans 3 ou 4 piliers et notamment :

- Évaluer le déficit en cendrier de rue et pallier celui-ci en installant de nouvelles poubelles avec cendriers ou de cendriers spécifiques et étendre la mesure aux entrées d'école et aux arrêts des bus TEC (fiche action n°13) ;
- Rappeler aux commerçants de l'horeca l'obligation de placer des cendriers à l'entrée de leur établissement et étudier la possibilité d'organiser un achat groupé (fiches actions n°17 et n°28) ;
- Sensibiliser les fumeurs en réalisant des actions spécifiques comme la distribution de cendriers de poche, le placement de cendriers de type « vote » lors des festivités, ou encore profiter de la campagne « Ici commence la mer, ne jetez rien » (fiches actions n°5, n°12 et n°21) ;
- Organiser des actions de répression sur base de l'article 148 du Règlement Générale de Police (fiche action n°29).

L'évaluation de l'objectif sera faite via l'outil Clic-4-WaPP. N'ayant jamais estimé la quantité de mégots, nous profiterons des mesures de novembre 2020 et février 2021 pour quantifier la présence des mégots sur 4 sites : Avenue de la Basilique, Rue Astrid (quartiers commerçants), rue des Français (alentours d'école et arrêts de transport en commun) et Place de Roucourt (centre-ville - mais aussi alentour d'école et parking -). 10 mégots estimés équivaldront à 1 unité de malpropreté. Nous répèterons ces mesures tout au long du Plan afin de mesurer l'impact de nos actions et pouvoir justifier l'atteinte ou non de l'objectif.

4) Limiter de 10%, d'ici 2024, la présence de dépôts sauvages dans les zones à faible contrôle social par rapport à 2019³.

Les dépôts sauvages sont assez difficiles à maîtriser car les zones de dépôts sont souvent peu fréquentées, il est donc difficile de trouver le pollueur et d'enrayer cette nuisance. Néanmoins, ces dépôts entraînent des désagréments tant pour les usagers de l'espace public que pour le personnel communal chargé de nettoyer et la communauté vu le coût que certains dépôts représentent.

Pour atteindre l'objectif des 10% fixé, nous allons :

- Autoriser et installer des systèmes de vidéo-surveillance afin de pouvoir identifier plus facilement les pollueurs (fiches actions n°4 et n°10) ;
- Réaliser des panneaux d'information servant tout d'abords à indiquer aux agents de propreté que le dépôt a été fouillé et qu'ils peuvent l'évacuer et ensuite à informer le citoyen que les services communaux suivent et prennent en charge la problématique (fiche action n°9) ;

³ L'année 2019 a été préférée à l'année 2020 comme année de référence vu le contexte particulier de 2020 lié au coronavirus, notamment le confinement du printemps et la diminution des activités.

- Informer mieux et plus les citoyens sur les possibilités qu'ils ont pour se défaire gratuitement ou à moindre coût de leurs déchets (fiche action n°3) ;
- Poursuivre les actions de répression en collaboration avec les services de Police.

L'évaluation de l'objectif sera faite via notre GPS-U, sur base du nombre de constat de dépôts sauvages établis en 2024 par rapport au nombre encodé en 2019.

1.3. Détermination des objectifs d'activité du Plan

1.3.1 Moyens financiers :

L'administration s'engage à inscrire au budget entre 20 et 25.000 € / an pour la réalisation des actions du PLP. Cette enveloppe doit permettre de réaliser entre 4 et 5 actions par an pour lesquelles un financement est nécessaire, que ce soit pour l'achat d'infrastructures de propreté, de travaux en vue d'améliorer la gestion de la propreté ou de frais liés à des campagnes de sensibilisation / communications.

Cet engagement est toutefois lié à l'octroi de subventions par la Wallonie. Il pourrait aussi être plus conséquent si des appels à projets spécifiques sont lancés par BeWaPP et la Wallonie. En effet, certaines actions peuvent s'avérer être très coûteuses comme l'achat de poubelles publiques mais des subventions ont déjà été octroyées par le passé pour les communes disposant d'un plan de gestion de leurs infrastructures de propreté publique.

1.3.2 Moyens humains :

Afin de mener à bien les actions et rapportages du Plan Local de Propreté, l'éco-conseiller, porteur du PLP, devra y consacrer 1/5^{ème} de son temps. Le temps de l'éco-conseiller n'est pas extensible mais une des solutions serait de reporter une partie des affectations de l'éco-conseiller en matière de propreté publique vers un agent constatateur.

L'agent constatateur ayant été affecté à d'autres missions dans le courant de l'année 2019, il serait souhaitable, qu'un nouvel agent constatateur communal soit formé et désigné par le Conseil communal d'ici la fin de la législature (2024). Il pourra ainsi reprendre la gestion des infractions environnementales en compagnie de la Police et gérer les mesures et analyses des points noirs en collaboration avec l'éco-conseiller. Cela permettra à l'éco-conseiller de se dégager du temps pour suivre et animer le PLP.

Au niveau des agents de propreté, afin de garantir un service au minimum identique à celui décrit dans le diagnostic, et pour palier au départ à la pension de deux ouvriers affectés à la propreté publique, le recrutement de deux ouvriers équivalent temps plein devra s'effectuer idéalement en 2021.

Le Comité de pilotage devra se réunir autant que cela le nécessite sous l'impulsion du porteur du PLP et notamment suite à la mise en place des actions. A tout le moins, le Comité de pilotage devrait se réunir 2 à 3 fois par an. Le Comité de suivi se réunira, pour sa part, une fois par an, au premier trimestre afin de tirer le bilan de l'année précédente et prendre connaissance des actions programmées dans l'année en cours. Nous renvoyons le lecteur au point VI « Suivi et évaluation du plan » point 2 pour plus de précision.

1.3.3 Moyens de communication du Plan :

Au minimum, une à deux campagnes de communication sur le Plan devront être menées annuellement, dans la presse locale, le bulletin communal et sur les réseaux sociaux. Idéalement une communication au premier trimestre et les suivantes en fonctions du programme d'actions.

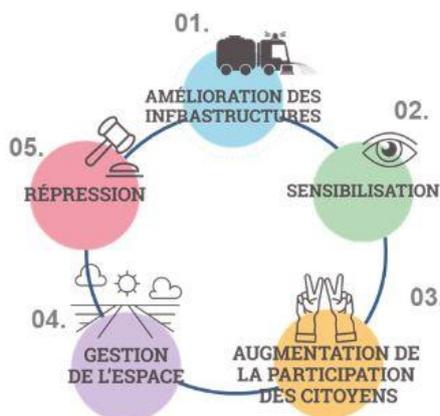
La communication du Plan passera également par le Comité de suivi du plan et l'envoi d'un mail spécifique aux ambassadeurs de la propreté. Ils sont des contacts privilégiés dans le domaine de la Propreté publique mais aussi des personnes qui pourront informer autour d'eux sur les moyens mis en place par la Commune pour tenter d'améliorer la propreté publique.

2. Elaboration du programme d'actions

Le programme d'actions a été sélectionné par le Comité de Pilotage et validé par le collège communal du 22 septembre 2020.

Chaque action sélectionnée doit apporter une réponse aux nuisances cibles et aux lieux prioritaires sélectionnés. Pour chacun d'entre eux, il convient de proposer, autant que possible, des actions réparties dans les 5 piliers qui constituent les fondements stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages.

Trois piliers sont en relation directe avec le citoyen :



- **la participation** : Encourager l'adhésion et la participation des citoyens (entreprises, associations, autres acteurs) au maintien de la propreté publique ;
- **la sensibilisation** : Viser la prise de conscience et le changement de comportement ;
- **la répression et le contrôle social** : Faciliter la mise en œuvre du volet répressif pour mettre fin au sentiment d'impunité et restaurer un sentiment de justice chez les citoyens non-pollueurs.

Les deux autres se rapportent au cadre de vie :

- **la gestion des espaces de vie** : Favoriser les espaces publics de qualité en supprimant les éléments générateurs de malpropreté (réduire les zones de non-droit et favoriser le contrôle social) et développer la réappropriation de ces zones par le citoyen ;
- **l'amélioration des infrastructures** de collecte de déchets : Faire en sorte que l'infrastructure disponible (tant pour le citoyen que pour les agents de propreté) permette d'atteindre un niveau de propreté optimal.

Les cinq piliers sont complémentaires, ils forment un tout. En effet, ces piliers se renforcent mutuellement et il est important de travailler sur chacun d'entre eux pour parvenir à une amélioration significative de la propreté publique.

2.1. Sélection des actions par pilier

Piliers	Actions	Nuisances-cibles	Publics-cibles
Gestion	Etudier l'aménagement du parking de covoiturage afin de faciliter le nettoyage et le rendre plus accueillant	Déchets sauvages	Covoitureurs
Infrastructure	Finaliser le cadastre des infrastructures de propreté à l'aide de l'outil PRO-Preeté	Déchets sauvages	Commune
Infrastructure	Mesurer annuellement la quantité (en tonne) de déchets collectés par les agents de propreté dans l'espace public	Déchets sauvages	Commune
Infrastructure	Réaliser et acheter des panneaux informant que le dépôt a été constaté et qu'il sera évacué par la commune	Dépôts sauvages	Commune
Infrastructure	Actualiser le recensement des points noirs des déjections canines effectué par les Gardiens de la Paix et cibler les lieux prioritaires	Déjections canines	Commune
Infrastructure	Acheter et placer des cendriers à l'entrée des bâtiments et infrastructures publiques ainsi qu'aux arrêts de bus	Mégots	Fumeurs
Infrastructure	Etudier l'installation de filets (nasses) à canettes dans les zones non urbanisées	Canettes et autres déchets sauvages	Tout public
Infrastructure	Etudier la faisabilité d'acheter des poubelles de tri mobiles et de les installer lors des festivités et sur le parcours du marché hebdomadaire	Déchets sauvages	Festivités et marchés
Infrastructure	Mettre en place un groupe de réflexion pour une meilleure utilisation de la Caravelle	Déchets sauvages	Commune
Infrastructure	Pallier au déficit de poubelles de rue en installant de nouvelles poubelles et/ou optimisant les poubelles actuelles	Déchets sauvages	Commune
Infrastructure	Placer des cendriers ludiques type "vote" lors des festivités	Mégots	Commune
Infrastructure	Etudier la possibilité d'organiser un marché public pour l'achat de cendriers et proposer un achat groupé aux commerçants	Mégots	Commerçants
Infrastructure	Etudier l'installation de poubelles spécifiques aux endroits où est autorisé le stationnement des camions sur le domaine public	Déchets sauvages	Camionneurs
Infrastructure	Acheter des poubelles ludiques et les placer près des écoles et des lieux de rassemblement des jeunes	Déchets sauvages	Public jeune
Infrastructure	Etudier le placement d'installations adaptées et efficaces pour lutter contre les déjections canines dans les zones de points noirs	Déjections canines	Commune

Participation	Lancer auprès de la population un concours de slogans et visuels sur le thème de la propreté	Déchets sauvages	Tout public
Participation	Organiser 1 fois par an un moment de convivialité et d'échanges pour les ambassadeurs de la propreté actifs, pour les remercier du travail effectué tout au long de l'année	Déchets sauvages	Ambassadeurs de la PP
Participation	Organiser une réunion de travail avec les directions des écoles sur la thématique de la propreté dans et autour des établissements scolaires	Déchets sauvages	Scolaire
Participation	Proposer aux Ambassadeurs de la Propreté de se rendre dans les écoles pour expliquer pourquoi ils ramassent les déchets et tenter de faire adhérer l'école au Grand Nettoyage de Printemps voire au projet "École Plus Propre" de Be Wapp	Déchets sauvages	Scolaire
Participation	Proposer un ramassage de canettes aux mouvements de jeunesse et en retour leur donner un chèque à valoir pour l'achat de matériel ou de vivres pour leurs camps	Canettes	Mouvements de jeunesse
Répression	Autoriser le placement d'appareils de vidéo-surveillance sur toute l'entité communale	Dépôts sauvages	Commune
Répression	Acheter et placer des caméras mobiles pour la surveillance des lieux de dépôts récurrents	Dépôts sauvages	Commune
Répression	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois la communication / sensibilisation sur les déjections canines effectuée	Déjections canines	Propriétaires de chiens
Répression	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois les cendriers placés et la communication / sensibilisation effectuée	Mégots	Fumeurs
Sensibilisation	Ajouter une page « Propreté publique » sur le site Internet de la Commune	Déchets sauvages	Tout public
Sensibilisation	Placer les macarons "Ici commence la mer, ne jetez rien" et lancer la communication sur le Plan Local de Propreté	Déchets sauvages	Tout public
Sensibilisation	Organiser 1 fois par an une campagne de communication mettant en évidence les Ambassadeurs de la Propreté et les agents communaux	Déchets / Dépôts sauvages	Tout public
Sensibilisation	Distribuer des cendriers de poches lors d'actions de sensibilisation	Mégots	Fumeurs
Sensibilisation	Sensibiliser les maîtres de chiens et les riverains situés au niveau des points noirs à l'aide de différents supports (articles, flyers, panneaux, création de pochoirs, contacts directs...)	Déjections canines	Propriétaires de chiens
Sensibilisation	Rappeler aux commerçants de l'Horeca l'obligation de placer des cendriers à l'entrée de leurs commerces	Mégots	Commerçants

Sensibilisation	Distribuer des carbags (ou autre gadgets utiles) lors du Grand nettoyage de Printemps	Déchets sauvages	Tout public
Sensibilisation	Créer une capsule vidéo sur la présence des poubelles dans l'espace public et l'utilisation de celles-ci en mettant en avant des enfants, des adolescents et/ou des jeunes adultes	Déchets sauvages	Public jeune
Sensibilisation	Placer des panneaux de sensibilisation temporaires sur les zones nettoyées par les Ambassadeurs de Propreté ou volontaires d'un jour	Déchets sauvages	Tout public
Sensibilisation	Sensibiliser les entreprises et grandes surfaces sur la mise à disposition de poubelles pour les camionneurs qui viennent charger ou décharger dans leurs enceintes	Déchets / dépôts sauvages	Camionneurs
Sensibilisation	Réaliser 2 actions de sensibilisation par an, un samedi ou dimanche matin, dans ou à proximité du recyparc, visant les remorques non bâchées	Déchets sauvages	Les personnes qui se rendent au recyparc
Sensibilisation	Créer et placer des panneaux de sensibilisation dans les prairies situées le long de voiries problématiques	Déchets sauvages	Tout public

2.2. *Description des actions*

Titre de l'action n°1	Finaliser le cadastre des infrastructures de propreté à l'aide de l'Outil PRO-preté
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	<p>- 100% des infrastructures de propreté publique ont été référencées dans l'outil PRO-preté en 2020. Cet objectif nous permettra d'analyser par la suite l'efficacité mais aussi les manquements de ces infrastructures.</p> <p>- Réaliser 1 diagnostic des infrastructures de propreté publique à la fin du 1^{er} semestre 2021 afin de pouvoir pallier au déficit de cendriers de rue (dans le courant du 2^{ème} semestre 2021) et de poubelles (à partir de 2022)</p>
Description	<p>On maîtrise que ce que l'on connaît...</p> <p>Afin de rendre plus efficace la gestion des déchets sauvages, il nous paraît essentiel de réaliser un diagnostic de nos infrastructures de gestion de la propreté publique. Cela nous permettra d'optimiser l'implantation de nos poubelles publiques et de rendre plus efficace leur collecte. Il en va de même pour les cendriers. Ces améliorations sont ressorties dans la conclusion de notre diagnostic suite au constat qu'il nous manquait un état des lieux précis des poubelles publiques et de leur efficacité mais aussi un manque de planification dans le nettoyage !</p> <p>Les Gardiens de la Paix vont donc finaliser le cadastre des infrastructures situées sur toute l'entité fin 2020. Ensuite les équipes de propreté avec l'aide de l'éco-conseiller, étudieront le taux de remplissage mais aussi une analyse cartographique des zones de dépôts de déchets sauvages. Nous proposerons ensuite d'optimiser les poubelles en place et d'installer de nouvelles là où le diagnostic aura pointé un manque.</p>
Porteur de l'action	Le service Prévention Sécurité (les Gardiens de la Paix)
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - L'éco-conseiller : aide et gestion des données - Le service des Travaux de Proximité : aide notamment pour le suivi du taux de remplissage des poubelles et des collectes - Be WaPP si nous obtenons une réponse favorable à notre candidature à l'appel à projet « Optimisation de l'implantation des poubelles et tournées de collectes »
Planning Action unique	<p>Date de début : mi-novembre 2020</p> <p>Dates des étapes clés : - décembre 2020 fin du cadastre - mars 2021 analyse de la collecte et du taux du remplissage.</p> <p>Date de fin : fin juin 2021</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Aucun budget spécifique à prévoir</p> <p>Moyens humains estimés : 2 gardiens de la Paix durant une à 2 semaines, 2 équipes du service espaces verts – propreté durant 2 mois pour analyser le taux de remplissage des poubelles publiques et l'éco-conseiller durant 5 à 7 demi-journées pour l'analyse</p>

<p>Sources des moyens (<i>budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...</i>)</p>	<p>L'essentiel des moyens humain sera assuré en interne. Si nous obtenons une réponse favorable à notre candidature à l'appel à projet « Optimisation de l'implantation des poubelles et tournées de collectes », un intervenant externe prestera 5 journées</p>
<p>Indicateurs de suivi de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'infrastructures de propreté publique référencées dans l'outil PRO-preté par les Gardiens de la Paix à la fin de l'année 2020. - L'analyse du taux de remplissage de toutes les poubelles de rue a été effectuée à l'issue du premier trimestre 2021 par les agents de propreté. • <u>Indicateur d'impact :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadastre et les analyses d'efficacité des infrastructures et de la collecte de ceux-ci, ont permis la réalisation d'un diagnostic à la fin du premier semestre 2021 mettant en évidence les manquements et les solutions à apporter à l'issue du Plan.

Titre de l'action n°2	Mesurer annuellement la quantité (en tonne) de déchets collectés par les agents de propreté dans l'espace public
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages / Dépôts clandestins
Objectif(s)	L'objectif est d'obtenir une idée précise de la quantité de déchets sauvages collectés par les services communaux afin de pouvoir quantifier, dans la durée, les effets de notre Plan Local de Propreté. Actuellement ces données ne sont pas disponibles car les déchets ne sont pas différenciés (sauf les encombrants) lorsqu'ils sont amenés à la pesée.
Description	<p>En effet, actuellement, hormis les encombrants et déchets spéciaux liés aux dépôts sauvages, aucune différenciation des déchets collectés par les services communaux n'est opérée.</p> <p>L'étape la plus difficile sera de différencier les poubelles publiques des déchets sauvages car ils sont collectés en même temps par les équipes et les sacs utilisés par les services communaux sont identiques aux sacs utilisés pour les poubelles publiques.</p> <p>Une des possibilités est de créer 2 zones différentes sur le plateau de la camionnette. Une pour les poubelles publiques et une autre pour les déchets sauvages / dépôts clandestins (selon les équipes).</p> <p>Une sensibilisation des agents de propreté devra être effectuée à l'automne 2020 (novembre) afin qu'ils puissent bien différencier les différents types de déchets à séparer. Chaque équipe créait ses zones sur le plateau en fonction de leurs habitudes de travail.</p> <p>Le responsable du service de Proximité doit également créer différentes zones (bien délimitées et bien identifiées) à l'arrière des ateliers communaux afin d'y stocker temporairement les déchets avant évacuation vers le centre de traitement.</p> <p>Enfin, les déchets seront évacués vers Thumaide fraction par fraction et ils devront être correctement identifiés sur le bon de pesée pour que l'éco-conseiller puisse les encoder mois par mois dans un tableur et ainsi tenir une comptabilité précise des déchets de propreté publique.</p>
Porteur de l'action	Le service des Travaux de Proximité avec l'aide de l'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	Intercommunale de gestion des déchets IPALLE : appui technique au niveau des bons de livraison à l'incinérateur de Thumaide
Planning Action reconduite annuellement	<p>Date de début : Décembre 2020 (information aux agents)</p> <p>Dates des étapes clés : L'année 2021 est l'année de référence</p> <p>Date de fin : à la fin du présent PLP (décembre 2024). Pourra être reconduit à la mise en place du second plan.</p>
Moyens mobilisés :	<p>Moyens humains : les 2-3 équipes chargées du nettoyage.</p> <p>La charge de travail supplémentaire ne devrait pas être conséquente si les zones sont bien organisées. Seule l'augmentation du nombre de trajet vers l'incinérateur sera augmentée.</p>
Sources des moyens	Main d'œuvre interne, pas de moyens financiers à prévoir

Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none">• <u>Indicateur d'activité :</u><ul style="list-style-type: none">- Nombre de tonne de déchets sauvages collecté en 2021, 2022, 2023 et 2024- Nombre de tonne de dépôts clandestins collecté en 2021, 2022, 2023 et 2024- Nombre de tonne de déchets des poubelles publiques collecté en 2021, 2022, 2023 et 2024• <u>Indicateur d'impact :</u><ul style="list-style-type: none">- La quantité totale de déchets de la propreté publique est connue annuellement
---	---

Titre de l'action n°3	Ajouter une page « Propreté publique » sur le site Internet de la commune
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	L'objectif est d'utiliser le site Internet de la Commune pour faire de la sensibilisation et atteindre ainsi le plus de citoyen possible. - Créer une page internet dédiée à la propreté publique en 2021 - Publier minimum 2 articles par an sur le site Internet de la Commune
Description	Cette action ne va pas résoudre les problèmes liés à la propreté publique mais servira à communiquer sur la thématique. En effet, nous avons noté dans l'analyse AFOM et dans les points faibles de notre conclusion que nous ne communiquons pas assez sur cette thématique. Le point de départ est donc de créer une page spécifique sur le site Internet de l'administration. Nous pourrions ainsi y déposer le PLP mais aussi faire écho au Règlement Général de Police, y placer les capsules vidéo et autre support de communication etc. Nous relayerons également les informations venant de BeWaPP et les comptes-rendus des Grand Nettoyages de Printemps (GNP). La page sera active dès le mois de mars 2021 afin de communiquer tant sur le PLP que sur le GNP 2021.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Le service Communication pour le côté technique de la création de la page sur le site Internet et la promotion de celle-ci via les outils numériques en place - Le service Prévention-Sécurité pour ajouter du contenu lié au Règlement Général de Police
Planning Action unique mais sous-actions récurrentes	Date de début : 1 ^{er} trimestre 2021 Dates des étapes clés : / Date de fin : 1 ^{er} trimestre 2021 (ensuite, en fonction des actualités (notamment en fonction des actions du PLP) du contenu viendra s'ajouter
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir Moyens humains estimés : 1 à 2 journées ETP pour la création des premiers contenus (textes et visuels) et la mise en ligne
Sources des moyens	En interne uniquement
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre d'articles publiés annuellement sur la page Internet • <u>Indicateur d'impact</u> : - Nombre de personnes ayant été sensibilisé annuellement (si mesurable, sur base des chiffres de fréquentation de la page Internet)

Titre de l'action n°4	Autoriser le placement d'appareils de vidéo-surveillance sur toute l'entité communale
Pilier	Répression
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages
Objectif(s)	Permettre l'installation de caméras de surveillance sur l'entité à partir de 2022 et d'utiliser légalement les images afin de sanctionner les auteurs de d'infractions en matière de propreté publique.
Description	Au niveau des dépôts sauvages, un des plus gros points noirs ce sont les chemins de remembrement situés le long de l'autoroute. Ces voiries traversent l'entité d'est en ouest, sont bordées d'arbres (du côté de l'autoroute) et de champs. Il y a donc de nombreuses zones avec peu de contrôle social où il est aisé de se défaire de ses déchets. L'analyse AFOM de notre PLP indique dans les faiblesses le manque de systèmes de surveillance de type caméra et dans les menaces les nombreux axes routiers de transit qui échappent au contrôle social. « Adapter les moyens de surveillance, notamment par l'utilisation de caméras mobiles » est aussi repris dans nos pistes d'amélioration. Mais avant d'installer et d'avoir recours à ce type de matériel, il faut réaliser les démarches administratives afin d'officialiser et de rendre juridiquement utilisable ces systèmes de contrôle et de répression. C'est dans ce sens qu'est rédigée cette action. Elle est d'ailleurs reprise comme action dans le Plan Stratégique Transversal.
Porteur de l'action	Le Cabinet du Bourgmestre
Partenaires mobilisés	- le service Prévention-Sécurité : conseils et avis techniques - Police : conseils et avis techniques - Le service juridique : conseils et suivi de la législation ; - La Déléguée à la protection des données (DPO)
Planning Action unique	Date de début : 1 ^{er} trimestre 2021 Dates des étapes clés : / Date de fin : 1 ^{er} trimestre 2021 (passage au Conseil communal du mois de mars)
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir Temps consacré estimé : 1 à 2 semaines suivant les démarches administratives à effectuer auprès des différentes instances
Sources des moyens	En interne uniquement
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - La déclaration est déposée sur l'E-Guichet du SPF Intérieur • <u>Indicateur d'impact</u> : - /

Titre de l'action n°5	Placer les macarons « Ici commence la mer, ne jetez rien » et lancer la communication sur le Plan Local de Propreté
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser au minimum 50 personnes au PLP par la distribution de cendriers de poches et de carbags - Placer 15 macarons « Ici commence la mer, ne jetez rien » en 2021 - Distribuer minimum 25 cendriers de poches et 25 carbags lors de l'action
Description	<p>Nous avons choisi de participer à l'opération « Ici commence la mer, ne jetez rien » initiée par la SWDE et les contrats de rivière en installant à minima un macaron par village. Bien que l'opération vise tous les déchets sauvages ainsi que les rejets non conformes tels que les huiles et graisses, les peintures, les produits dangereux etc., force est de constater que les mégots de cigarette sont partout et impactent fortement les avaloirs.</p> <p>Afin de toucher un maximum les citoyens, l'idée est de lancer officiellement l'opération « ici commence la mer » ainsi que le PLP. Nous ciblerons une zone où auront été apposés des macarons comme une entrée d'école (Bon-Secours/Braffe ou Wiers) ou le quartier de la Gare (rue des Français). Réaliser l'évènement le vendredi matin (marché) dans le quartier de la Gare ou à la sortie des classes. Cela nous permettra de sensibiliser divers publics.</p> <p>Nous irons à la rencontre des fumeurs (un déguisement en forme de cigarette pourrait faciliter le dialogue) et entamer la conversation (qu'allier vous faire de votre mégot ?) à l'issue de la conversation préciser que la Ville se lance dans un plan local de propreté et distribuer un cendrier de poche au fumeur.</p>
Porteur de l'action	Le Comité de Pilotage
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Les Gardiens de la Paix pour l'action de terrain et la distribution. - BeWaPP et l'Intercommunale de gestion des déchets Ipalle pour l'obtention des cendriers de poche. - Le service Communication pour inviter les journalistes, couvrir l'évènement et réaliser une capsule vidéo
Planning	Date de début : Printemps 2021
Action unique	Date de fin : Printemps 2021
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Budget de 650 € TVAC</p> <p>Compter 2 jours de travail ETP (organisation + coordination + évènement)</p>
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Budget communal pour : <ul style="list-style-type: none"> o l'achat des macarons (552,00 €) o BeWaPP et IPALLE pour obtenir les cendriers de poche et les car-bag (pour les non-fumeurs) à distribuer + location d'un déguisement de cigarette (facultatif) - Service de Prévention pour la mise à disposition d'un gardien de la Paix durant 2 heures - Service de communication : 1 personne TP durant 4 heures

Indicateurs de suivi de l'action

- Indicateur d'activité :
 - Nombre de macarons placés en 2021
 - Nombre de cendriers de poches distribués lors de l'action
 - Nombre de carbags distribués lors de l'action
- Indicateur d'impact :
 - nombre de personnes touchées par l'action

Titre de l'action n°6	Lancer auprès de la population un concours de slogans et visuels sur le thème de la propreté
Pilier	Participation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	<p>Comme cette action vise de la communication et qu'elle ne cible pas un public bien défini, il est compliqué pour nous d'objectiver notre action d'autant que nous n'avons pas opté pour la réalisation d'une enquête auprès des habitants (voir point VI. Suivi et évaluation du plan de notre PLP). Néanmoins, nous avons proposé de questionner par mail les ambassadeurs de la propreté malgré tous les biais que cela comporte... Nous proposons donc l'objectif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60% des responsables d'équipes des ambassadeurs de la propreté répondant à un sondage en ligne ont eu connaissance de la mise en œuvre d'une campagne sur la propreté publique en juin 2021 - 80 % des responsables d'équipes des ambassadeurs de la propreté répondant à un sondage en ligne ont eu connaissance de la mise en œuvre d'une campagne sur la propreté publique en juin 2022 - Obtenir au minimum 5 slogans / visuels à l'échéance de juin 2022
Description	<p>L'idée est de lancer auprès de la population (tout public et tout âge) un concours de slogans et visuels sur la thématique de la propreté publique. Nous les utiliserons tout au long de la durée du PLP pour sensibiliser la population. Nous lancerons le début du concours à la suite du lancement de la communication sur le PLP prévu en mars 2021.</p> <p>Nous prévoyons un jury composé de commerçants, de citoyens issus du panel et des membres du comité de pilotage pour sélectionner les meilleurs slogans et visuels. Le Collège communal proclamera les résultats et par la suite ces slogans serviront de base à une campagne de sensibilisation par le biais de multiples supports de communication mais également sur des panneaux qui seront installés à des endroits connus pour être problématiques. Tant dans l'analyse AFOM que dans les points faibles et pistes d'améliorations relevés dans la conclusion du diagnostic, nous avons identifié que nous ne communiquons pas assez sur la question de la propreté publique et pas assez largement au niveau de la population. Cette action a donc pour enjeux de faire participer les citoyens de tout âge et de toucher un plus grand nombre de personnes.</p>
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	Le service Communication
Planning Action unique	<p>Date de début : Avril 2021 (lancement de la campagne)</p> <p>Dates des étapes clés : septembre 2021 pour la proclamation</p> <p>Date de fin : fin du 1^{er} semestre 2022</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Le budget est estimatif et concernera la conception et l'impression d'affiche et de supports de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception : 2 000 € (calculé sur base de 6-7 jours de travail) - Impressions et fourniture des supports de communication (affiches, bâches, roll-up...) : 1 200 €

	Temps consacré estimé : 1 à 2 semaines
Sources des moyens	Financement appel à projets BeWaPP
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité :</u> - Nombre d'affiche ou de visuel créé en juin 2022 • <u>Indicateur d'impact :</u> - Pourcentage des responsables d'équipes des ambassadeurs de la propreté qui ont eu connaissance de la mise en œuvre d'une campagne sur la propreté publique en juin 2021 et juin 2022

Titre de l'action n°7	Organiser 1 fois par an une campagne de communication mettant en évidence les Ambassadeurs de la Propreté et les agents communaux
Pilier	Participation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets / Dépôts sauvages
Objectif(s)	L'objectif vise à sensibiliser les citoyens sur le travail effectué par les agents de propreté et les bénévoles. - Toucher annuellement un maximum de personnes grâce aux campagnes de communications - Réaliser annuellement 1 campagne de communication mettant en évidence le travail effectué par les agents de propreté et les Ambassadeurs de la Propreté.
Description	L'idée de cette action est de mettre sous les feux des projecteurs ceux qui œuvrent quotidiennement à la propreté de la commune. Nous avons en effet pointé dans l'analyse AFOM et dans les points faibles, le manque de reconnaissance pour le personnel et les Ambassadeurs de la Propreté. Faire une séquence (capsule) vidéo sur le travail des agents de propreté sur le principe de "vis ma vie" et proposer a des enfants ou ado de les accompagner. Faire des reportages pour le site Internet et le magazine communal. Ne pas cibler que le côté pénible du travail mais au contraire valoriser leur travail (exemple, amoncellement de déchets sur une zone s'il n'y a pas l'intervention des agents / Ambassadeurs de la Propreté)
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- le service Communication pour les aspects techniques et l'accès aux outils de communications - les agents de propreté du service des Travaux de Proximité - les Ambassadeurs de la Propreté car ils sont les sujets principaux de l'action
Planning Action récurrente	Date de début : 2 ^{ème} semestre 2021 Dates des étapes clés : / Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir Variable : ½ à 1 jour pour un reportage ou 1 à 2 journées de travail pour une capsule de 3-4 minutes
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	- Service communication : matériel vidéo et audio - 1 à 2 heures de tournage pour les participants
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité :</u> - Nombre de campagnes réalisées annuellement sur les supports de communication habituels de la commune • <u>Indicateur d'impact :</u> - Nombre de personnes ayant été sensibilisé annuellement (si mesurable, sur base des chiffres de fréquentation de la page

Internet, de la Page Facebook...)

Titre de l'action n°8	Organiser 1 fois par an un moment de convivialité et d'échanges pour les ambassadeurs de la propreté actifs, pour les remercier du travail effectué tout au long de l'année
Pilier	Participation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages / Dépôts clandestins
Objectif(s)	<p>Remercier les ambassadeurs de la propreté pour le travail qu'ils effectuent tout au long de l'année et permettre un moment d'échange tant avec la commune (avoir un retour sur ce qui fonctionne bien ou pas et faire des propositions de collaboration) qu'entre eux pour partager leurs trucs et astuces.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70 à 80% des responsables des équipes encore actives participent à la rencontre. - 60% des équipes non actives reprennent leur activité ou se désinscrivent afin de permettre à d'autres équipes de prendre le relais. - Organiser au minimum 1 rencontre par an entre la commune et les Ambassadeurs de la Propreté
Description	<p>Les ambassadeurs de la propreté effectuent un travail remarquable qui mérite que la commune leur porte une attention particulière. Aussi, mis à part pour nous prévenir qu'ils ont effectué un ramassage et que l'on peut évacuer les sacs, nous n'avons que très peu de contact avec les bénévoles. Enfin nous ne savons pas quelles sont les équipes qui sont plus ou moins actives. Or, nous recevons encore des demandes de participation pour des zones déjà couvertes. Nous pensons qu'organiser une rencontre annuelle permettrait d'une part de les remercier mais aussi de créer un échange entre ambassadeurs et entre les ambassadeurs et la commune.</p> <p>A l'été 2020, 35 équipes sont inscrites pour un total de 365 ambassadeurs ! Vu les incertitudes liées à la crise sanitaire et les objectifs fixés, il convient dans un premier temps d'organiser un évènement pour les responsables soit environ 35 personnes.</p> <p>L'idée est que l'éco-conseiller reprenne contact avec chaque responsable au début de l'année 2021 et de leur proposer l'idée ainsi qu'un sondage sur la meilleure formule pour se rencontrer (jour de semaine en soirée / samedi ou dimanche matin (9-11h) / samedi ou dimanche avant-midi (10h30-12h30)...</p> <p>Prévoir la rencontre en avril, après le Grand Nettoyage de Printemps pour inclure les potentiels nouveaux ambassadeurs.</p> <p>Prévoir la rencontre en 4 étapes : Accueil par les officiels / Faire connaissance / Discussions sur les attentes, les besoins, propositions... type World café / moment de convivialité autour d'un verre – sandwiches (autre ?) et être attentif à viser le zéro déchet.</p>
Porteur de l'action	L'éco-conseiller en tant que référent BeWaPP pour la Ville
Partenaires mobilisés	Les Ambassadeurs de la Propreté
Planning	Date de début : Début 2021
Action récurrente	Dates des étapes clés : Avril-Mai 2021 (mois pour organiser la réception)

	Date de fin : Sera fonction des retours que l'on reçoit
Moyens mobilisés :	Prévoir un budget annuel de 250 € (intendance) 1 journée de travail TP (organisation + 2h de réception)
Sources des moyens :	Budget communal sur fond propre (sur base des 500 € que l'on reçoit pour les mesures Clic-4-WaPP)
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres organisée par an • <u>Indicateur d'impact :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des responsables des équipes encore actives qui participent à la rencontre. - Pourcentage des équipes non actives qui reprennent leur activité ou se désinscrivent afin de permettre à d'autres équipes de prendre le relais.

Titre de l'action n°9	Réaliser et acheter des panneaux informant que le dépôt a été constaté et qu'il sera évacué par la commune
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages
Objectif(s)	<p>- Acheter, en 2021, 12 panneaux amovibles de type « Ce dépôt a fait l'objet d'une fouille, il sera évacué d'ici peu par les services communaux » ou « Ce dépôt a été constaté, il sera évacué d'ici peu par les services communaux ».</p> <p>- Arriver à constater 100% des dépôts avant qu'ils ne soient ramassés par le service de propreté à partir de 2022.</p> <p>- Améliorer la communication entre les services qui constatent et ceux qui ramassent les dépôts. Ainsi, un agent de propreté qui tombe sur un dépôt sans panneau, sait qu'il ne doit pas le ramasser ET qu'il doit prévenir le service de prévention pour fouiller le dépôt.</p> <p>- Informer les passants que la commune a connaissance du dépôt et qu'il est en cours de « traitement ». Cela permettra également d'améliorer la communication et d'éviter que plusieurs personnes ne contactent l'administration pour un dépôt qui est déjà connu de l'administration.</p>
Description	<p>Nous souhaitons créer et acheter des panneaux qui informeront tant les services communaux que les passants mais aussi les (potentiels) auteurs, que les dépôts situés dans des lieux à faible contrôle social comme les chemins de remembrement ont fait l'objet d'un constat et qu'ils seront prochainement évacués par le service ad hoc.</p> <p>Les dépôts dans les chemins de remembrement font partie tant des nuisances cibles que des lieux prioritaires. Ils ont été pointés comme nuisances difficiles à appréhender par les services et pointés par le panel. Pour les passants, comme indiqué dans les arbres à problème, ces dépôts donnent un sentiment d'impunité, de « laisser-faire ». Ces panneaux, comme indiqué dans les objectifs, répondront en partie à ce problème.</p>
Porteur de l'action	Le service Prévention-Sécurité avec l'aide de l'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	<p>- Les gardiens de la Paix : c'est essentiellement eux qui placeront les panneaux une fois le dépôt fouillé ;</p> <p>- Les agents de propreté : pour récupérer le panneau et prévenir le service de prévention lors qu'ils tombent sur un dépôt n'ayant pas fait l'objet d'une fouille.</p>
Planning	<p>Date de début : 1^{er} trimestre 2021</p> <p>Dates des étapes clés : marché public juin-juillet</p> <p>Date de fin : fin de l'année 2021</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Le temps consacré correspond à une petite étude de marché auprès de fournisseurs de panneaux de signalisation et se mettre d'accord sur le visuel soit 1 à 2 journées de travail.</p> <p>Le budget estimé pour 12 panneaux alu et supports est de : 1.500 €</p>
Sources des moyens	Financement appel à projets BeWaPP
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de panneaux achetés en 2021

- Indicateur d'impact :
 - Pourcentage de dépôt ayant fait l'objet d'une fouille avant d'être évacué
 - Nombre de dépôts déjà connu faisant l'objet de nouveau signalement.

Titre de l'action n°10	Acheter et placer des caméras mobiles pour la surveillance des lieux de dépôts récurrents
Pilier	Répression
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer de 30% les dépôts clandestins dans les lieux où sont installées les caméras d'ici 2024 par rapport à 2019. - Augmenter de 10 à 20% le nombre de verbalisations des dépôts clandestins en 2024 par rapport à 2019 - Acheter entre 2 et 4 caméras en 2022 <p>L'objectif est d'augmenter nos chances d'identifier les auteurs de dépôts clandestins et de les sanctionner. Mais l'action se veut aussi préventive, à savoir dissuader les potentiels pollueurs.</p>
Description	<p>Actuellement la commune ne dispose pas de caméras sur son territoire. Après avoir autorisé la vidéo-surveillance (action n°4), nous comptons acheter 4 ou 5 caméras mobiles (fixes temporaires), discrètes ou non et autonomes afin de contrôler les zones les plus reculées comme les chemins de remembrements (qui ne disposent pas du réseau électrique) ou toute autre zone où les dépôts sont récurrents. Des leurres et des systèmes factices seront également étudiés.</p> <p>Les images pourront être analysées par la commune via un agent constatateur d'infractions environnementales ou la Police et les PV rédigés par ces mêmes instances.</p> <p>Nous sommes persuadés, suite aux expériences dans les autres communes qui disposent déjà de ce matériel, que l'installation de caméra aide considérablement à limiter l'apparition de dépôts sauvages dans les zones à faible contrôle social. Elles ont un effet dissuasif (prévention) mais aussi de sensibilisation (communication large de l'installation de caméras mais aussi lors du contact avec la Police lors de l'audition qui est à privilégier pour ne pas faire que sanctionner). Cette action va donc nous permettre à nous aider à atteindre notre objectif de limiter de 10% d'ici 2024 et par rapport à 2019, la présence de dépôts sauvages dans les zones à faible contrôle social.</p>
Porteur de l'action	Le service Prévention-Sécurité
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Le service environnement, le Cabinet du Bourgmestre et la Police pour la détermination des sites où placer les caméras - BeWaPP pour l'aspect financier (appel à projets) - La Police pour la rédaction des PV
Planning	<p>Date de début : 4^{ème} trimestre 2021</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2^{ème} semestre 2022</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<ul style="list-style-type: none"> - un budget spécifique de 30.000€ a été inscrit au budget 2021 dont 25.000 € maximum proviendrait de l'appel à projets BeWaPP. - Temps consacré estimé au projet (projet/achat/placement/suivi et gestion) : 2 mois

<p>Sources des moyens (<i>budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...</i>)</p>	<p>Budget pour l'achat de matériel (caméras + supports + boîtiers + matériel électrique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget Be WaPP de 25.000 € - Budget communal de 5.000 € - Analyse des images et rédaction des PV estimé à 1 mois / an
<p>Indicateurs de suivi de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u><i>Indicateur d'activité :</i></u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de caméras achetées et placées dans les zones de dépôts • <u><i>Indicateur d'impact :</i></u> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de verbalisations pour les dépôts clandestins en 2023 et 2024 par rapport à 2019. Nous nous baserons sur les données issues de la Police et encodées dans le GPS-U - Évolution du nombre de dépôts clandestins en 2023 et 2024 constatés dans le GPS-U par rapport à 2019

Titre de l'action n°11	Actualiser le recensement des points noirs des déjections canines effectué par les Gardiens de la Paix et cibler les lieux prioritaires
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déjections canines
Objectif(s)	<p>- Référencer la totalité des points noirs dans l'outil PRO-preté au premier semestre 2021. Cet objectif nous permettra de cibler nos actions de sensibilisation et de répression.</p> <p>- Réaliser 1 diagnostic des points noirs à la fin du 1^{er} semestre 2021 afin de pouvoir déterminer les lieux prioritaires où réalise nos actions de sensibilisation et de répression.</p>
Description	<p>Afin de mettre en œuvre des actions concrètes sur la problématique des déjections canines nous avons besoin d'un cadastre des points noirs. Ce sera le point de départ de notre lutte contre cette nuisance. Sur base des constats encodés dans le GPS-U et sur base des connaissances de terrain des agents des espaces verts, les Gardiens de la Paix vont constater sur le terrain et encoder les points noirs dans PRO-preté. Suite à l'encodage nous déterminerons les lieux prioritaires d'intervention sur base de la surface sur laquelle sont situées les déjections (trottoir, bord de route, pelouse de parc...) et de l'environnement immédiat, sur base également de la concentration d'habitants et sur la récurrence d'apparition des déjections.</p>
Porteur de l'action	Les Gardiens de la Paix
Partenaires mobilisés	<p>- l'éco-conseiller : pour les sites liés à Clic-4-WaPP et l'analyse (diagnostic)</p> <p>- les agents de propreté : pour leurs connaissances du terrain</p>
Planning Action unique	<p>Date de début : 1^{er} trimestre 2021</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 4^{ème} trimestre 2021</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Aucun budget spécifique à prévoir</p> <p>Temps estimé : 1 semaine pour la récolte des informations et le recensement des gardiens de la Paix</p> <p>De 4 à 8 jours pour le cadastre et sa rédaction en fonction de l'affinage des données à effectuer</p>
Sources des moyens	- utilisation de l'outil PRO-preté de BeWaPP
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des points noirs sont référencés dans l'outil PRO-preté par les Gardiens de la Paix au premier semestre 2021. • <u>Indicateur d'impact</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Le cadastre a permis la réalisation d'un diagnostic à la fin du premier semestre 2021 mettant en évidence les lieux prioritaires.

Titre de l'action n°12	Distribuer des cendriers de poches lors d'actions de sensibilisation
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Mégots de cigarettes
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer de 20% le nombre de mégots de cigarettes en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance 2024 par rapport à 2021 - Distribuer minimum 100 cendriers de poches par an (ce chiffre pourra diminuer de 10% annuellement)
Description	Afin d'atteindre notre objectif de réduire de 20% le nombre de mégots de cigarettes en centre-ville et dans les quartiers commerçants nous souhaitons distribuer aux fumeurs des cendriers de poche lors de nos actions de sensibilisation environnementale. Des stands spécifiques pourraient également être réalisés lors des festivités importantes qui se déroulent au centre-ville. Enfin, la distribution pourrait se faire en revêtant un costume de cigarette, ce qui faciliterait le contact avec les fumeurs.
Porteur de l'action	Les éco-conseillers
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - L'Intercommunale IPALLE : pour la fourniture des cendriers de poche - Be WaPP : pour la fourniture des cendriers de poche et la location de costumes - Les Ambassadeurs de la Propreté ? : pour la sensibilisation
Planning Action récurrente	<p>Date de début : janvier 2021</p> <p>Dates des étapes clés : /</p> <p>Date de fin : décembre 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir 4 à 8 heures par action de sensibilisation
Sources des moyens	Les cendriers seront fournis soit par IPALLE soit par BeWaPP via la boutique du propre. Les éco-conseiller (et les ambassadeurs de la propreté ?) pour la distribution lors d'actions de sensibilisation ciblées sur la thématique de la propreté ou non.
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de cendriers de poches distribuer annuellement • <u>Indicateur d'impact</u> : - Pourcentage de réduction du nombre de mégots de cigarettes mesuré avec l'outil Clic-4-WaPP en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance 2024 par rapport à 2021

Titre de l'action n°13	Acheter et placer des cendriers à l'entrée des bâtiments et infrastructures publiques ainsi qu'aux arrêts de bus
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Mégots de cigarette
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer d'au moins 50% de la présence des mégots dès 2023 (par rapport à 2021) autour des entrées des bâtiments communaux et des arrêts de TEC disposant d'un cendrier. - 100 % des bâtiments communaux ouverts au public disposent à l'échéance de fin 2022 d'un cendrier à leur entrée principale - 80 % des arrêts TEC présentant des mégots dans l'analyse préalable disposent à l'échéance de fin 2022 d'un cendrier
Description	<p>A la fin de l'année 2020, les Gardiens de la Paix vont réaliser le cadastre des cendriers présents au niveau des bâtiments publics et au niveau des arrêts de bus TEC. En plus de noter la présence ou non de cendriers, ils noteront si des mégots sont présents autour des entrées des bâtiments mais aussi autour des arrêts TEC. Cela permettra d'analyser les lieux stratégiques (inutile de placer un cendrier à chaque arrêt TEC s'il n'y a pas de traces de mégots. Un deuxième passage sera prévu en février 2021) mais aussi de pouvoir évaluer l'efficacité de l'action une fois les cendriers installés.</p> <p>Cette action permettra de réduire le nombre de mégots de cigarette dans l'espace public et ainsi contribuer à notre objectif de réduire de 20% la présence des mégots à l'échéance 2024.</p> <p>Cela permettra également de « montrer l'exemple » avant de mener d'autres actions tant auprès des commerçants (le diagnostic et les différentes analyses de notre conclusion ont clairement démontrés que les rues commerçantes sont essentiellement touchées) qu'auprès des fumeurs (par des actions de sensibilisation mais aussi de répression).</p>
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Le service Prévention-Sécurité (cadastre) - Le service des Travaux de Proximité (installation) - BeWaPP (financement)
Planning Action unique	<p>Date de début : Novembre 2020</p> <p>Dates des étapes clés : Marché publique en 2021</p> <p>Date de fin : installation sur 2021-2022</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Cadastre via l'application propreté : 3-4 jours ETP</p> <p>Choix des emplacements : 1 jour</p> <p>Etude de marché : 1 à 2 jours</p> <p>Installation 2 jours</p> <p>Budget estimé pour 100 cendriers (muraux et à adapter sur poubelles existante ou poteau) : 10.000 €</p>
Sources des moyens	Subvention appel à projets BeWaPP pour l'achat des cendriers
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de cendriers installés autour des entrées des bâtiments communaux et des arrêts de TEC à l'échéance 2022 • <u>Indicateur d'impact</u> :

	- Pourcentage de mégots de cigarettes mesuré avec l'outil Clic-4-WaPP autour des entrées des bâtiments communaux et des arrêts de TEC disposant d'un cendrier en 2023
--	---

Titre de l'action n°14	Organiser une réunion de travail avec les directions des écoles sur la thématique de la propreté dans et autour des établissements scolaires
Pilier	Participation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	Mettre en relation les directions d'écoles sur la thématique de la propreté publique et augmenter le taux de participation au Grand nettoyage de Printemps - 25% à 30% des écoles participent au Grand nettoyage de Printemps à l'échéance de 2024
Description	Cette action ne répond pas directement à un de nos objectifs mais le panel extérieur souhaitait que les enfants mais aussi les écoles soient sensibilisés à la problématique de la propreté publique. De plus, peu d'écoles (en moyenne 2 sur 16) participent au Grand Nettoyage de Printemps... L'idée consiste à profiter d'une réunion qu'ont les directions des écoles communales (10/16) avec l'administration communale pour discuter de la thématique de la propreté publique dans et autour de leurs établissements scolaires. Qu'ils puissent également échanger entre eux sur ce qu'ils mettent en place pour lutter contre les déchets dans l'école. Nous avons pu nous apercevoir qu'il existe des différences de procédures entre les établissements notamment sur les lieux de prise de collation ou autre nourriture et la présence ou non de poubelles (dans la cour de récréation par exemple). En fonction de l'intérêt et des demandes, une autre réunion ou des rendez-vous personnalisés pourront être pris et aboutir sur des propositions d'amélioration dans et / ou à l'extérieur des établissements voire même aboutir à l'inscription au Projet « école plus propre » (voir action n°22).
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Le service enseignement : pour inscrire le point à l'ordre du jour d'une réunion qu'il tient avec les directeurs - Les directions d'écoles
Planning Action unique	Date de début : 2021 (Programme non encore établi par le service enseignement à la rédaction de la fiche action) Date de fin : 2021
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir 1h-1h30 de réunion et 2 à 3 heures de préparation et 3 h de restitution
Sources des moyens	1h-1h30 de réunion pour toutes les partenaires
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de réunion réalisée en 2021 • <u>Indicateur d'impact</u> : - Pourcentage d'écoles participantes au Grand nettoyage de Printemps en 2024

Titre de l'action n°15	Sensibiliser les maitres de chiens et les riverains situés au niveau des points noirs à l'aide de différents supports (articles, flyers, panneaux, création de pochoirs, contacts directs, ...)
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déjections canines
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer de 30% à l'horizon 2024 le nombre de déjections canines présentes dans les zones ciblées par le cadastre par rapport à 2021 - Sensibiliser par contact direct au moins 25 maitres de chiens / an de 2022 à 2024 - 100 % des espaces de pelouse déterminés comme étant problématique dans le cadastre, disposent en 2022 d'un panneau « déjection canine interdite »
Description	<p>La première étape de l'action consistera en la révision du cadastre des sites les plus problématiques en termes de déjections canines. Comme l'a démontré le diagnostic, le problème est situé aussi bien en ville que dans les villages, notamment sur les pelouses des parcs ou autour d'églises mais aussi dans certaines portions de voiries. Plusieurs causes ont été démontrées, comme le manque d'espaces spécifiquement liés aux chiens en centre-ville, le manque de contrôle et de répression mais aussi et surtout le manque de communication ciblée vers les propriétaires de chiens. C'est dans ce sens qu'est dirigée notre action et qu'elle est prioritaire sur les deux autres aspects (infrastructure et répression). Une fois le diagnostic finalisé, nous pourrons créer différents supports de communication comme le placement de panneaux interdisant les déjections canines, la création d'un flyer qui servira de base au dialogue avec les maitres ne disposant pas de sac « ramasse-crotte » lors de la promenade de leur animal de compagnie, mais aussi d'autres supports pour mener des actions de communication ponctuelles comme taguer des trottoirs problématiques avec des phrases choc du type « ici mon maître ramasse ! » ou « trottoir n'est pas crottoir ! », installation de fausses crottes sur le parcours du marché et entamer le dialogue.</p>
Porteur de l'action	Le service Prévention-Sécurité,
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Le service communication (pour l'aide à la conception du flyer) - Le service des Travaux de Proximité - L'éco-conseiller
Planning Action récurrente	<p>Date de début : 2021</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : finalisation du cadastre (fiche action spécifique) - 2021-2022 : création des différents supports de communication - 2022 – 2024 (et suivantes) : communication <p>Date de fin : 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Le temps à consacrer à cette action est difficilement appréciable et est donc très approximatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadastre : 5 jours ETP - Création d'un flyer : 3-4 jours - Marchés publics (3) : 3-5 jours

	<p>- Actions sur le terrain : 3-4 demi-jour / an</p> <p>Les moyens budgétaires sont tout aussi approximatifs à ce stade :</p> <p>- Panneaux « déjections interdites » (15) : 1000 €</p> <p>- Pochoirs (4) : 260 €</p> <p>- Flyers (500) : 750 € (création et impression)</p> <p>- Petits articles/gadgets de communication/promotion : 250 €</p>
Sources des moyens	Financement appel à projets BeWaPP
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de panneau « déjection canine interdite » installé - Nombre d'actions de communication réalisées annuellement de 2022 à 2024 • <u>Indicateur d'impact :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de déjection canine recensée avec l'outil Clic-4-WaPP - Nombre de propriétaire de chien touché directement par un contact ciblé

Titre de l'action n°16	Etudier l'installation de filets (nasses) à canettes dans les zones non urbanisées
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Canettes et autres déchets sauvages
Objectif(s)	Etudier l'efficacité des nasses à canettes et l'intérêt ou non d'en installer sur notre entité. - Présenter les conclusions de l'étude lors du Comité de suivi du PLP en 2022
Description	Les bords de routes sont, avec les parkings, les lieux où l'on retrouve le plus de malpropreté. En vue de diminuer le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur notre territoire, une des possibilités ressorties lors des discussions avec le Panel c'est l'utilisation de filets (nasses) à canettes sur les bords de route. Ce système ne faisant pas l'unanimité partout, nous proposons d'étudier la possibilité d'installer ce type d'infrastructure sur les bords de routes en dehors de zones urbanisées. Pour ce faire nous questionnerons des communes qui utilisent déjà ce système, nous demanderons l'avis à nos ouvriers, étudierons les zones propices à l'installation de ce type de poubelle et rédigerons un premier rapport. En fonction des conclusions nous pourrions prolonger l'étude en plaçant temporairement 1 ou 2 nasses et étudier l'efficacité mais aussi la gestion de ces nasses par le service des Travaux de Proximité. En fonction des conclusions, nous pourrions adopter le système ou l'abandonner.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Service des travaux de proximité : expertise de terrain (routes communales) - SPW Mobilité et Infrastructure : expertise de terrain (routes régionales) - Communes ayant déjà installé ce système
Planning Action unique	Date de début : 2021 Dates des étapes clés : Date de fin : 2021
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir à ce stade Temps estimé et variable suivant les avis : 2-4 jours
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	- Sondages auprès des communes voisines utilisant déjà ce système : 3h - Sondage et propositions de lieu auprès du service Travaux et du SPW : 4h - Visite de terrain : ½ jour à 1 jour - Analyse et rédaction du rapport : 1 jours
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - un rapport est présenté au Comité de suivi au premier trimestre 2022 • <u>Indicateur d'impact</u> : - /

Titre de l'action n°17	Rappeler aux commerçants de l'Horeca l'obligation de placer des cendriers à l'entrée de leurs commerces
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Mégots de cigarettes
Objectif(s)	Sensibiliser les commerçants de l'HoReCa à l'obligation de mettre à disposition de leurs clients des cendriers à l'entrée de leurs commerces afin de diminuer la présence de mégots de cigarettes dans les quartiers commerçants et le centre-ville. - Diminuer de 20% le nombre de mégots de cigarettes en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance 2024 par rapport à 2021 - 100% des commerces de l'HoReCa sont sensibilisés par courrier en 2021
Description	Les mégots de cigarettes et les rues commerçantes font parties des nuisances et lieux prioritaires. Dans ces rues, suivant les observations faites lors des mesures clic-4-WaPP, le nombre de mégots est supérieur aux autres rues. L'idée est donc de rappeler aux commerçants de l'HoReCa, par l'intermédiaire d'un courrier, de l'obligation de mettre à disposition de leurs clients ou du public qui fréquente ces lieux un ou des cendriers aux abords de leur établissement et/ou de leur terrasse ou immeuble. Expliquer qu'à l'issue d'une période définie en interne, des contrôles seront réalisés. Ce courrier sera accompagné d'une explication des démarches entamées par la Ville de Péruwelz en vue de lutter contre la malpropreté.
Porteur de l'action	Le service Prévention-Sécurité
Partenaires mobilisés	- Le service développement économique : fournir la liste des établissements HoReCa - L'éco-conseiller : aider à la rédaction du courrier
Planning Action unique	Date de début : 2021 Dates des étapes clés : Date de fin : 2021
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir Temps estimé : 1 jour
Sources des moyens	Moyens administratifs Contacts + rédaction et validation des courriers : 1 jour
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de courriers envoyés aux commerces de l'HoReCa • <u>Indicateur d'impact</u> : - Pourcentage de réduction du nombre de mégots de cigarettes mesuré avec l'outil Clic-4-WaPP en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance 2024 par rapport à 2021

Titre de l'action n°18	Etudier la faisabilité d'acheter des poubelles de tri mobiles et de les installer lors des festivités et sur le parcours du marché hebdomadaire
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	L'objectif est d'étudier l'installation de poubelles de tri à installer lors du marché hebdomadaire et des festivités afin d'obtenir un rapport complet pour la fin de l'année 2022 - Présenter les conclusions de l'étude lors du Comité de suivi du PLP en 2023
Description	Bien que les festivités et les marchés ne soient pas repris dans nos lieux prioritaires, l'action vise les déchets de consommation « nomade » ainsi que les mégots de cigarettes. Aussi, ce projet vise le tri des déchets qui va au-delà de la propreté publique. Lors des festivités et du marché hebdomadaire de Péruwelz les poubelles publiques sont bien souvent masquées, soit par des marchands, soit par des stands. Cela augmente probablement la quantité de déchets que l'on ramasse à la fin du marché ou des festivités, même si pour ces dernières, des poubelles supplémentaires mais non conventionnelles, sont ajoutées. L'idée est donc de réfléchir à utiliser des poubelles efficaces (tant pour celui qui veut se débarrasser de ses déchets -visibles, accessibles et pratiques- que pour les agents de propreté qui devront les vidanger) et créer des zones de tri. Nous visons 3 catégories de déchets : le tout-venant, les PMC élargies et les mégots de cigarettes. Quels modèles (pratiques pour les agents de propreté mais aussi efficaces pour les utilisateurs), combien et où les placer sur le périmètre du marché et les zones de festivités... avantages ou inconvénients par rapport aux poubelles mises à disposition par IPALLE ? Nous tenterons de répondre à ses questions.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller et le service des Travaux de proximité
Partenaires mobilisés	- Service développement économique : expertise technique par l'organisation des marchés et festivités - Service marchés publics : expertise technique pour les critères d'achats - IPALLE et Be WaPP : expertises techniques (tri lors des festivals ou autres festivités) et financiers
Planning Action unique	Date de début : 2 ^{ème} trimestre 2022 Dates des étapes clés : Date de fin : fin 2022
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir dans un premier temps ensuite l'achat pourrait se faire soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP. Temps estimé et variable : 5 à 8 jours
Sources des moyens	Moyens humains interne et externe de durée variable

Indicateurs de suivi de l'action

- Indicateur d'activité :
- un rapport est présenté au Comité de suivi au premier trimestre 2023
- Indicateur d'impact :
- /

Titre de l'action n°19	Mettre en place un groupe de réflexion pour une meilleure utilisation de la Caravelle
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	L'objectif de la mise en place de ce groupe de réflexion c'est de relancer l'utilisation de la Caravelle à partir de 2023
Description	<p>Nous disposons d'une « poubelle » de rue mobile, la Caravelle, réalisée dans le cadre de l'appel à projet « halte aux déchets sauvages ». Cette Caravelle (contraction de caravane et de poubelle) n'est plus utilisée aujourd'hui pour plusieurs raisons liées au fait qu'il s'agit d'un outil de sensibilisation plus qu'une véritable poubelle et que les services n'ont plus vraiment les moyens de l'utiliser actuellement. Aussi, son gabarit (ancienne caravane) ne facilite pas son utilisation.</p> <p>L'objectif est donc de créer un groupe de réflexion afin de trouver les personnes ressources et des idées pour sortir et utiliser à sa juste valeur cette poubelle mobile.</p>
Porteur de l'action	Le Comité de pilotage du PLP
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Le service communication ? - Les enseignants ? - Les Ambassadeurs de la Propreté ?
Planning Action unique	<p>Date de début : 2022</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2022</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Aucun budget spécifique à prévoir</p> <p>6 heures de réunion + 4 heures de restitution</p>
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	<p>Moyens interne (réunion de travail)</p> <p>Estimé à 3 réunions de 2heures</p>
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions réalisées en 2022 • <u>Indicateur d'impact</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisation de la Caravelle à partir de 2023

Titre de l'action n°20	Pallier au déficit de poubelles de rue en installant de nouvelles poubelles et/ou optimisant les poubelles actuelles
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	<p>- Réduire de de minimum 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019</p> <p>- Installer et / ou remplacer x poubelles / an de 2022 à 2024 (l'objectif sera revu lorsque le nombre de poubelles à remplacer sera déterminé une fois le cadastre finalisé).</p>
Description	La bonne poubelle au bon endroit permet de réduire de 30 à 50 % le taux de déchets sauvages dans la zone où sont situées les poubelles. Après le cadastre et l'analyse qui en découle (voir action n°1), notre action vise à installer des poubelles là où l'analyse aura démontré un manque et remplacer et/ou déplacer des poubelles existantes qui ne seraient pas efficaces. Cette action, une fois menée à terme, devrait nous permettre d'éviter les déchets sauvages présents dans l'espace public et ainsi contribuer à atteindre notre objectif de diminuer cette nuisance de 20% à l'échéance 2024.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	<p>- Service travaux de proximité : aide technique (installation et la validation du choix des modèles)</p> <p>- Service Prévention-Sécurité : expertise de terrain</p> <p>- BeWaPP : apport financier</p>
Planning Action récurrente	<p>Date de début : 2022</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Un budget non encore défini est à prévoir soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP.</p> <p>Le temps à y consacrer variera en fonction du nombre de poubelle à placer et/ou remplacer mais on peut estimer à plusieurs semaines de travail (partie administrative et technique)</p>
Sources des moyens	Subside régional BeWaPP
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de poubelles installées et / ou remplacées en 2022, 2023 et 2024 • <u>Indicateur d'impact</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de déchets d'emballage de consommation nomade mesuré via l'outil Clic-4-WaPP sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019

Titre de l'action n°21	Placer des cendriers ludiques type "vote" lors des festivités
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Mégots de cigarettes
Objectif(s)	<p>L'objectif est de diminuer le nombre de mégots de cigarettes sur les lieux des festivités et aussi sensibiliser les fumeurs sur l'utilisation de cendriers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 20% le nombre de mégots de cigarettes en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance 2024 par rapport à l'année 2021 - Installer au minimum 3 cendriers de type « vote » lors des festivités - Comptabiliser le nombre de mégots de cigarettes récoltés lors des festivités
Description	<p>La Ville de Péruwelz ne s'est jamais attaquée au problème des mégots de cigarettes et n'a, de ce fait, jamais installé d'infrastructures permettant aux fumeurs de se défaire « proprement » de leurs mégots de cigarettes. L'objectif est donc de prendre en prêt des cendriers de type « vote » et de les placer sur les sites des festivités. Ces cendriers devront faire l'objet d'une attention et être vidés en temps et en heure. Ils pourraient être vidés dans un tube en plexiglas gradué (également en prêt dans la Boutique du propre de Be WaPP) situé sur un stand de sensibilisation à la propreté et ainsi sensibiliser à la quantité de mégots qu'il est possible de collecter dans l'espace public lors d'une festivité. Un panneau explicatif devra obligatoirement accompagner le cendrier pour informer l'utilisateur.</p>
Porteur de l'action	Le service des travaux de Proximité
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Service Développement économique (festivité) : situer les emplacements - éco-conseiller et ambassadeurs ? : moyen humain (sensibilisation) - BeWaPP : prêt du matériel
Planning Action récurrente	<p>Date de début : 2022</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Pas de budget à ce stade (prêt de matériel) mais si cela fonctionne, nous envisagerons peut-être l'achat ou la construction de ce type de cendrier.
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Les cendriers, les costumes et le tube en plexiglas seront fournis en prêt par BeWaPP via la boutique du propre. - Les éco-conseiller (et les ambassadeurs de la propreté ?) pour la sensibilisation ciblée sur la thématique de la propreté maximum 4 jours/an
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cendriers de type « vote » installés lors des festivités • <u>Indicateur d'impact</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mégots collectés grâce aux cendriers et mesuré

avec le tube gradué

- Pourcentage de mégots de cigarettes comptabilisé à l'aide de l'outil Clic-4-WaPP en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance 2024 par rapport à l'année 2021

Titre de l'action n°22	Proposer aux ambassadeurs de la propreté de se rendre dans les écoles pour expliquer pourquoi ils ramassent les déchets et tenter de faire adhérer l'école au Grand Nettoyage de Printemps voire au projet "École Plus Propre" de BeWapp
Pilier	Participation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	Sensibiliser les écoles à la Propreté publique à travers l'expérience des Ambassadeurs de la Propreté. - Au moins 1 école participe au Projet École Plus Propre à l'échéance de 2024
Description	Suite à la sensibilisation et la réflexion sur la thématique de la propreté dans et autour des écoles avec les directions des écoles communales (action n°14), nous envisageons, pour les établissements qui seraient demandeurs, de convenir d'un rendez-vous personnalisé. L'objectif est de proposer des pistes d'amélioration dans et / ou à l'extérieur des établissements et suggérer de travailler sur la thématique avec une ou deux classes pour aboutir à l'inscription de l'établissement au label « école plus propre ». Pour se faire, les Ambassadeurs de la propreté qui le souhaitent pourraient être intégrés à la démarche et sensibiliser les classes qui serait participantes. Comme indiqué à l'action n°14, cette action ne répond pas directement à un de nos objectifs mais le panel extérieur souhaitait que les écoles soient sensibilisées à la problématique de la propreté publique. Cela pourrait permettre une plus grande participation des écoles au Grand Nettoyage de Printemps...
Porteur de l'action	Les Ambassadeurs de la Propreté avec l'ai de l'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Directions des écoles et le corps enseignant : accueil des ambassadeurs - BeWaPP : support technique et pédagogique
Planning Action récurrente	Date de début : 2022 Dates des étapes clés : Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir 1 période de 50 minutes dans chaque école qui accepte l'animation Préparation de l'animation : 1 journée
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	- matériel pédagogique : BeWaPP - école participante : 1 ou plusieurs périodes de 50 minutes - ambassadeurs : se répartir les périodes + le temps de préparation de l'animation
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <u>Indicateur d'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles sensibilisées par les Ambassadeurs de la Propreté à l'échéance 2024. - Nombre d'écoles participantes au Projet École Plus Propre à l'échéance de 2024.

- Indicateur d'impact :
 - Nombre d'enfants et d'enseignants sensibilisés à l'échéance 2024.

Titre de l'action n°23	Distribuer des carbags (ou autre gadgets utiles) lors du Grand nettoyage de Printemps
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	L'objectif est de sensibiliser les automobilistes à garder leurs déchets dans la voiture plutôt que de les jeter par la fenêtre. - diminuer de 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur le territoire à l'échéance 2024 par rapport à 2019 - Distribuer 50 carbags lors de l'action
Description	L'outil Clic-4-WaPP a démontré que les bords de routes sont, avec les parkings, les lieux où l'on retrouve le plus de malpropreté. La majorité des déchets sont produits à l'intérieur des véhicules et jetés lors du déplacement ou lors du stationnement (parking). Nous proposons de sensibiliser les conducteurs, durant une ou deux demi-journées lors Grand Nettoyage de Printemps, en distribuant des carbags (ou autres gadgets du même type) en vue de diminuer de 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur notre territoire. Nous ciblerons le parking de covoiturage situé au pied de l'autoroute E42.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller et les Ambassadeurs de la Propreté
Partenaires mobilisés	- Les Ambassadeurs de la Propreté : pour la distribution - Be WaPP : pour la fourniture des carbags
Planning Action récurrente	Date de début : 2022 Dates des étapes clés : Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Pas de budget spécifique à prévoir dans un premier temps. Nous utiliserons les carbags offert par Be WaPP via la boutique du propre. ½ journée de distribution/sensibilisation par an (une deuxième si nécessaire en fonction du feedback de la première action)
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	- carbags offert par Be WaPP via la boutique du propre - 2-4 ambassadeurs durant ½ journée (ou 2 demi-journées)
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de carbags distribués • <u>Indicateur d'impact</u> : - Pourcentage de déchets d'emballage de consommation nomade mesuré avec l'outil Clis-4-WaPP sur le territoire à l'échéance 2024 - Nombre de personnes sensibilisées par l'action

Titre de l'action n°24	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois la communication / sensibilisation sur les déjections canines effectuée
Pilier	Répression
Nuisance(s) cible(s)	Déjections canines
Objectif(s)	<p>L'objectif est de montrer aux citoyens et en particulier aux maitres de chiens que nous avons la volonté de nous attaquer à cette nuisance et que nos actions de répression viennent en soutien de la sensibilisation.</p> <p>- Avertir ou verbaliser les personnes qui ne peuvent prouver qu'elles sont en possession d'un sac ou de tout autre moyen adapté permettant de ramasser et d'emporter les déjections émises par leur(s) chien(s)</p> <p>- Réaliser 2 à 4 actions de répression / an en 2022, 2023 et 2024</p>
Description	<p>Pour ce type d'infraction, la sensibilisation doit souvent, pour être efficace, être suivie de contrôles et de répression. L'idée est de réaliser 2 à 4 actions de contrôles par an, en matinée ou en soirée, dans les zones de points noirs mis en avant à l'action n°11 et pour lesquels aucune ou peu d'amélioration n'aurait été mesurée suite à la sensibilisation effectuée à l'action n°15.</p> <p>Durant l'action, nous contrôlerons avec l'aide de la Police, les maitres qui promènent leur(s) chien(s) afin de vérifier qu'ils sont bien équipés de sacs ou tout autre moyen adapté permettant de ramasser et d'emporter les déjections émises par leur(s) chien(s). L'avertissement ou l'amande sera à l'appréciation du policier et sera dressé sur base de l'article 221 du Règlement Général de Police.</p> <p>Cette action doit permettre d'atteindre l'objectif de diminuer de 30% la présence de déjections canines dans l'espace public à l'échéance de 2024.</p>
Porteur de l'action	La Police
Partenaires mobilisés	Les gardiens de la Paix et l'éco-conseiller en apport humain
Planning Action récurrente	<p>Date de début : Printemps 2022</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir 2 à 4 ½ jours par/an + 1 jour de préparation
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	- 2 à 4 ½ jours par/an en moyen humain (1 policier + 2 agents communaux – gardiens de la Paix et/ou éco-conseiller)
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre d'actions de répressions réalisées en 2022, 2023 et 2024 • <u>Indicateur d'impact</u> : - Nombre de PV / avertissements rédigés annuellement par rapport aux personnes interpellées

Titre de l'action n°25	Créer une capsule vidéo sur la présence des poubelles dans l'espace public et l'utilisation de celles-ci en mettant en avant des enfants, des adolescents et/ou des jeunes adultes
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	L'objectif est de sensibiliser le jeune public à utiliser les poubelles publiques pour se débarrasser de leurs déchets lors qu'ils sont dans l'espace public. - Toucher un maximum de jeune par la publication d'une capsule vidéo créée par des jeunes - Publier une capsule vidéo sur les réseaux sociaux de la commune
Description	Cette action est proposée suite au constat relevé dans la conclusion de notre diagnostic que nous ne communiquons pas assez sur la thématique de la propreté publique et qu'il serait peut-être utile de mettre en évidence nos poubelles publique. La capsule vidéo ne résoudra pas entièrement le fait que des personnes inciviques continueront à jeter leurs déchets dans l'espace public alors qu'ils se trouvent à proximité d'une poubelle mais une piqûre de rappel sur la présence de celles-ci pourrait néanmoins toucher un public d'adolescents ou de jeunes adultes et contribuer ainsi à notre objectif de réduire les déchets sauvages dans l'espace public. L'idée serait de travailler sur ce projet avec les jeunes de l'entité soit via le Forum Participatif de la Jeunesse, via les plaines communales ou encore les animations jeunesse à la maison de quartier de La Roë (cela reste encore à définir). Les jeunes auraient pour mission de concevoir cette action de A à Z et pour se faire ils seront accompagnés par le service communication mais aussi les jeunes Ambassadeurs de la propreté. L'objectif final sera d'obtenir une capsule vidéo de 3-4 minutes sur la bonne utilisation d'une poubelle publique vue par des jeunes.
Porteur de l'action	Le service Communication avec l'aide de l'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Service jeunesse : travailler avec les jeunes de l'entité et les mettre aux commandes de la réalisation de la capsule vidéo - Les enfants du conseil communal des enfants : les mettre en avant en prenant part à l'enregistrement - Les ambassadeurs de la propreté : 2-3 participants, si possible, parmi les équipes des écoles ou des mouvements de jeunesse
Planning Action unique	Date de début : 2022-2023 Date de fin : 2022-2023 La période sera fixée avec le service jeunesse en 2021
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir 10 à 15 jours
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	- Service communication : matériel vidéo et audio + 1 à 2 journées de travail pour une capsule de 3-4 minutes - 8 à 10 jours de construction du projet - 2 à 4 heures de tournage pour les participants

Indicateurs de suivi de l'action

- Indicateur d'activité :
 - la capsule vidéo est publiée sur les réseaux sociaux en 2022-2023
- Indicateur d'impact :
 - Nombre de personnes ayant été sensibilisé (si mesurable, sur base des chiffres de fréquentation de la page Internet, de la Page Facebook...)
 - Évolution du score de l'outil Clic-4-WaPP pour les déchets sauvages dans les zones « alentours d'écoles / arrêts de transport en commun ».

Titre de l'action n°26	Placer des panneaux de sensibilisation temporaires sur les zones nettoyées par les Ambassadeurs de la Propreté ou volontaires d'un jour
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	Sensibiliser les citoyens au travail effectué par les Ambassadeurs de la Propreté et au maintien d'un lieu propre. - Diminuer de minimum 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019 - Placer 15 à 20 panneaux annuellement
Description	L'objectif ici est de mettre en avant le travail effectué par les ambassadeurs de la propreté et les équipes du Grand nettoyage de Printemps répondant ainsi aux faiblesses et menaces mis en avant dans la conclusion du diagnostic. L'idée est de créer 1 panneau type (ou utiliser celui créé par Be WaPP, cela sera décidé lors des échanges avec les Ambassadeurs de la Propreté) et de le proposer (1 ou 2 panneaux) aux équipes actives qui les placeront là où elles auront effectué un ramassage. Cela permettra de signaler aux usagers de la route et aux riverains que la zone est régulièrement maintenue propre par des bénévoles et qu'elle doit être respectée.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- les Ambassadeurs de la Propreté pour le choix des zones et la conception des panneaux - Le service Communication : pour aider à la conception du panneau
Planning Action récurrente	Date de début : 2023 Dates des étapes clés : Réalisation des panneaux au 1 ^{er} trimestre 2023 Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Budget spécifique à inscrire : sur base de 20 panneaux dibond (le chiffre sera à affiner) 700 – 900 euros Le temps consacré correspond à une petite étude de marché auprès de fournisseurs de panneaux de signalisation et se mettre d'accord sur le visuel soit 2 à 3 journées de travail.
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Le budget sera inscrit au niveau communal Le temps pour les partenaires est assez réduit, 1 réunion de travail de 3h.
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de panneaux placés sur les bords de routes • <u>Indicateur d'impact</u> : - Évolution du score de l'outil Clic-4-WaPP pour les déchets sauvages dans les zones « bords de routes » où ont été placés des panneaux.

Titre de l'action n°27	Sensibiliser les entreprises et grandes surfaces sur la mise à disposition de poubelles pour les camionneurs qui viennent charger ou décharger dans leurs enceintes
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets / dépôts sauvages
Objectif(s)	L'objectif est de sensibiliser les entreprises et grandes surfaces sur la mise à disposition de poubelles pour les camionneurs qui viennent charger ou décharger dans leurs enceintes afin que ces derniers puissent se débarrasser de leurs déchets. - Diminuer de minimum 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019 - 100% des entreprises et grandes surfaces sont sensibilisés par courrier en 2021
Description	L'idée est de sensibiliser par courrier les grandes surfaces et entreprises qui sont livrées par camion. Soit rappeler aux camionneurs qu'ils doivent garder leurs déchets dans leur habitacle jusqu'à leur retour dans leur centre logistique ou chez eux, ou mieux encore, que ces entreprises et grandes surfaces mettent à disposition des camionneurs des poubelles. IDETA et le PACO seront également visés et pourraient être associés à la réflexion d'installer des poubelles spécifiques reprises à l'action n°30 L'idée est de réduire la quantité de déchets sauvages et plus précisément les petits dépôts de déchets ménagers laissés par les camionneurs aux abords des zones d'activités économiques et des centres commerciaux. Ce public n'a pas été pointé comme prioritaire mais cela avait été relevé dans notre diagnostic.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Service Développement économique : fournir la liste des établissements en site type espace commercial - IDETA : partenaire pour les entreprises situées dans les zones d'activité économique - PACO : partenaire pour les quais de chargement/déchargement des bateaux
Planning Action unique	Date de début : 2023 Dates des étapes clés : Date de fin : 2023
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir 1 jour
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Moyens administratifs Contacts + rédaction et validation des courriers : 1 jour
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de courriers envoyés aux entreprises et grandes

surfaces

- Indicateur d'impact :
 - Pourcentage de déchets d'emballage de consommation nomade mesuré à l'aide de l'outil Clic-4-WaPP sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019

Titre de l'action n°28	Etudier la possibilité d'organiser un marché public pour l'achat de cendriers et proposer un achat groupé aux commerçants
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Mégots de cigarettes
Objectif(s)	L'objectif est d'uniformiser le type de cendrier utilisé et de donner un coup de pouce aux commerçants. - Présenter les conclusions de l'étude lors du Comité de suivi du PLP en 2024
Description	L'idée est d'étudier la possibilité pour la commune d'organiser un marché public pour l'achat de cendriers et proposer un achat groupé aux commerçants. Cela permettrait d'uniformiser le type de cendrier utilisé et de ce fait de les rendre plus efficace. Si cette possibilité est permise, nous sonderons l'intérêt des commerçants pour cette démarche. L'objectif est de donner un coup de pouce aux commerçants du centre-ville et des quartiers commerçants en vue d'atteindre une diminution de 20% du nombre de mégots dans ces lieux à l'échéance 2024.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Service Marchés Publics : expertise technique pour ce type de marché - Service Développement économique : listing et contact avec les commerçants
Planning Action unique	Date de début : 2023 Dates des étapes clés : Date de fin : 2023
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir à ce stade Le temps consacré estimé est de 5 jours
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Pas de budget à prévoir néanmoins, si un appel à projets visant les cendriers est proposé durant la période du PLP nous inscrirons un budget avec subvention BeWaPP. Le temps estimé pour les partenaires varie entre ½ journée à 2 jours
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - 1 rapport est réalisé et présenté au Comité de suivi au 1^{er} trimestre 2024 • <u>Indicateur d'impact</u> : - /

Titre de l'action n°29	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois les cendriers placés et la communication / sensibilisation effectuée
Pilier	Répression
Nuisance(s) cible(s)	Mégots de cigarettes
Objectif(s)	<p>L'objectif est de montrer aux citoyens et en particulier aux fumeurs que nous avons la volonté de nous attaquer au jet de mégots dans l'espace public et que nos actions de répression viennent en soutien de la sensibilisation.</p> <p>- Avertir ou verbaliser les personnes qui jettent leur mégot de cigarette dans l'espace public.</p> <p>- Réaliser 2 à 4 actions de répression / an en 2022, 2023 et 2024</p>
Description	<p>Le jet de mégots de cigarettes est devenu un geste tellement habituel que la sensibilisation devra être suivie de contrôles et de répression. L'idée est de réaliser 2 à 4 actions de contrôles par an, en centre-ville et dans les quartiers commerçants de Péruwelz et Bon Secours et pour lesquels aucune ou peu d'amélioration n'aurait été mesurée suite aux actions 12, 13, 17 et 21.</p> <p>Le vendredi matin, jour de marché est à privilégier. Durant l'action, nous contrôlerons avec l'aide de la Police, les fumeurs qui effectuent leurs emplettes. L'avertissement ou l'amende sera à l'appréciation du policier et sera dressé sur base de l'article 148 du Règlement Général de Police.</p> <p>Une distribution de cendriers de poche sera effectuée auprès des fumeurs qui n'en disposent pas.</p> <p>Cette action doit permettre d'atteindre l'objectif de diminuer de 20% le nombre de mégots de cigarette en centre-ville et dans les quartiers commerçants à l'échéance de 2024.</p>
Porteur de l'action	Police
Partenaires mobilisés	Les gardiens de la Paix et l'éco-conseiller en apport humain
Planning Action récurrente	<p>Date de début : 2022</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Aucun budget spécifique à prévoir</p> <p>2 à 4 ½ jours par/an + 1 jour de préparation</p>
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	<p>- 2 à 4 ½ jours par/an en moyen humain (1 policier + 2 agents communaux – gardiens de la Paix et/ou éco-conseiller)</p> <p>- prévoir des cendriers de poche (IPALLE ou BeWaPP)</p>
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre d'actions de répressions réalisées en 2022, 2023 et 2024 • <u>Indicateur d'impact</u> : - Nombre de PV / avertissements rédigés annuellement par rapport aux personnes interpellées

Titre de l'action n°30	Etudier l'installation de poubelles spécifiques aux endroits où est autorisé le stationnement des camions sur le domaine public
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déchets / dépôts sauvages
Objectif(s)	Offrir aux camionneurs qui effectuent une pause la possibilité de se défaire légalement de leurs déchets en utilisant une poubelle adaptée et spécifique à ce public cible - Présenter les conclusions de l'étude lors du Comité de suivi du PLP en 2024
Description	L'objectif de l'action est de réduire la quantité de déchets sauvages et plus précisément les petits dépôts de déchets ménagers laissés par les camionneurs sur les zones de stationnement autorisées. Ce public n'a pas été pointé comme prioritaire mais cela avait été relevé dans notre diagnostic. Dans un premier temps c'est de se renseigner sur l'existence de poubelles spécifiques pour les camionneurs (avec ouverture à hauteur de fenêtre du camion) mais aussi, en fonction du prix d'achat, si le rapport coût efficacité est raisonnable. Un test pourrait être réalisé. Pour faire le choix des sites, nous croiserons les zones où stationnent les camions et les points noirs relevés dans notre GPS-U.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Cabinet du Bourgmestre : vérifier les zones de stationnement autorisé - Service des Travaux de Proximité : expertise technique (validation du choix des modèles à proposer) - IDETA et le PACO en tant que partenaires potentiels tant techniques que financiers.
Planning Action unique	Date de début : 2023 Dates des étapes clés : Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique n'est prévu dans un premier temps (tant que le recensement des sites n'est pas fait et que nous ne disposons pas du modèle ni du nombre de poubelle à placer) ensuite l'achat pourrait se faire soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP. Le temps à y consacrer variera en fonction du nombre de poubelle à placer et/ou remplacer mais on peut estimer à plusieurs semaines de travail (partie administrative et technique)
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Un budget non encore défini est à prévoir soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP.
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - 1 rapport est réalisé et présenté au Comité de suivi au 1^{er}

trimestre 2024

- Indicateur d'impact :
- /

Titre de l'action n°31	Acheter des poubelles ludiques et les placer près des écoles et des lieux de rassemblement des jeunes
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	<p>L'objectif est d'inciter le public scolaire à utiliser les poubelles publiques pour se débarrasser de leurs déchets lorsqu'ils sont près de leur école ou dans les espaces qui leurs sont consacrés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019 - Installer 20 à 25 poubelles ludiques à l'échéance 2024
Description	<p>Lors de notre diagnostic et des discussions avec le panel, nous avons mis le doigt sur le fait que les poubelles publiques étaient peut-être pas assez visibles ou qu'elles ne donnaient pas l'envie d'aller y déposer nos petits déchets produits sur la voie publique. L'idée de cette action est donc de sélectionner des poubelles efficaces mais au design ludique en visant 2 catégories : maternelles/primaires et secondaires.</p> <p>Nous prévoyons 1 poubelle à l'entrée de chaque implantation scolaire (tous réseaux confondus) ainsi qu'une au niveau des espaces de jeux et des « maisons de jeunes ».</p>
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Service des Travaux de Proximité : aide technique (installation et la validation du choix des modèles) - Be WaPP : apport financier
Planning	<p>Date de début : 2023</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Un budget spécifique est à prévoir sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP.</p> <p>4 - 5 jours pour l'aspect administratif auquel il faut ajouter l'installation</p>
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	<p>Un budget non encore défini est à prévoir soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP.</p> <p>Le temps à y consacrer variera en fonction du nombre de poubelle à placer et/ou remplacer mais on peut estimer à plusieurs semaines de travail (partie administrative et technique)</p>
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - Nombre de poubelles ludiques installées en 2024 • <u>Indicateur d'impact</u> : - Évolution du score de l'outil Clic-4-WaPP pour les déchets sauvages dans les zones « alentours d'écoles / arrêts de transport en commun ».

Titre de l'action n°32	Réaliser 2 actions de sensibilisation par an, un samedi ou dimanche matin, dans ou à proximité du recyparc, visant les remorques non bâchées
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	L'objectif est de sensibiliser les utilisateurs de remorques à utiliser cordage, bâche ou filet afin de ne pas épandre leurs déchets tout au long de la route menant au recyparc. - Cette action vise à réduire de 20% le nombre de déchets sauvage sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019 - Réaliser 2 actions par an en 2023 et 2024
Description	La zone n'a pas été relevée comme prioritaire même si l'on vise ici une réduction de déchets le long des axes routiers menant au recyparc et donc des déchets sauvages. La problématique a été relevée tant par le panel que par les agents de propreté c'est la raison pour laquelle nous l'incluons dans notre programme d'actions. L'idée est d'organiser, avec l'aide de la police et avec l'accord d'IPALLE, un contrôle des véhicules disposant d'une remorque et se rendant au recyparc. Nous sensibiliserons les utilisateurs de remorques non bâchées et les inviterons à se munir d'une bâche ou d'un filet lors de chaque déplacement aux recyparc. Cela évitera que nombre des déchets transportés ne finissent au fossé plutôt que dans le conteneur.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- La Police pour officialiser le « contrôle » - L'intercommunale IPALLE pour l'autorisation et le partenariat (vente de filets à prix coûtant ?)
Planning Action récurrente	Date de début : 2023 Dates des étapes clés : Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir 2 demi-jours / an
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Moyens humain interne Autorisation d'IPALLE pour la réalisation de l'action sur leur site
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité :</u> - Nombre d'actions de sensibilisation réalisés • <u>Indicateur d'impact :</u> - Évolution du score de l'outil Clic-4-WaPP pour les déchets sauvages dans les zones « bords de routes ». - Nombre de personnes touchées par l'action

Titre de l'action n°33	Etudier le placement d'installations adaptées et efficaces pour lutter contre les déjections canines dans les zones de points noirs
Pilier	Infrastructure
Nuisance(s) cible(s)	Déjections canines
Objectif(s)	L'objectif est de déterminer si l'installation d'infrastructures adaptées et efficaces pour les chiens est opportun dans les centres-villes de notre commune. - Présenter les conclusions de l'étude lors du Comité de suivi du PLP en 2024
Description	Afin de lutter contre les déjections canines dans l'espace public, nous proposons d'étudier le placement d'installations adaptées et efficaces. En effet, les canisites et autres infrastructures de ce type ne font pas nécessairement l'unanimité pour plusieurs raisons et notamment qu'il est difficile d'exiger de son chien qu'il se soulage à un endroit bien précis. Nous évaluerons donc les expériences dans autres villes ayant placé ce type d'infrastructure et si ça s'y prête dans une ville comme Péruwelz ou non. Si oui, quel serait la meilleure installation et où elle serait efficace.
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	- Les Gardiens de la Paix pour l'inventaire - Le service des Travaux de Proximité pour leur avis technique et la validation du choix des infrastructures
Planning Action unique	Date de début : 2023 Dates des étapes clés : Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir à ce stade 1 semaine
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Pas de budget à prévoir néanmoins, si un appel à projets visant les déjections canines est proposé durant la période du PLP nous inscrirons un budget avec subvention BeWaPP.
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - 1 rapport est réalisé et présenté au Comité de suivi au 1^{er} trimestre 2024 • <u>Indicateur d'impact</u> : - /

Titre de l'action n°34	Créer et placer des panneaux de sensibilisation dans les prairies situées le long de voiries problématiques
Pilier	Sensibilisation
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	<p>L'objectif est de sensibiliser les automobilistes à ne plus jeter leurs canettes et plus globalement leurs déchets par la fenêtre de leur voiture.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019 - Placer 10 à 20 bâches dans les prairies situées en bord de voiries en 2023-2024
Description	<p>L'action vise les canettes et plus précisément celles jetées dans et en bordure des prairies et des champs. Elles sont mortelles pour le bétail et peuvent mettre plus de 100 ans pour se dégrader alors qu'elles sont recyclables ! Associées aux déchets d'emballage de consommation « nomade », les canettes font partie des nuisances cibles.</p> <p>L'idée est de créer, avec les agriculteurs de notre entité, des visuels sur lesquels ils apparaîtraient et des slogans invitant les usagers à ne plus jeter leurs déchets et surtout leurs canettes sur les bords de routes.</p> <p>Les supports visés seraient des bâches fixées sur grille ERAS et placées dans les prairies ou bords de champs des agriculteurs. Prévoir 1 à 2 bâches par village et les déplacer si nécessaire au cours de l'année.</p>
Porteur de l'action	L'éco-conseiller
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Be WaPP : support technique et financier - Agriculteurs locaux : pour créer et valider les visuels - Service Communication : aide technique
Planning	Date de début : 2023-2024
Action unique	Date de fin : 2023-2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Budget à définir suivant le type de support et la création ou l'utilisation de visuels.</p> <p>Temps estimé : 4 à 6 semaines</p>
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Subvention BeWaPP ou autres moyens de subvention
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâches placées dans les prairies en bords de voiries • <u>Indicateur d'impact</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du score de l'outil Clic-4-WaPP pour les déchets sauvages dans les zones « bords de routes » où ont été placés des panneaux (la rue Gavette étant prioritaire sur Péruwelz).

Titre de l'action n°35	Etudier l'aménagement du parking de covoiturage afin de faciliter le nettoyage et le rendre plus accueillant
Pilier	Gestion de l'espace
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Objectif(s)	L'objectif est de réduire le nombre de déchets et dépôts sauvages qui s'accumulent sur ce parking mais aussi de faciliter le nettoyage. - Présenter les conclusions de l'étude lors du Comité de suivi du PLP en 2024
Description	Le parking de covoiturage situé au pied de l'autoroute E42 à Bury est toujours jonché de déchets en tout genre mais aussi de dépôts sauvages. Ce parking appartient au SPW Mobilité et Infrastructure mais est nettoyé par la Ville. Aucune poubelle ne s'y trouve, une glissière de sécurité est installée dans une zone herbeuse en bordure du parking du côté de la N60 et un champ se situe de l'autre côté. C'est aussi une entrée vers le chemin de remembrement. L'objectif est d'étudier le réaménagement du site, notamment la partie sous la glissière où l'on retrouve de nombreux déchets sauvages, souvent cachés par la végétation, tant issus du parking que de la Chaussée de la Barrière. Placer des poubelles et réfléchir au placement d'une caméra.
Porteur de l'action	Le service Environnement-Mobilité
Partenaires mobilisés	- SPW Mobilité et infrastructures : propriétaire et donc financement - Service des travaux de Proximité : expertise technique
Planning	Date de début : 2024 Dates des étapes clés : Date de fin : 2024
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	Aucun budget spécifique à prévoir à ce stade Plusieurs semaines
Sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...)	Budget du SPW Mobilité et infrastructures Etude et travaux par le SPW avec l'aide de la commune
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité</u> : - 1 rapport est réalisé et présenté au Comité de suivi au 1^{er} trimestre 2024 • <u>Indicateur d'impact</u> : - /

Titre de l'action n°36	Proposer un ramassage de canettes aux mouvements de jeunesse et en retour leur donner un chèque à valoir pour l'achat de matériel ou de vivres pour leurs camps
Pilier	Participation
Nuisance(s) cible(s)	Canettes
Objectif(s)	<p>L'objectif est de réduire le nombre de canettes dans l'espace public et de motiver les jeunes à ramasser les déchets sauvages en leur donnant un chèque à valoir pour l'achat de matériel ou de vivres pour leurs camps.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser x jeunes au travers de l'action de ramassage - Réduire de 20% le nombre de déchets d'emballage de consommation nomade sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2019
Description	<p>L'idée est de motiver les mouvements de jeunesse à participer à des opérations de nettoyages spécifiques sur l'entité en leur offrant un chèque à valoir dans les commerces locaux.</p> <p>La première étape consiste à étudier la faisabilité du chèque à valoir et ensuite d'établir son fonctionnement, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chèque de 100 € par journée d'action - X € le sac de déchets ramassé - tout autre possibilité proposée par le service développement économique <p>Pour ce qui est du ramassage, celui-ci devra s'effectuer dans le cadre des Ambassadeurs de la Propreté. Une inscription est donc nécessaire et les équipes bénéficieront du matériel adéquat.</p>
Porteur de l'action	L'éco-conseiller et le service jeunesse
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvements de jeunesse : pour la participation aux ramassages - Service Développement économique : pour les chèques à valoir et la mise en place d'une procédure
Planning	<p>Date de début : 2024</p> <p>Dates des étapes clés :</p> <p>Date de fin : 2024</p>
Moyens mobilisés : budget financier et temps consacré	<p>Budget communal à définir</p> <p>Période de l'action à définir et temps à y consacrer estimé à 5-8 jours et 1 à 3 week-ends de ramassage</p>
Sources des moyens	Un budget communal à évaluer mais on peut tabler sur une enveloppe de 500 €
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateur d'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par les mouvements de jeunesse - Nombre de sacs ramassés en 2024 par les mouvements de jeunesse • <u>Indicateur d'impact :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes sensibilisés par cette action - Évolution du score de l'outil Clic-4-WaPP pour les déchets sauvages dans les zones « bords de routes »

2.3. Tableau synthèse

La priorisation des actions est réalisée sur base de deux critères :

- La **chronologie** : certaines actions devant être réalisées avant de pouvoir entamer les suivantes. Exemple, avant d'installer de nouvelles poubelles publiques, il est essentiel d'avoir auparavant finalisé le cadastre et d'avoir étudié les secteurs où le placement d'une poubelle serait bénéfique à la propreté publique. Un autre exemple, c'est qu'il est inconcevable de commencer par sanctionner si nous ne mettons pas les moyens adéquats pour éviter les gestes inciviques.
- Les **objectifs fixés** : Pour atteindre les objectifs fixés au point 1.2 du Programme d'actions, certaines actions auront la priorité sur d'autres jugées secondaires dans le sens où leur réalisation aura un impact plus limité sur la propreté publique ou plus ciblé sur un groupe cible (et non pas l'ensemble des citoyens). Par exemple, l'installation de poubelles spécifiques pour les camionneurs là où ils prennent leur temps de pause ou là où ils effectuent des chargements / déchargements en site non privé.

N°	Nuisances-cibles	Publics-cibles	Actions	Piliers	Personnes ressources et partenaires	Période de début d'action	Période de fin d'action	Priorité
1	Déchets sauvages	Commune	Finaliser le cadastre des infrastructures de propreté à l'aide de l'outil PRO-Preté	Infrastructure	Gardiens de la Paix + éco-conseiller + service des Travaux de Proximité + Be WaPP	mi-novembre 2020	juin 2021	Haute
2	Déchets sauvages	Commune	Mesurer annuellement la quantité (en tonne) de déchets collectés par les agents de propreté dans l'espace public	Infrastructure	Service des Travaux de Proximité + éco-conseiller + IPALLE	4 janvier 2021	31 décembre 2024	Haute
3	Déchets sauvages	Tout public	Ajouter une page « Propreté publique » sur le site Internet de la Commune	Sensibilisation	Éco-conseiller + service Communication + service Prévention-Sécurité	1 ^{er} trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2021	Haute
4	Dépôts sauvages	Commune	Autoriser le placement d'appareils de vidéo-surveillance sur toute l'entité communale	Répression	Cabinet du Bourgmestre + Service de	1 ^{er} trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2021	Haute

					Prévention + Police + DPO			
5	Déchets sauvages	Tout public	Placer les macarons "Ici commence la mer, ne jetez rien" et lancer la communication sur le Plan Local de Propreté	Sensibilisation	Comité de Pilotage	mars 2021	mars 2021	Haute
6	Déchets sauvages	Tout public	Lancer auprès de la population un concours de slogans et visuels sur le thème de la propreté	Participation	Éco-conseiller + service Communication	2 ^{ème} trimestre 2021	4 ^{ème} trimestre 2021	Haute
7	Déchets / Dépôts sauvages	Tout public	Organiser 1 fois par an une campagne de communication mettant en évidence les Ambassadeurs de la Propreté et les agents communaux	Sensibilisation	Éco-conseiller et le Service Communication + service des Travaux de Proximité + les Ambassadeurs de la Propreté	2 ^{ème} semestre 2021	2024	Haute

8	Déchets sauvages	Ambassadeurs de la PP	Organiser 1 fois par an un moment de convivialité et d'échanges pour les ambassadeurs de la propreté actifs, pour les remercier du travail effectué tout au long de l'année	Participation	Éco-conseiller + les Ambassadeurs de la Propreté	2 ^{ème} semestre 2021	2024	Haute
9	Dépôts sauvages	Commune	Réaliser et acheter des panneaux informant que le dépôt a été constaté et qu'il sera évacué par la commune	Infrastructure	Service Prévention-Sécurité + éco-conseiller + service des Travaux de Proximité	2021	2021	Haute
10	Dépôts sauvages	Commune	Acheter et placer des caméras mobiles pour la surveillance des lieux de dépôts récurrents	Répression	Service Prévention-Sécurité + Police + Cabinet du Bourgmestre + Be WaPP	4 ^{ème} trimestre 2021	2 ^{ème} semestre 2022	Haute
11	Déjections canines	Commune	Actualiser le recensement des points noirs des déjections canines effectué par les Gardiens de la Paix et cibler les lieux prioritaires	Infrastructure	Gardiens de la Paix + service des Travaux de Proximité + éco-conseiller	2021	2021	Haute
12	Mégots	Fumeurs	Distribuer des cendriers de poches lors d'actions de sensibilisation	Sensibilisation	Services environnement + Ambassadeurs de la Propreté + IPALLE / Be WaPP	2021	2024	Haute

13	Mégots	Fumeurs	Acheter et placer des cendriers à l'entrée des bâtiments et infrastructures publiques ainsi qu'aux arrêts de bus	Infrastructure	Éco-conseiller + service des Travaux de Proximité + service Prévention-Sécurité + Be WaPP	2021	2022	Haute
14	Déchets sauvages	Scolaire	Organiser une réunion de travail avec les directions des écoles sur la thématique de la propreté dans et autour des établissements scolaires	Participation	Éco-conseiller + service enseignement + écoles	2021	2021	Haute
15	Déjections canines	Propriétaires de chiens	Sensibiliser les maîtres de chiens et les riverains situés au niveau des points noirs à l'aide de différents supports (articles, flyers, panneaux, création de pochoirs, contacts directs...)	Sensibilisation	Éco-conseiller + service Prévention-Sécurité + service des Travaux de Proximité + service communication	2021	2024	Haute
16	Canettes et autres déchets sauvages	Tout public	Etudier l'installation de filets (nasses) à canettes dans les zones non urbanisées	Infrastructure	Éco-conseiller + service des Travaux de Proximité + SPW Mobilité Infrastructures	2021	2021	Moyenne
17	Mégots	Commerçants	Rappeler aux commerçants de l'Horeca l'obligation de placer des cendriers à l'entrée de leurs commerces	Sensibilisation	Service Prévention-Sécurité + éco-conseiller + service Développement économique	2021	2021	Moyenne

18	Déchets sauvages	Festivités et marchés	Etudier la faisabilité d'acheter des poubelles de tri mobiles et de les installer lors des festivités et sur le parcours du marché hebdomadaire	Infrastructure	Éco-conseiller / service des Travaux de Proximité + service Marchés Publics + service Développement économique + IPALLE / Be WaPP	2022	2022	Moyenne
19	Déchets sauvages	Commune	Mettre en place un groupe de réflexion pour une meilleure utilisation de la Caravelle	Infrastructure	Comité de pilotage + service Communication + enseignants ? + Ambassadeurs de la Propreté	2022	2022	Moyenne
20	Déchets sauvages	Commune	Pallier au déficit de poubelles de rue en installant de nouvelles poubelles et/ou optimisant les poubelles actuelles	Infrastructure	Éco-conseiller + service des Travaux de Proximité + service de Prévention-Sécurité + BeWaPP	2022	2024	Moyenne
21	Mégots	Commune	Placer des cendriers ludiques type "vote" lors des festivités	Infrastructure	Service des Travaux de Proximité + service Développement économique + éco-conseiller + BeWaPP + les Ambassadeurs de la Propreté	2022	2024	Moyenne

22	Déchets sauvages	Scolaire	Proposer aux Ambassadeurs de la Propreté de se rendre dans les écoles pour expliquer pourquoi ils ramassent les déchets et tenter de faire adhérer l'école au Grand Nettoyage de Printemps voire au projet "École Plus Propre" de Be Wapp	Participation	Ambassadeurs de la Propreté + écoles + Be WaPP	2022	2024	Moyenne
23	Déchets sauvages	Tout public	Distribuer des carbags (ou autre gadgets utiles) lors du Grand nettoyage de Printemps	Sensibilisation	Éco-conseiller + les Ambassadeurs de la Propreté + Be WaPP	2022	2024	Moyenne
24	Déjections canines	Propriétaires de chiens	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois la communication / sensibilisation sur les déjections canines effectuée	Répression	Police + éco-conseiller + service Prévention-Sécurité	2022	2024	Moyenne
25	Déchets sauvages	Public jeune	Créer une capsule vidéo sur la présence des poubelles dans l'espace public et l'utilisation de celles-ci en mettant en avant des enfants, des adolescents et/ou des jeunes adultes	Sensibilisation	Service Communication + service jeunesse + le CCE + les Ambassadeurs de la Propreté	2022-2023	2022-2023	Moyenne
26	Déchets sauvages	Tout public	Placer des panneaux de sensibilisation temporaires sur les zones nettoyées par les Ambassadeurs de Propreté ou volontaires d'un jour	Sensibilisation	Éco-conseiller + les Ambassadeurs de la Propreté + service Communication	2023	2023	Moyenne
27	Déchets / dépôts sauvages	Camionneurs	Sensibiliser les entreprises et grandes surfaces sur la mise à disposition de poubelles pour les camionneurs qui viennent	Sensibilisation	Eco-conseiller + service Développement économique +	2023	2023	Moyenne

			charger ou décharger dans leurs enceintes		IDETA +PACO			
28	Mégots	Commerçants	Etudier la possibilité d'organiser un marché public pour l'achat de cendriers et proposer un achat groupé aux commerçants	Infrastructure	Éco-conseiller + service Marchés publics et service Développement économique	2023	2023	Moyenne
29	Mégots	Fumeurs	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois les cendriers placés et la communication / sensibilisation effectuée	Répression	Police + service Prévention-Sécurité et l'éco-conseiller	2022	2024	Faible
30	Déchets sauvages	Camionneurs	Etudier l'installation de poubelles spécifiques aux endroits où est autorisé le stationnement des camions sur le domaine public	Infrastructure	Service des Travaux de Proximité + éco-conseiller + Cabinet du Bourgmestre + IDETA et PACO	2023	2024	Faible
31	Déchets sauvages	Public jeune	Acheter des poubelles ludiques et les placer près des écoles et des lieux de rassemblement des jeunes	Infrastructure	Éco-conseiller + service des Travaux de Proximité + Be WaPP	2023	2024	Faible
32	Déchets sauvages	Les personnes qui se rendent au recyparc	Réaliser 2 actions de sensibilisation par an, un samedi ou dimanche matin, dans ou à proximité du recyparc, visant les remorques non bâchées	Sensibilisation	Police + éco-conseiller + IPALLE	2023	2024	Faible
33	Déjections canines	Commune	Etudier le placement d'installations adaptées et efficaces pour lutter contre les déjections canines dans les zones de points noirs	Infrastructure	Éco-conseiller + Gardiens de la Paix + service des Travaux de Proximité + IPPLF	2023	2024	Faible

34	Déchets sauvages	Tout public	Créer et placer des panneaux de sensibilisation dans les prairies situées le long de voiries problématiques	Sensibilisation	Service communication + éco-conseiller + Be WaPP + agriculteurs	2023-2024	2023-2024	Faible
35	Déchets sauvages	Covoitureurs	Etudier l'aménagement du parking de covoiturage afin de faciliter le nettoyage et le rendre plus accueillant	Gestion	SPW Mobilité et Infrastructures + service Environnement-Mobilité + Service des Travaux de Proximité	2024	2024	Faible
36	Canettes	Mouvements de jeunesse	Proposer un ramassage de canettes aux mouvements de jeunesse et en retour leur donner un chèque à valoir pour l'achat de matériel ou de vivres pour leurs camps	Participation	Service jeunesse (Plan de Cohésion Sociale) + éco-conseiller + service Développement économique	2024	2024	Faible

2.4. Tableau récapitulatif des moyens financiers, humains et matériels

N°	Actions	Moyens humains	Moyens matériels	Moyens financiers
1	Finaliser le cadastre des infrastructures de propreté à l'aide de l'outil PRO-Preté	<u>Interne :</u> 2 Gardiens de la Paix : 1 à 2 semaines 2 équipes du service espaces verts – propreté : 2 mois éco-conseiller : 5 à 7 demi-journées <u>Externe :</u> Be WaPP si nous obtenons l'appel à projets "poubelles"	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
2	Mesurer annuellement la quantité (en tonne) de déchets collectés par les agents de propreté dans l'espace public	<u>Interne :</u> les 2-3 équipes chargées du nettoyage, toute l'année	Pas besoin de matériel spécifique mais des adaptations dans le fonctionnement sont à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action

3	Ajouter une page « Propreté publique » sur le site Internet de la Commune	<u>Interne :</u> - Service communication : 1 heure pour créer la page - Service environnement et Prévention-Sécurité : 1 à 2 journées pour créer les premiers contenus	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
4	Autoriser le placement d'appareils de vidéo-surveillance sur toute l'entité communale	<u>Interne :</u> - Cabinet du Bourgmestre, la Police, les Services Prévention-Sécurité, juridique et la Déléguée à la protection des données : 1 à 2 semaines pour les différentes démarches administratives à effectuer	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
5	Placer les macarons "Ici commence la mer, ne jetez rien" et lancer la communication sur le Plan Local de Propreté	<u>Interne :</u> - Le Comité de Pilotage, 2 gardiens de la Paix et le service communication durant 4 heures la sensibilisation	- 15 macarons - BeWaPP pour les cendriers de poche, les carbags et le prêt d'un déguisement de cigarette (facultatif) - IPALLE pour les cendriers de poche	Budget communal pour : - l'achat des macarons (552 €)
6	Lancer auprès de la population un concours de slogans et visuels sur le thème de la propreté	<u>Interne :</u> éco-conseiller et service communication en appui technique : 1 à 2 semaines	Production de supports de type affiches, bâches et roll-up	Budget BeWaPP (subvention attendus) de 3.200 € pour la conception et la fourniture de différents supports de communication

7	Organiser 1 fois par an une campagne de communication mettant en évidence les Ambassadeurs de la Propreté et les agents communaux	<u>Interne</u> :- Service de communication et l'éco-conseiller : ½ à 1 jour pour un reportage ou 1 à 2 journées de travail pour une capsule de 3-4 minutes- Agents de propreté : 1 à 2 heures d'enregistrement <u>Externe</u> :- Ambassadeurs de la Propreté : 1 à 2 heures d'enregistrement	Matériel vidéo et audio en interne	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
8	Organiser 1 fois par an un moment de convivialité et d'échanges pour les ambassadeurs de la propreté actifs, pour les remercier du travail effectué tout au long de l'année	<u>Interne</u> : - éco-conseiller : 1 journée de travail TP (organisation + 2h de réception) <u>Externe</u> : - Ambassadeurs : 2-3 h	- Salle pouvant accueillir entre 30 et 50 personnes - Boissons et nourriture en fonction du nombre de personne	Budget communal de 250 €
9	Réaliser et acheter des panneaux informant que le dépôt a été constaté et qu'il sera évacué par la commune	<u>Interne</u> : 1 à 2 journées de travail pour le service Prévention-Sécurité et l'éco-conseiller	Achat de 12 panneaux	Budget BeWaPP (subvention attendus) de 1.500 € pour la création et la fourniture de 12 panneaux et les supports

10	Acheter et placer des caméras mobiles pour la surveillance des lieux de dépôts récurrents	<u>Interne :</u> Les Services Prévention-Sécurité, environnement, Cabinet du Bourgmestre et Police : 2 mois dont 1 mois estimé pour l'analyse des images et rédaction des PV	- 4 à 5 caméras - 10 aines de supports - 3 - 4 boîtiers - matériel électrique	- Budget BeWaPP (subvention attendus) de 25.000 € - Budget communal de 5.000 €
11	Actualiser le recensement des points noirs des déjections canines effectué par les Gardiens de la Paix et cibler les lieux prioritaires	<u>Interne :-</u> Gardiens de la Paix : 1 semaine- éco-conseiller : 4 à 8 jours	- Outil PRO-Prété	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
12	Distribuer des cendriers de poches lors d'actions de sensibilisation	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : 4 à 8 heures par action de sensibilisation <u>Externe :</u> - Ambassasdeurs de la propreté : 4 à 8 heures par action de sensibilisation	- BeWaPP pour les cendriers de pocheet le prêt d'un déguisement de cigarette (facultatif) - IPALLE pour les cendriers de poche	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action

13	Acheter et placer des cendriers à l'entrée des bâtiments et infrastructures publiques ainsi qu'aux arrêts de bus	<u>Interne :</u> - Gardiens de la Paix : Cadastre via l'application propreté : 3-4 jours ETP - éco-conseiller : Choix des emplacements et étude de marche : 2 à 3 jours - Service des Travaux de Proximité : Installation 2 jours	100 cendriers (muraux et à adapter sur poubelles existante ou poteau)	- Budget BeWaPP (subvention attendus) de 10.000 €
14	Organiser une réunion de travail avec les directions des écoles sur la thématique de la propreté dans et autour des établissements scolaires	<u>Interne :</u> -éco-conseiller : 1 jour - Service enseignement : 2h <u>Externe :</u> - Directions d'écoles : 1h-1h30	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
15	Sensibiliser les maîtres de chiens et les riverains situés au niveau des points noirs à l'aide de différents supports (articles, flyers, panneaux, création de pochoirs, contacts directs...)	<u>Interne :-</u> Gardiens de la Paix : Cadastre : 5 jours ETP- Services Prévention-Sécurité et éco-conseiller : Création d'un flyer + Marchés publics (3) : 6 - 9 jours- Actions sur le terrain : 3-4 demi-jour / an	Création de :- 15 Panneaux « déjections interdites »- 4 Pochoirs - 500 Flyers - Petits articles/gadgets de communication/promotion	Budgets Be WaPP attendus : - Panneaux « déjections interdites » (15) : 1000 €- Pochoirs (4) : 260 €- Flyers (500) : 750 € (création et impression)- Petits articles/gadgets de communication/promotion : 250 €

16	Etudier l'installation de filets (nasses) à canettes dans les zones non urbanisées	<u>Interne</u> : éco-conseiller : 2 à 4 jours	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
17	Rappeler aux commerçants de l'Horeca l'obligation de placer des cendriers à l'entrée de leurs commerces	<u>Interne</u> : Services Prévention-Sécurité + éco-conseiller : 1 jour	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
18	Etudier la faisabilité d'acheter des poubelles de tri mobiles et de les installer lors des festivités et sur le parcours du marché hebdomadaire	<u>Interne</u> : éco-conseiller : 5 à 8 jours	Pas de matériel spécifique à prévoir dans un premier temps	Aucun budget spécifique à prévoir dans un premier temps
19	Mettre en place un groupe de réflexion pour une meilleure utilisation de la Caravelle	<u>Interne</u> : 1 à 2 jours : 3 réunions de 2 heures + restitution	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
20	Pallier au déficit de poubelles de rue en installant de nouvelles poubelles et/ou optimisant les poubelles actuelles	<u>Interne</u> : - éco-conseiller : études et marchés : 1 semaine - Service Travaux : variable suivant le nombre et le type de poubelles	Poubelles à acheter ou à optimiser dont le nombre n'est pas encore connu à ce stade	Budget non encore défini à prévoir soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP.
21	Placer des cendriers ludiques type "vote" lors des festivités	<u>Interne</u> : - 4 jours par an	Be WaPP : Cendriers de type "vote" + les cendriers de poche + les costumes et le tube en plexiglas	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action (matériel en prêt dans un premier temps)

22	Proposer aux Ambassadeurs de la Propreté de se rendre dans les écoles pour expliquer pourquoi ils ramassent les déchets et tenter de faire adhérer l'école au Grand Nettoyage de Printemps voire au projet "École Plus Propre" de Be Wapp	<u>Externe :</u> - 1 période de 50 minutes dans chaque école qui accepte l'animation et pour les ambassadeurs-Ambassadeurs : Préparation de l'animation : 1 journée	Be WaPP : matériel pédagogique	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
23	Distribuer des carbags (ou autre gadgets utiles) lors du Grand nettoyage de Printemps	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : 1 ou 2 demi-journées <u>Externe :</u> - 2-4 ambassadeurs durant ½ journée (ou 2 demi-journées)	BeWaPP pour les car-bags	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
24	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois la communication / sensibilisation sur les déjections canines effectuée	<u>Interne :</u> - Police et éco-conseiller et 1 Gardien de la Paix : 2 à 4 ½ jours par/an + 1 jour de préparation	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action

25	Créer une capsule vidéo sur la présence des poubelles dans l'espace public et l'utilisation de celles-ci en mettant en avant des enfants, des adolescents et/ou des jeunes adultes	<u>Interne :</u> - Service communication : 1 à 2 journées de travail pour une capsule de 3-4 minutes <u>Externe :</u> - Les jeunes et le service jeunesse : -8 à 10 jours de construction du projet - 2 à 4 heures de tournage pour les participants	- Matériel vidéo et audio en interne	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
26	Placer des panneaux de sensibilisation temporaires sur les zones nettoyées par les Ambassadeurs de Propreté ou volontaires d'un jour	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : 2 à 3 jours	20 panneaux type dibond	Budget communal : 700 à 900 €
27	Sensibiliser les entreprises et grandes surfaces sur la mise à disposition de poubelles pour les camionneurs qui viennent charger ou décharger dans leurs enceintes	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : 1 jour	Pas de matériel spécifique à prévoir.	Aucun budget spécifique à prévoir.
28	Etudier la possibilité d'organiser un marché public pour l'achat de cendriers et proposer un achat groupé aux commerçants	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : 5 jours	Pas de matériel spécifique à prévoir dans un premier temps	Aucun budget spécifique à prévoir dans un premier temps
29	Organiser 2 à 4 actions de répression par an une fois les cendriers placés et la communication / sensibilisation effectuée	<u>Interne :</u> - Police et éco-conseiller et 1 Gardien de la Paix : 2 à 4 ½ jours par/an + 1 jour de préparation	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action

30	Etudier l'installation de poubelles spécifiques aux endroits où est autorisé le stationnement des camions sur le domaine public	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : études et marchés : 1 semaine - Service Travaux : variable suivant le nombre et le type de poubelles	Pas de matériel spécifique à prévoir dans un premier temps	Aucun budget spécifique à prévoir dans un premier temps
31	Acheter des poubelles ludiques et les placer près des écoles et des lieux de rassemblement des jeunes	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : études et marchés : 1 semaine - Service Travaux : variable suivant le nombre et le type de poubelles	Poubelles à acheter dont le nombre n'est pas encore connu à ce stade	Budget non encore défini à prévoir soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP.
32	Réaliser 2 actions de sensibilisation par an, un samedi ou dimanche matin, dans ou à proximité du recyparc, visant les remorques non bâchées	<u>Interne :</u> Police et éco-conseiller : 2 demi-jours / an <u>Externe :</u> IPALLE : autorisation	Pas de matériel spécifique à prévoir	Aucun budget spécifique à prévoir pour cette action
33	Etudier le placement d'installations adaptées et efficaces pour lutter contre les déjections canines dans les zones de points noirs	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : 1 semaine	Pas de matériel spécifique à prévoir dans un premier temps	Aucun budget spécifique à prévoir dans un premier temps
34	Créer et placer des panneaux de sensibilisation dans les prairies situées le long de voiries problématiques	<u>Interne :</u> - éco-conseiller : 4 à 6 semaine <u>Externe :</u> - Agriculteurs : 2-3 heures / visuel	10 à 20 bâches + grille ERAS et jambes de forces	Budget non encore défini à prévoir soit sur base d'un budget communal spécifique soit sur base d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets BeWaPP.

35	Etudier l'aménagement du parking de covoiturage afin de faciliter le nettoyage et le rendre plus accueillant	<u>Interne :</u> - éco-conseiller et service des Travaux de Proximité : 2-3 jours <u>Externe :</u> - SPW Mobilité Infrastructure : plusieurs semaines	Pas de matériel spécifique à prévoir dans un premier temps	Aucun budget spécifique à prévoir dans un premier temps
36	Proposer un ramassage de canettes aux mouvements de jeunesse et en retour leur donner un chèque à valoir pour l'achat de matériel ou de vivres pour leurs camps	<u>Interne :</u> - Service Développement économisue et éco-conseiller : 5 à 8 jours <u>Externe :</u> - Mouvements de jeunesse : 1 à 3 week-ends	Pas de matériel spécifique à prévoir, les équipes devront s'enregistrer en tant qu'Ambassadeurs de la Propreté	Budget communal estimé à 500 €

VI. Suivi et évaluation du plan

1. Indicateurs globaux

Les indicateurs suivants sont exigés par la Région wallonne :

- Inventorier la propreté avec l’outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie, l’outil Clic-4 WaPP. Obtention d’un score global par trimestre et par an.
Comme indiqué dans le diagnostic, au point 3.6 « Outils de mesure, de planification et de rapportage », les mesures de la propreté publique sont réalisées depuis 2017 et le Collège s’engage à poursuivre ses mesures durant toute la durée du Plan.
- Déterminer la quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an (au besoin, une estimation avec un intervalle d’incertitude), avec si possible le détail déchets sauvages/dépôts clandestins/déchets des poubelles publiques.
*Actuellement tous les déchets « communaux » (= déchets assimilés + déchets des poubelles publiques + déchets et dépôts sauvages) sont rassemblés dans la « comptabilité déchets » sauf les infrastructures qui disposent de conteneurs 1.100 litres -presque toutes- dont leurs déchets sont relevés par le collecteur des déchets ménagers.
Dès 2021, nous tâcherons, de comptabiliser de manière séparée et précise les dépôts clandestins / les poubelles publiques / les déchets sauvages (voir a fiche action n°2 pour plus de précision sur les méthodes envisagées). L’année 2021 sera donc notre t₀.*
- Déterminer le coût de la collecte et du traitement de ces déchets.
*Le coût de la collecte sera déterminé sur base du coût horaire des ouvriers affectés à la propreté publique et du temps qu’ils ont consacré à cette tâche.
La détermination du coût du traitement sera effectuée sur base de la quantité et du type de déchet amené au centre de valorisation de Thumaide.*
- La commune peut également réaliser en début et en fin de plan une enquête auprès des habitants (par mail, téléphone ou en interrogeant les gens sur les lieux publics) afin d’évaluer dans quelle mesure ils ont eu connaissance des actions du plan, si cela les a interpellés, s’ils ont perçu un changement dans le niveau de propreté et s’ils sont satisfaits de la propreté.
Ce type d’enquête demande beaucoup de temps... ce que nous ne disposons pas en interne. Nous ne souhaitons pas non plus investir de l’argent dans ce type d’enquête en engageant des professionnels du secteur. Cet indicateur étant facultatif, nous avons fait le choix de ne pas le reprendre tel qu’il nous est présenté. Néanmoins, une façon de pouvoir évaluer l’impact qu’aura eu notre plan c’est de questionner par mail les ambassadeurs de la propreté malgré tous les biais que cela comporte...
- Calculer les dépenses globales de la propreté (en équivalent temps plein (ETP), en euros en distinguant l’apport des partenaires) en distinguant notamment la communication, les infrastructures et les équipements et les ETP.

Indicateurs globaux			
	À t ₀	Année X	Année X
Niveau global de la propreté (quantitatif)			
Score par nuisance	Voir résultats de l'outil de mesure de la propreté		
(a) – Quantité de déchets sauvages collectée par an – tonne			
(b) – Quantité de dépôts clandestins collectée par an – tonne			
(c) Quantité de déchets des poubelles publiques collectée par an - tonne			
(d) Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an – tonne ((d) = (a) + (b) + (c))			
Coûts de collecte des déchets de la propreté (d) – euros			
Coûts de traitement des déchets de la propreté (d) – euros			
Enquête auprès des citoyens (qualitatif) : bilan			
Nombre d'ETP dédiés à la gestion de la propreté publique			
Dépenses globales de la propreté - euros			

2. Suivi du plan

Notre Plan Local de Propreté sera suivi tant en interne, par le Comité de Pilotage (Copil) et le Collège communal, qu'en externe via la mise en place d'un comité de suivi formé par des membres du Copil (à minima, l'échevin de la propreté et l'éco-conseiller), des Ambassadeurs de la Propreté, des volontaires issus du panel extérieur qui a travaillé sur le PLP et les commissions déjà actives sur la commune (CCATM, CLDR, CLRU). Le comité de suivi se réunira 1 fois par an, au premier trimestre à partir de 2022.

Le but sera d'évaluer d'une part l'impact du plan sur base des indicateurs globaux et des mesures Clic-4-WaPP et d'autre part l'efficacité et l'efficience de chacune des actions mises en œuvre. L'évaluation de chaque action s'effectuera sur base des indicateurs d'impacts et d'activités repris dans les fiches actions.

En fonction des résultats mesurés, notre plan de propreté pourra être ajusté et les actions seront continuées, adaptées ou arrêtées.

VII. Annexes

1. Copie de l'Arrêté ministériel du 28 mai 2019 nous octroyant une subvention pour la création d'un plan local de propreté ;
2. Copie de la décision du Conseil communal du 23 février 2021 approuvant le Plan Local de gestion de la Propreté publique communal ;
3. Copie de la Charte en vue de l'élaboration d'un plan local de propreté publique (PLP) ;
4. Le parcours d'accompagnement reprenant les différentes étapes ;
5. Les travaux effectués avec le panel d'acteurs extérieurs les 6 février 2020 et 5 mars 2020.
Pour des raisons pratiques liées aux types de documents et à leur numérisation, les travaux sont joints uniquement au document original disponible auprès du service Cadre de Vie - Environnement ;
6. Coupures de presse